

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 21 JUILLET 2020

Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique à 19h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA

Conseillers de PARIS :

M. Patrick BLOCHE, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, Mme Béatrice PIPITONE, M. Aymeric DE TARLÉ, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POTTOUX

Pouvoirs

Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Lucie SOLEM.

Excusés

Mme Anne HIDALGO

Mme Delphine TERLIZZI

M. Jean-François MARTINS

À 19h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Bonjour à tous. Bienvenue dans ce premier conseil d'arrondissement classique de la mandature, puisque le précédent était celui d'installation de la nouvelle équipe, ici présente, presque au complet. Certains élus, actuellement en déplacement, ont annoncé leur arrivée un peu tardive en séance.

Mme Dominique KIELEMOËS donne pouvoir à Mme Lucie SOLEM pour cette séance, et pour l'instant, c'est le seul pouvoir que nous avons reçu ».

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

1120212 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Mme Rosalie LAMIN, première adjointe, comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'objection, je vous remercie. »

HOMMAGES À MME HOFFMAN-RISPAL, MME KAMIENIECKI ET M. MOREL

M. le Maire : « Je vous propose de commencer cette séance avec trois hommages à des personnes qui nous ont quittés pendant le confinement, ou après le confinement pour certaines d'entre elles, je pense notamment à Danièle Hoffman-Rispal. Nous avons eu l'occasion de lui dédier une minute de silence lors du dernier Conseil d'arrondissement de la mandature, mais elle s'est faite dans des conditions de brièveté et de matériel qui ne permettaient pas une présence physique de tous les élus. Or, ce type d'hommage a plus de sens quand les personnes peuvent être présentes. Donc nous allons faire aujourd'hui un vrai hommage à Danièle Hoffman-Rispal. Puis nous en aurons un pour Hanna Kamieniecki, qui nous a quittés le 5 juin, et pour Hervé Morel.

Nous allons donc commencer par Danièle Hoffman-Rispal, et je salue Gérard Rispal qui est présent parmi nous. Danièle était cette figure politique et militante emblématique de notre arrondissement et de Paris. Elle nous a quittés le 16 avril dernier. C'est évidemment la tristesse et l'émotion qui nous ont étreints lorsque nous avons appris son décès. Il nous a surpris tant nous avions l'habitude de voir en Danièle une combattante : une combattante contre le sort, une combattante pour forcer le destin, et une combattante contre la maladie, ou je devrais dire les maladies qui l'ont attaquée. À chaque fois, elle réussissait à rebondir, elle était plus forte. Cette fois-ci, c'est la maladie qui l'a emportée.

Danièle a commencé en étant vendeuse puis a été comptable. Ces « vrais jobs », elle les avait tant à cœur qu'elle nous les rappelait sans arrêt, et elle avait raison. C'était sa fierté que d'avoir été élue après avoir vendu des pièces d'habillement dans le Sentier, après avoir dû faire usage de son bagou, qu'on savait intarissable, pour arriver à vendre un bonnet, des chaussettes ou un t-shirt. Après avoir fait ces petits jobs, elle a eu un « vrai » emploi qu'elle a d'ailleurs conservé lorsqu'elle a été élue, puisqu'elle a été à la fois comptable et élue pendant quelques années. Elle tirait une vraie fierté du fait d'avoir une carrière dans le privé. Elle y insistait souvent.

Danièle avait aussi un goût intarissable pour les idées et le débat. Elle avait soif d'action. Elle voulait servir, toujours. Elle adhère dès 23 ans au Parti Socialiste. Cette militante de terrain infatigable est élue pour la première fois en 1995. Elle devient alors conseillère de Paris et conseillère du 11^e arrondissement, cet arrondissement qui était le sien et qu'elle aimait tant.

Suite à la victoire de Bertrand Delanoë en 2001, elle est nommée Adjointe au Maire de Paris chargée des personnes âgées. C'est une délégation dans laquelle elle s'engagera avec passion, en ayant souvent le goût de dire qu'elle était l'adjointe d'un quart des Parisiens, puisque les seniors – comme on dit – représentent pas loin du quart de la population parisienne.

En parallèle de ses fonctions, et jusqu'en 2008, Danièle est élue députée de la sixième circonscription dès 2002. Elle sera réélue en 2007 avec plus de 69 % des voix. Elle avait souvent l'habitude de dire que c'est l'une, si ce n'est la mieux élue des députés de France, tout du moins du parti socialiste. C'était une de ses fiertés aussi. C'était le résultat de son travail de terrain à l'évidence.

Au total, elle siègera douze ans à l'Assemblée Nationale. C'était une haute figure de cette chambre dont elle deviendra vice-présidente. Elle recevra, à l'occasion de ses adieux à l'Assemblée en 2012, un hommage chaleureux de la part de tous les bancs de l'hémicycle.

Après avoir porté la voix des faubourgs du 11^e arrondissement et de Belleville sur les sièges des assemblées, Danièle poursuit son engagement au sein de la Délégation de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DELCRA). Toujours ce travail de terrain au service de ses valeurs.

Danièle avait la République, toutes ses valeurs ainsi que ses principes, chevillés au corps. Elle avait fait de l'égalité, du mal-logement, des droits des étrangers, de la lutte contre l'antisémitisme, ses chevaux de bataille les plus emblématiques dans lesquels elle se jetait avec toutes ses forces, toute son énergie et Dieu sait qu'elle en avait. Pour cela, elle avait été promue en 2014 au grade de Chevalier de la Légion d'honneur. Je me rappelle de cette cérémonie très émouvante à Matignon parce que, quand elle était sous les ors de la République, elle rappelait toujours ses origines de vendeuse dans le Sentier et de comptable dans des petites PME.

Danièle, c'était ce personnage, ce style inimitable, cette voix incomparable, son rire, son sourire, sa facétie souvent. Je dois dire qu'elle me manque. L'esprit et la force de ses combats ne nous ont pas quittés et nous continuerons de les porter.

Au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissement et en mon nom propre, je veux adresser une nouvelle fois à son époux – à toi, cher Gérard – à ses proches, à sa famille et à tous ses camarades, nos plus sincères condoléances. Je vous propose de respecter une minute de silence.

Certains élus ont demandé à prendre la parole en hommage à Danièle. Donc nous allons commencer avec les co-présidents de ce qui aurait été son groupe, M. Florent HUBERT et Mme Emma RAFOWICZ ».

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. C'est forcément un moment difficile pour moi de porter cet hommage au nom de notre groupe avec Emma RAFOWICZ parce que l'émotion est grande, et je sais que celle de beaucoup de camarades aussi.

Danièle nous a quittés brutalement et on a forcément une pensée pour Gérard, pour ses amis et pour tous ses proches. Au moment où je dis ça, je me dis que d'une certaine manière, ses

proches, c'était nous aussi et donc je nous inclue dans les proches. Parce que Danièle – cela a été rappelé par François VAUGLIN – était d'abord une personne incroyablement affectueuse, comme on en croise peu. Elle avait cette espèce de chaleur communicative et cette tendresse assez inouïe. Elle gérait tout à l'affect : sa vie, ses collaborateurs, ses mandats, son engagement, ses camarades, tout. Ça l'amenait à papouiller un Premier Ministre exactement de la même manière qu'elle papouillait un coiffeur d'Oberkampf ou un vieux militant de la section, et c'était assez inouï parce qu'on ne croise pas souvent de telles personnes. Nous, les militants du Parti Socialiste, avons souvent l'impression d'être un peu ses nombreux enfants, ou comme elle nous appelait, ses « chéris ».

Cela a été rappelé par François VAUGLIN aussi, Danièle était une personne admirable, extraordinairement attachante, et parfois assez exaspérante, notamment parce qu'elle passait son temps à douter du fait qu'elle était admirable. On ne lui a peut-être pas assez dit que ce qu'elle avait accompli était admirable. Si on reprend l'expression consacrée pour qualifier son parcours, du Sentier au perchoir, la vérité c'est qu'elle a fait honneur aux militants du Parti Socialiste, elle nous a fait honneur dans ce qu'elle a réalisé dans sa vie, parce qu'elle a été portée toute sa vie par des convictions. Elle était, à sa manière très personnelle, l'héritière d'une histoire de la Gauche, à la fois la Gauche des quartiers populaires parisiens, et aussi la Gauche d'une fraction très laïque et très engagée à Gauche de la communauté juive. Si vous me permettez ce raccourci un peu cavalier, Danièle, c'était la fraction rocardienne du Bund et elle en était très fière. Vu son parcours, quand elle parlait des droits protecteurs des salariés, des négociations dans l'entreprise, du compromis social-démocrate, on sentait qu'elle savait de quoi elle parlait, bien davantage que beaucoup d'autres. À la fin, quand elle n'avait plus de mandat, elle était devenue, à sa manière, un peu notre autorité morale, notre grand témoin.

Un souvenir essentiel pour moi de Danièle, c'était la 6^e circonscription. Elle a eu d'autres mandats, elle a siégé ici et au Conseil de Paris, elle a été adjointe de Bertrand Delanoë, elle a eu d'autres engagements dans d'autres cercles, mais j'ai l'impression que ce sur quoi Danièle s'est le plus aboutie, réalisée, épanouie, a été d'être la députée de Belleville. On a senti pendant son mandat qu'elle l'avait complètement dans les tripes et que c'était vraiment sa fierté.

Mon image d'Épinal de Danièle, c'est de l'imaginer bleue ou jaune ou orange ou marron, en train d'arpenter une ruelle de Belleville et de héler tous les passants qui passent d'une voix très forte pour les forcer à prendre son journal de députée, parce qu'il fallait absolument que tout le monde, dans la 6^e circonscription, ait eu son journal de députée. Parce que Danièle était avant tout une militante, c'est l'engagement de sa vie. Elle ne s'est jamais arrêtée, elle a donné 46 ans de sa vie au Parti Socialiste. Elle a été de tous nos combats. Dans cet engagement, elle a eu une constance, une cohérence, une fidélité aux personnes et aux idées, qui honnêtement sont rares aujourd'hui dans les temps qu'on vit, un peu plus mouvants politiquement. Elle est restée toujours fidèle, toujours proche du terrain, proche des militants. Elle n'avait pas besoin de se forcer pour le faire parce qu'elle aimait ça et ça se sentait.

Danièle nous a quittés. Elle a arrêté de se battre. Je pense que le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre, c'est de reprendre le flambeau, de ne jamais l'oublier et de continuer le combat. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Emma RAFOWICZ ».

Mme RAFOWICZ : « L'émotion qui nous saisit est, je crois, palpable. Danièle comptait énormément pour nous. Elle était notre centre de gravité dans le 11^e arrondissement. »

Quelques mois seulement nous séparent de sa disparition, mais beaucoup reste de cette fabuleuse femme politique et de son incroyable parcours.

Quand on discutait avec elle, cinq minutes ou cinq heures, c'était tout un parcours qui resurgissait. De Saint-Raphaël à Paris, mais aussi ces quelques mois passés à New York, tout son parcours n'a été qu'engagement.

Née quelques années seulement après la Seconde Guerre mondiale, toute sa famille portait encore, comme tant d'autres familles juives, le traumatisme, la plaie ouverte de la Shoah.

À tes côtés, Patrick BLOCHE, Danièle fut une intransigeante militante de la mémoire. Elle veillait à ce que cette flamme reste toujours allumée. Elle nous entraînait avec elle dans les cérémonies d'hommage et nous prenait à part quelques minutes pour traduire les paroles d'une chanson en yiddish ou rappeler l'importance de notre présence.

Tout au long de sa vie, elle a transmis ses passions et ses combats. Son amour de la démocratie et du débat l'ont conduite à devenir la citoyenne engagée puis l'élue que nous avons eu le privilège de connaître. Son engagement reposait sur deux piliers indissociables, l'égalité et la solidarité.

C'est à travers elle qu'ont continué à se construire mes convictions féministes. Danièle nous racontait souvent la préparation des réunions politiques dans les années 70, lorsque les femmes s'appelaient la veille pour préparer leurs interventions et s'encourager les unes les autres. D'une certaine manière, c'est aussi cette solidarité entre militantes, et maintenant entre élues, qu'elle nous a transmise.

Sa présence nous rassurait, nous encourageait. Elle était fidèle, fidèle à ses valeurs, à ses amis, à ses convictions, à ses combats. Ses colères étaient mémorables et ses joies contagieuses.

Danièle voulait tout nous dire, tout nous apprendre. Elle n'a malheureusement pas réussi à tout transmettre, le temps ne le lui a pas permis. Mais nous avons, je crois, encore toutes et tous en tête le sens de sa pensée, l'esprit même de son action. Une idée très précise de ce que c'est qu'être une élue de la République et surtout, d'appartenir à la Gauche : ne jamais renoncer aux valeurs républicaines, ne jamais renoncer à la passion de l'égalité et être au service de tous. Du Sentier au perchoir, ça aurait dû être le titre de sa biographie mais elle n'a jamais pris le temps de l'écrire.

Danièle, je ne t'oublierai jamais, nous ne t'oublierons jamais. Nous t'aimons et adressons toutes nos pensées à Gérard, ton mari que tu aimais tant. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci. Au nom du groupe des élus écologistes, je souhaite rendre hommage à Danièle Hoffman-Rispal que mon mari Hervé Morel avait bien connue pendant la mandature 2001-2008. Danièle, à cette période, était élue dans le 11^e arrondissement. Elle était aussi conseillère de Paris chargée des personnes âgées, puis était devenue députée de la 6^e circonscription. De mon côté, j'ai appris à connaître Danièle lorsque j'étais une militante du Comité métallos. Je la sollicitais régulièrement et la rencontrais dans son local de permanence de députée, rue de la Fontaine au Roi.

Danièle était une femme énergique, généreuse et une vraie militante de terrain. Sa présence, sa voix, son franc-parler permettaient d'installer une relation sincère. Son parcours professionnel et

politique qu'elle partageait volontiers appelait au respect. C'est ainsi que j'ai pu échanger à plusieurs reprises avec elle et qu'elle a répondu positivement lorsque je lui ai proposé de participer à un débat à la Maison des associations pour partager sur son parcours et les difficultés d'être une femme en politique. Je me souviens d'un débat riche et complice.

Malgré la maladie, infatigable, elle participait, ces derniers mois, à toutes les commémorations et les réunions à la Mairie du 11^e. Si la politique ne rend pas toujours faciles les relations entre les militants et les militantes des différents partis politiques, Danièle a su installer avec ses collègues politiques, y compris avec Cécile Duflot, une relation constructive.

Danièle, nous n'oublierons pas. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Je m'associe aux propos de mes collègues et je voudrais à mon tour, pour le groupe Communiste et Citoyen, rendre hommage à Danièle Hoffman-Rispal.

Je voudrais adresser, au nom des élus communistes toutes mes condoléances et mes amitiés sincères à sa famille, à ses proches, mais aussi aux militants et militantes du Parti Socialiste.

Avec la disparition de Danièle Hoffman-Rispal, c'est une figure du 11^e arrondissement que nous perdons. Militante et femme de terrain, elle était connue de toutes et tous dans notre arrondissement.

Nous avons pu ressentir le profond attachement des habitantes et des habitants à leur élue par le nombre des hommages et des témoignages de sympathie qui ont afflué à l'annonce de son décès, survenu pendant cette période si particulière du confinement. L'annonce de sa disparition a suscité des réactions émues dans les rangs des militantes et militants communistes. Je souhaitais les relayer aujourd'hui à l'occasion de cet hommage.

L'attachement de Danièle Hoffman-Rispal au 11^e arrondissement et sa détermination l'ont conduite à avoir un parcours politique remarquable, vous l'avez souligné monsieur le Maire.

Femme du peuple et militante de terrain, nous retiendrons notamment de ce parcours que c'est elle qui ravit la 6^e circonscription à Georges Sarre et au MRC (Mouvement Républicain et Citoyen).

Nous avons eu la chance de côtoyer Danièle et de militer à ses côtés lors de cette dernière campagne municipale à laquelle elle a consacré beaucoup d'énergie, à l'image de ce qu'a été sa vie d'engagement politique.

Permettez-moi de renouveler tout mon soutien à ses amis, sa famille, ses camarades, à toutes celles et tous ceux qui ont eu le bonheur de la côtoyer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. S'il y a quelque chose que Danièle n'aimait pas, c'était que ça s'arrête : une réunion, un évènement, un repas. Elle jouait systématiquement les prolongations, sans doute parce qu'elle détestait la solitude, mais surtout parce qu'elle adorait ces ambiances collectives auxquelles elle contribuait de façon si centrale. Pourtant, le 16 avril, c'est sa vie qui

s'est arrêtée. Nous plongeons brutalement dans un immense désarroi, dans une infinie tristesse. En nous parlant si souvent de sa santé, elle avait presque réussi à nous faire oublier qu'on pouvait mourir d'un cancer. Dire qu'elle nous manque traduit mal le vide abyssal que son départ a soudainement créé.

Quand on s'est connu, elle avait 27 ans, j'en avais 22. La mémoire est si bizarre dans ses choix que, de nos longues années de vie en commun, ce sont d'abord les moments les plus anciens et les plus personnels qui me reviennent en mémoire. Pourtant, Danièle en a connu des bons moments dans sa vie publique : lorsqu'elle est devenue conseillère de Paris, puis adjointe de Bertrand Delanoë ; lorsqu'elle a été élue, puis réélue députée ; lorsqu'elle a été vice-présidente de l'Assemblée Nationale.

Mais le plus beau jour de sa vie a été, sans conteste, celui où ils se sont dits « oui » avec Gérard dans cette salle des mariages, si proche de cette salle des fêtes où nous nous trouvons ce soir. Je peux d'autant plus en témoigner que j'étais leur témoin. Comme elle avait un grand cœur et surtout un incroyable humour qui tendait à l'autodérision, elle m'a longtemps dit qu'elle attendait que je sois un homme mûr pour commencer à me séduire. Finalement, le moment venu, elle a abandonné son projet. C'était sa manière à elle de me dire combien nous étions si importants l'un pour l'autre.

Nous avons cependant eu une belle vie de couple électorale, à une époque qui était celle de la conquête, pas encore celle des victoires. Que de fierté ainsi partagée à obtenir 49,22 % des suffrages au second tour d'une élection législative face à Alain Devaquet, alors Maire du 11^e !

Durant ces décennies, peut-être parce qu'on se connaissait par cœur, on n'a jamais été fâché, même brièvement, et surtout pas pour des raisons politiques. On adorait par contre se chamailler comme frère et sœur, peut-être parce qu'elle était enfant unique et que je l'étais devenu. Cette complicité, qui ne surprendra personne ici ce soir, est bien sûr née de notre co-animation de la mythique session Charonne qui incarnait alors le pluralisme des idées socialistes dans le 11^e. En ce temps-là, la confrontation des courants au sein du PS était une affaire sérieuse. Nous avons su l'aménager humainement et politiquement. Cela ne l'empêchait pas de critiquer la frilosité européenne du CERES (Centre d'Études, de Recherches et d'Éducation Socialiste), le courant de Jean-Pierre Chevènement, et moi de stigmatiser la Gauche américaine – comprenez les Rocardiens.

Nos vies militantes et personnelles se mêlaient alors joyeusement. Nous avions tant de choses à faire ensemble. J'ai souhaité ce soir évoquer ce temps d'hier. Nulle nostalgie dans mon propos. Il reste que le plus douloureux dans l'absence de l'autre, c'est de ne plus pouvoir partager ses souvenirs, ce que Danièle aimait justement tant faire avec sa personnalité si incroyable, si généreuse, si débordante. De fait, une question est aujourd'hui sans réponse : comment vivre sans Danièle ? »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je voudrais vraiment remercier tous les orateurs qui ont pu rendre ce bel hommage à Danièle et une nouvelle fois, adresser toutes nos amitiés à Gérard.

Je vous propose de prendre un moment aussi pour commémorer Hanna Kamieniecki, dont je salue la fille, Betty Serman qui est parmi nous.

C'est avec émotion que nous avons appris le décès de Hanna Kamieniecki le 5 juin dernier. Elle était née le 30 janvier 1925 en Pologne, dans une famille de confession juive. Elle a à peine

18 mois lorsqu'elle quitte son pays natal par le train, avec sa mère et sa sœur Liliana, pour rejoindre leur père à Paris.

Pour la famille Kamieniecki, la France ne devait être qu'une étape avant d'embarquer pour les Etats-Unis, mais cette quête du nouveau monde tourne court quand la petite Hanna tombe du train. Le temps de panser ses plaies, leur visa avait expiré. C'est donc par la force des choses que la France devient leur point d'ancrage. Un ancrage qui commença douloureusement, puisque le 1^{er} avril 1928, sa sœur Liliana décède de la scarlatine.

Dix ans plus tard, en 1938, la famille Kamieniecki s'installe rue Elzévir dans le 3^e arrondissement. Son père, ancien ouvrier chez Citroën, qui en 1936 partage avec Hanna l'enthousiasme et la joie de la victoire du Front populaire, devient tricoteur à son compte.

Au début de la guerre, il s'engage volontairement dans l'armée pour défendre le pays qui l'a accueilli. Démobilisé en 1941, il est arrêté le 21 du même mois à la suite d'un simple contrôle pour le seul motif que le tampon « juif » avait été apposé sur sa carte d'identité. Il est envoyé à Drancy, puis déporté à Auschwitz par le convoi n° 2 le 5 juin 1942, convoi dont il ne reviendra jamais. Sur les 999 personnes de ce convoi, seules 41 ont survécu.

En 1942, Hanna prépare son bac et le 15 juillet, un de ses camarades, Robert Galès, dont le père était policier, avertit Hanna et ses copains de confession juive de ne pas rentrer chez eux. C'est comme cela qu'elle et sa mère échappent le lendemain, le 16 juillet 1942, à cette tristement célèbre rafle du Vél d'Hiv.

Ne pouvant plus retourner dans leur appartement de la rue Elzévir, Hanna et sa mère trouvent refuge à Fontenay-sous-Bois. En cherchant des faux papiers pour gagner la zone libre, Hanna tombe par hasard sur l'une de ses camarades qui était dans la résistance. C'est ainsi, après avoir rencontré un enfant de Belleville et de Ménilmontant, Henri Krasucki, qu'elle s'engage à son tour.

Elle devient agente de liaison pour les FTP-MOI (Francs-Tireurs et Partisans - Main-d'Œuvre Immigrée). Pour eux, elle récolte de l'argent, colle des affiches, distribue des tracts, fait passer des armes. En août 1944, elle participe à l'insurrection parisienne et à la libération de Paris.

Au sortir de la guerre, Hanna Kamieniecki reprend ses études. Elle qui rêvait de faire médecine, n'en a pas les moyens. Elle devient infirmière. En 1958, un de ses patients, haut fonctionnaire, convainc Hanna de partir à Bruxelles pour prendre la tête du service médico-social de la Communauté Économique Européenne naissante. Là-bas, il y avait tout à faire, des combats à mener aussi, comme la création d'une crèche qu'elle finira par obtenir à l'arraché.

En 1968, à la suite de la fusion de la Communauté du Charbon et de l'Acier et d'Euratom dans la Communauté Économique Européenne, elle rentre à Paris. Elle en profite pour reprendre des études. Ce sera la psychologie à l'université de Vincennes. Devenue psychologue, elle rejoint notamment une équipe chargée de former des psychologues en Arménie à la suite du terrible tremblement de terre de 1988.

C'est au début des années 80 qu'elle s'installe dans notre arrondissement. Dans le 11^e, elle participe, en 1999, à la création de l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés (AMEJD) du 11^e dont elle deviendra présidente. Par son action, elle contribue à arracher du néant et de l'oubli les 1644 enfants juifs du 11^e morts en déportation. Grâce à son travail et à celui des infatigables militants de cette belle association, ces enfants ne sont plus disparus sans laisser de traces, puisque leurs noms figurent désormais dans les écoles qu'ils ont fréquentées sur des

plaques ou, pour les plus jeunes d'entre eux qui n'étaient pas encore scolarisés, sur la stèle du jardin de la Folie Titon.

Elle poursuivait son action de mémoire dans les écoles où elle allait porter témoignage, sans relâche. Elle partageait le souvenir de ces années de plomb dans le but aussi de faire reculer le racisme, la xénophobie et de nous prémunir contre la résurgence toujours possible de situations qui mettraient en péril les valeurs de la République.

Mes chers collègues, Hanna Kamieniecki est morte un 5 juin, ce 5 juin qui a vu son père déporté. Elle s'est éteinte auprès de sa fille, Betty, et après avoir revu une dernière fois son fils. Ce fut une résistante, une Européenne convaincue et une républicaine engagée.

Au nom du Conseil du 11^e arrondissement et en mon nom propre, je veux exprimer à sa famille, ses deux enfants, ses quatre petits-enfants et ses trois arrière-petits-enfants, ainsi qu'à ses proches, nos plus sincères condoléances. Je vous propose d'observer une minute de silence.

Je vous remercie. Mme Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole ».

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Je souhaite adresser pour le groupe Communiste et Citoyen toutes nos pensées et notre soutien à la famille et aux proches d'Hanna Kamieniecki.

Nous avons perdu une figure de la Résistance. Âgée de 15 ans lorsque l'occupant entre dans Paris, juive, elle est empêchée de passer son bac et échappe à la rafle du Vél d'Hiv grâce à l'aide d'un camarade de classe. Obligée de quitter son appartement du 20^e arrondissement, à l'âge de 17 ans elle s'engage aux côtés des FTP-MOI, le groupe de résistants communistes rendu célèbre par l'Affiche rouge. C'est à cette période qu'elle fait la connaissance d'Henri Krasucki, alors membre des jeunesses communistes au sein de la section juive des FTP-MOI du parti communiste. Hannah devient agent de liaison, elle envoie par courrier des journaux clandestins et distribue des tracts contre l'occupant allemand et contre le régime collaborationniste de Vichy. Elle transporte ou récupère clandestinement du matériel qu'elle cache à l'intérieur des cartons à musique dans lesquels elle range ses partitions.

Au moment de la libération de Paris, elle rejoint ses camarades des FTP-MOI qui occupaient un dispensaire. Elle participe à ériger une barricade « qui n'a pas servi mais qui aurait pu ».

Hannah Kamieniecki reste à Paris après la libération. Présidente de l'AMEJD, elle y accomplit un remarquable travail de mémoire en contribuant à apposer des plaques en mémoire des enfants juifs déportés dans le 11^e arrondissement.

Lorsqu'Hannah Kamieniecki s'engage avec les FTP-MOI pendant l'occupation elle le fait parce qu'elle refuse de baisser les bras face à l'horreur nazie et au collaborateur français. Son action de résistance pendant l'occupation, le prolongement de son engagement dans le travail de mémoire, nous obligent : nous devons honorer celles et ceux « qui donnaient le cœur avant le temps », celles et ceux qui se sont dressés face au nazisme dans l'espoir, toujours devant nous, de construire une société fondée sur l'égalité et la justice. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Je ne pourrais rester silencieuse parce que je me rappelle, que dans une ancienne mandature, Roger Fichtenberg me dit un jour : « Tu dois rencontrer une personne ». Cette personne, c'était Hanna. En rencontrant Hanna avec Roger, elle m'a décrit tout son

parcours et son engagement militant pour garder en mémoire ces enfants juifs raflés dans l'arrondissement.

Pourquoi j'aime ce jardin la Folie Titon ? Ce travail, c'est un acharnement de toute l'AMEJD, mais je dirais aussi que c'est un acharnement d'Hanna, chevillé au corps : citer tous les enfants, même un dernier bébé qu'on a oublié, en ajoutant encore la gravure d'un nom. Sans relâche, ça a été son dévouement, son enracinement.

Je ne vais pas retracer toute son histoire tout à fait élogieuse, mais gardons ce flambeau, cette âme, cette envie de transmettre et bien sûr d'écrire dans la pierre pour ne jamais oublier. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « J'ai eu l'occasion, à sa fille Betty, d'exprimer évidemment l'hommage que nous devons rendre à Hanna. C'est une personnalité extraordinaire qui nous a quittés au mois de juin. Hanna fait partie de ces personnalités dont on se dit qu'on a eu la chance de pouvoir les rencontrer. C'était quelqu'un d'extraordinairement généreux, dans le sens où la transmission était vraiment au cœur de sa vie. Ses enfants en ont formidablement parlé lors de ses obsèques au Père Lachaise. François VAUGLIN, Bénédicte DAGEVILLE et Rosalie LAMIN ont rappelé cette œuvre essentielle pour la mémoire qu'a été l'apposition des plaques en mémoire des enfants juifs déportés du 11^e arrondissement.

Ça peut paraître une évidence aujourd'hui quand on va dans une école, dans un collège ou dans un lycée, de voir ces plaques apposées comme si elles avaient été apposées depuis toujours. On prend sans doute mal la mesure de la volonté, de l'énergie qu'il a fallu pour constituer l'AMEJD. Elle en a été très longtemps la présidente, et quelque part, elle reste la présidente de l'AMEJD du 11^e. Il a fallu retrouver, hélas difficilement très souvent, les noms et les âges des enfants auxquels on voulait rendre hommage.

Hanna, c'était encore beaucoup d'autres choses qui ont été évoquées. C'était évidemment une très grande résistante au sein de la FTP-MOI. C'était une grande spécialiste, auteure d'un « Que sais-je ? » sur la psychosomatique. C'était une femme magnifique, magnifique à travers tout ce qu'elle a fait, à travers sa très forte personnalité, l'autorité dont elle pouvait être capable de faire preuve, mais quand on connaît celles et ceux qui animaient l'AMEJD, cette autorité était nécessaire si l'on voulait avancer.

Puis c'était une très belle femme. Je l'ai rencontrée tant de fois en mairie ou rue Saint Sébastien chez elle, en bien d'autres endroits. Elle avait quelque chose qui était captivant et qui m'a toujours captivé à chaque fois : son regard. Elle avait un regard d'une beauté ! Une fois que vous aviez capté ce regard, vous ne pouviez l'oublier.

Donc ce soir, c'est avec en mémoire le regard d'Hanna que je souhaitais lui rendre hommage après d'autres. Comme cela a été si bien dit, et cela a un sens que beaucoup d'entre nous connaissent, avec Hanna c'est une « Mensch » qui est partie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention.

Nous allons maintenant évoquer la mémoire d'Hervé Morel, puisque c'est avec une immense tristesse et avec un choc incroyable que nous avons appris son décès, survenu brutalement et prématurément ce 19 juin dernier, à l'âge de 64 ans.

Hervé était une figure politique du 11^e arrondissement, de Paris et du mouvement écologiste qui alliait à la force de l'engagement une vraie subtilité de la pensée.

Directeur financier, il était également professeur à HEC où il assurait notamment des cours de finance et de management. En parallèle de ses activités d'enseignement et de recherche - il a participé à plusieurs ouvrages - Hervé était un militant et c'est probablement sous cet aspect que nous le connaissons tous ici.

Dans notre arrondissement, il s'engage par exemple pour la sauvegarde d'un lieu emblématique : la Maison des métaux. En effet, à la fin des années 2000, ce haut lieu parisien du militantisme syndical et politique était menacé de démolition à la suite de sa vente à un promoteur immobilier. De nombreux habitants et associations se mobilisent et s'organisent pour protester dans un comité de sauvegarde : c'était le Comité des métaux. Hervé en devient le premier président. C'est sous la pression d'Hervé et Joëlle, que la Ville décide de préempter et de racheter le bâtiment. C'est grâce à leur action que la Maison des métaux a été sauvée.

En 2001, Hervé est élu conseiller du 11^e arrondissement. Lors de son mandat, il sera adjoint chargé du suivi du contrat local de sécurité et chargé des questions relatives aux conseils de quartier. C'était une question nouvelle, puisque c'est à cette époque que les conseils de quartier ont été créés par la loi Vaillant du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Donc Hervé a allié à son action, ses valeurs et notamment son attachement à la démocratie à travers cette partie de sa délégation.

L'engagement d'Hervé ne s'arrête pas à la fin de son mandat. C'était un militant écologiste et secrétaire du groupe local d'Europe Écologie-Les Verts de Paris 11 qui, dans ses combats, conjugait écologie et solidarité. Ces deux dimensions ont toujours été les moteurs de son action.

C'est donc avec beaucoup d'émotion, au nom du Conseil d'arrondissement et en mon nom propre, que je veux adresser à son épouse Joëlle MOREL, à ses deux fils Luc et Thomas, et à tous ses proches, ainsi qu'à ses compagnons en politique, nos plus sincères condoléances. Je vous propose d'observer une minute de silence. »

M. le Maire : « Je vous remercie. M. David BELLARD a demandé la parole. »

M. BELLARD : « Merci M. le Maire. Il me revient la tâche difficile et douloureuse d'exprimer en ce conseil un hommage à Hervé Morel. Tâche difficile et douloureuse car il ne s'agit pas ici de seulement rendre hommage au militant engagé depuis des décennies pour l'écologie et la justice sociale, ni juste d'évoquer celui qui siégea dans ce conseil en tant qu'adjoint au Maire en charge de la sécurité de 2001 à 2008, ou encore ce mandataire financier hors pair et de toute confiance qui m'aura d'ailleurs accompagné dans cette fonction souvent ingrate, mais ô combien essentielle, une dernière fois dans cette campagne des municipales après tant d'autres campagnes.

Tâche difficile et douloureuse, oui mes chers collègues, car il s'agit aussi, et surtout, de parler d'un ami. Comme pour beaucoup de militantes et de militants écologistes parisiens, Hervé fut l'une des premières personnes qui m'ont accueilli. Comme pour beaucoup, il fut l'un de ceux avec qui j'ai pu longuement débattre, parfois vivement, mais toujours avec humour, sur mille sujets locaux, nationaux et internationaux. Il faut dire qu'il avait cette qualité rare de rendre vivantes les questions les plus arides.

Fasciné par les questions budgétaires et de la dette, il avait la passion de la transmission et un goût immodéré et souvent taquin pour le débat. C'est peu dire qu'il était difficile, voire

impossible, pour qui partage le goût de la politique et de la chose publique, de ne pas se laisser entraîner avec lui dans ces discussions où se mêlaient arguments concrets, très précis, et parfois, je dois bien le confesser, utopies douces que nous savions au fond, lui et moi, qu'elles étaient parfaitement irréalisables. Mais qu'importe, Hervé aimait le débat et il aimait la politique.

Militant écologiste de longue date, il avait, chevillé au corps, la conviction de la nécessité absolue, vitale même, de changer notre économie et notre organisation sociale pour répondre à cet enjeu majeur qu'est le dérèglement climatique. Dans les responsabilités qu'il a occupées, que ce soit au sein des Verts puis d'Europe Écologie-les Verts, comme secrétaire départemental à Paris ou comme responsable de notre groupe local dans le 11^e arrondissement, au sein de cette Mairie, mais aussi dans ses activités professionnelles de formateur à HEC, il aura eu à cœur de développer une pensée politique inspirante fondée sur l'autonomie de l'écologie politique dans ses dimensions environnementales, sociales et démocratiques.

Il pensait l'écologie comme un projet profondément émancipateur capable de libérer les individus des contingences d'une vie fondée sur la prééminence de la possession matérielle et le désir d'expansion sans limite. En cela, il prônait la sortie d'une économie extractiviste, expansionniste et croissantiste, et a consacré une grande partie de sa vie à imaginer et à se battre au quotidien pour l'avènement d'une société qu'il désirait plus sobre, plus égalitaire et surtout plus heureuse.

Son combat, il l'aura mené d'abord à Paris, dans ce 11^e arrondissement qu'il aimait tant. Il fut et eut un rôle clé dans de très nombreuses luttes de ces vingt dernières années dans nos quartiers, de toutes les mobilisations, de la sauvegarde – vous l'avez rappelé M. le Maire – de la Maison des métallos, via le Comité des métallos, pour que ce haut lieu alors en danger devienne un équipement culturel de quartier, au TEP de Ménilmontant dont l'avenir a fait et fait l'objet de nombreux et passionnés débats entre nous, en passant par son investissement pour le développement via la recherche et l'obtention de nouveaux marchés de la régie de quartier de l'Orillon.

Hervé aura été de ceux qui, élus, se sont battus pour le réaménagement de la parcelle Breguet, et plus généralement, pour le soutien à la diversité commerciale de notre arrondissement frappé alors par la monoactivité.

Jusqu'au bout, il aura porté une voix écologiste et humaniste et aura continué son engagement avec ferveur, avec constance et avec passion. Cette passion qu'il liait d'ailleurs à ses enfants Luc et Thomas, et à Joëlle pour qui j'ai une immense pensée ce soir.

À la génération climat, aux nouveaux activistes, aux citoyens de la convention climat qui s'en emparent aujourd'hui, à toutes celles et ceux qui viennent à ces combats, l'écologie ne vient pas de nulle part, elle a été portée par des éternels minoritaires qui n'ont jamais baissé les bras comme le fut Hervé Morel. Sa disparition laisse un grand vide, nous lui devons beaucoup et pour tout cela, je le remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. Mme Bénédicte DAGEVILLE ».

Mme DAGEVILLE : « Merci. Permettez-moi de dire quelques mots pour le groupe Communiste et Citoyen en hommage à Hervé Morel. Nos premières pensées vont bien naturellement à sa famille, ses enfants et à son épouse. Chère Joëlle, permets-moi de te dire toute mon amitié et mon soutien. Au nom du groupe communiste, en mon nom, je voudrais te renouveler nos plus sincères condoléances.

Je pense également à tous les proches d'Hervé Morel, à nos collègues élus écologistes qui poursuivent aujourd'hui son combat sur les bancs de notre assemblée.

Je voudrais avoir aussi un mot et une pensée sincère pour les militants et militantes d'Europe Écologie-Les Verts que je sais particulièrement affectés par sa disparition, qui survient après plus de vingt ans de militantisme de terrain dans notre arrondissement. Je leur adresse, je vous adresse, nos sincères condoléances dans ce triste moment. »

M. le Maire : « Merci. M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, je souhaiterais m'associer à cet hommage qui est rendu à Hervé, et vous faire part du choc et de l'émotion qui ont été les nôtres quand on a appris cette disparition brutale. Nos premières pensées sont pour Joëlle, leur famille et leurs proches. Parce qu'on a pu constater que l'ensemble des élus et des militants écologistes du 11^e étaient très affectés, nous voulions vous témoigner notre amitié et notre soutien dans ce moment difficile.

À titre personnel, j'ai peu connu Hervé puisqu'il était élu bien avant moi, donc je me fais surtout le portevoix de ceux qui ont pu siéger avec lui quand il était l'adjoint de Georges Sarre entre 2001 et 2008. Je pense notamment à Stéphane Martinet, Philippe Ducloux, Maïté Errecart, Patrick Bloche, et j'en oublie sans doute, qui ont siégé avec lui. Le portrait qu'ils m'en ont dressé était celui d'un homme extrêmement engagé - c'est incontestable -, passionné, exigeant, débatteur, très combattif, qui ne lâchait rien, qui ne passait rien. Cela n'a pas toujours fait le bonheur des socialistes parce qu'ils étaient parfois aiguillonnés par cette passion et par cette exigence, mais il a suscité le respect et l'admiration pour cet engagement dans la durée, constant, sans faille, pour ses valeurs, pour une vision de l'intérêt général.

Au nom de notre groupe, nous souhaitons nous associer à cet hommage à Hervé et renouveler nos pensées pour Joëlle.

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes de prise de parole. Je vous propose de reprendre le cours habituel de notre ordre du jour. »

COMMUNICATION SUR LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2020

Les conseillers d'arrondissement présents lors de la dernière séance de la précédente mandature, le 12 mai 2020, ont reçu pour information le compte-rendu de la séance. Dans la mesure où le conseil d'arrondissement se réunit ce soir dans une nouvelle configuration et avec de nouveaux élus, ce compte-rendu ne peut être soumis à l'adoption.

Mais ce document ayant un caractère public, le compte-rendu a été publié dans l'application ODS-Mairies, parmi les fichiers de la séance du 12 mai 2020. Il est également consultable par tous sur le site internet de la Mairie du 11^e arrondissement.

COMMUNICATION SUR LA CONSTITUTION DE GROUPES POLITIQUES AU SEIN DU CONSEIL DU 11^E ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « J'ai été informé de la démission de Mme Sylvie TOUZET, ce qui a conduit Mme Florence MARSCHAL à rejoindre notre conseil. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue. En conséquence, les délégations sont réorganisées de la manière suivante :

- Mme Rosalie LAMIN est chargée du monde combattant, de la mémoire, des finances, de la santé et du handicap
- Mme Florence MARSCHAL est conseillère déléguée chargée de la ville du quart d'heure.

Je vous indique avoir reçu communication de la constitution de groupes politiques pour notre conseil :

- Le groupe **Communiste et Citoyen** est composé de Mme Hélène BIDARD, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Sofiane KADDOUR-BEY et M. Adrien TIBERTI. La présidence du groupe est assurée par Mme Bénédicte DAGEVILLE.
- Le **Groupe Écologiste du 11^e** est composé de Mme Joëlle MOREL, M. Alexandre VISCONTINI, M. David BELLARD, Mme Chloé SAGASPE, M. Grégory MOREAU, M. Nour DURAND-RAUCHER et Mme Béatrice PIPITONE. Il est présidé par deux co-présidents, Mme Joëlle MOREL et M. Alexandre VISCONTINI.
- le groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)** est composé de Mme Nelly GARNIER, M. Jean-Christophe MARTIN, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND et présidé par Mme Nelly GARNIER.
- Le groupe **Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés** est composé de Mme Nadine BLANCHARD, M. Patrick BLOCHE, M. Jean-Pierre CORSIA, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Christophe HARNOIS, Mme Anne HIDALGO, M. Florent HUBERT, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rosalie LAMIN, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Luc LEBON, M. Jean-François MARTINS, M. Jérôme MEYER, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Lucie SOLEM, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Florence MARSCHAL et moi-même, François VAUGLIN. Les co-présidents sont M. Florent HUBERT et Mme Emma RAFOWICZ.

Tous les élus ont été cités à l'exception de M. Guillaume POITOUX qui, étant seul représentant de sa formation politique, La République en Marche, n'est pas en capacité de constituer un groupe puisque le règlement intérieur de notre conseil impose d'avoir au moins deux personnes pour fonder un groupe. »

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

11202013 – Élection du président des débats

M. le Maire : « Je vous propose de passer à la délibération relative au compte administratif 2019. Cet examen exige une procédure en deux temps pour assurer une séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable. Je ne peux donc pas présider ces débats ni même y participer.

Je vous propose d'élire Mme Rosalie LAMIN comme président des débats. Y a-t-il une opposition ? Une abstention ? Non-participation au vote ? Non, donc Mme Rosalie LAMIN est

élue à l'unanimité comme présidente des débats. Je lui passe la parole et je quitte la salle. Merci beaucoup. »

Mme LAMIN est désignée présidente des débats à l'unanimité.

11202014 – Adoption du compte administratif 2019 de l'État spécial du 11^e arrondissement

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif de l'année N-1 est voté en Conseil d'arrondissement, puis en Conseil de Paris. Il fait état des dépenses effectuées, donc mandatées, sur les trois dotations qui forment l'État spécial de l'arrondissement, ainsi que des reports de crédits disponibles en fin d'exercice.

Pour être plus claire, je vais vous expliquer comment se compose l'État spécial. Trois dotations forment l'État spécial : une dotation de gestion locale, une dotation d'animation locale et une dotation d'investissement.

En 2019, les dépenses mandatées sur l'État spécial du 11^e arrondissement s'élèvent à 9 235 349,28 € sur un total de 11 074 415,52 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 83 %, très en augmentation par rapport à 2018 où il était de 73 %.

Le taux d'engagement, c'est-à-dire les commandes passées en 2019, est de 89 %. Les crédits reportés sur l'exercice 2020 (l'écart entre crédits ouverts et crédits mandatés) s'élèvent à 1 839 066 € :

- 623 994 € sont des restes à réaliser, c'est-à-dire des crédits qui ont servi à payer en 2020 des dépenses engagées en 2019
- 1 215 072 € sont des reports de crédits non fléchés dont :
 - 976 293 € sur la dotation de gestion locale
 - 184 149 € sur la dotation d'animation locale
 - 54 530 € sur la dotation d'investissement.

Ces crédits ont vocation à être reportés en 2020 et permettent de financer certaines dépenses imprévues, par exemple :

- des travaux votés à la copropriété du 20 avenue Parmentier pour un montant de 12 000 €
- 20 000 € pour le maintien en eau des fontaines pendant la période hivernale
- 15 000 € pour le broyage des sapins dans un lieu spécifique.

Je vais vous expliquer le point de l'exécution sur chacune des dotations :

- la dotation de gestion locale, destinée à financer le fonctionnement courant des équipements de proximité de l'arrondissement : crèches, écoles, mairie, salles polyvalentes, Maisons de la Vie Associative et Citoyenne, équipements sportifs, bibliothèques, conservatoire, espaces verts.

7 748 922 € ont été mandatés sur la dotation de gestion locale en 2019, soit un taux d'exécution de la dotation (dépenses payées rapportées aux crédits ouverts) de 86 %. Son taux d'engagement, les commandes passées, est de 89 %.

Les principales dépenses exécutées sur la dotation de gestion locale en 2019 sont destinées aux :

- centres d'animation, pour un montant de 1 814 562 €, soit environ 23 % de la dépense sur la dotation de gestion locale
 - crèches, 1 444 512 €, soit environ 24 % de la dépense sur la dotation de gestion locale
 - écoles maternelles et élémentaires 1 758 937 €, soit environ 23% de la dépense sur la dotation de gestion locale.
- La dotation d'animation locale permet de financer les dépenses liées à l'information des habitants, à l'animation culturelle, à la démocratie et à la vie locale ainsi que des travaux urgents dans les équipements de proximité.

Les dépenses mandatées sur la dotation d'animation locale en 2019 s'élèvent à 821 511 €, soit un taux d'exécution (dépenses payées) d'environ 70 %. Son taux d'engagement est de 84 % environ. Ce taux d'exécution un peu faible est lié notamment à l'engagement tardif des dépenses pour les travaux dans les équipements de proximité. En effet, de nombreux travaux dans les écoles, et dans les crèches particulièrement, ne peuvent se faire en sites occupés. Les vacances de Noël sont donc utilisées à cette fin, mais elles ont lieu après la clôture budgétaire, ce qui explique un léger décalage dans l'exécution.

Exemples de dépenses réalisées en 2019 sur cette dotation :

- Au titre de l'animation locale proprement dite :
 - Festival des cultures urbaines : 6 896 €
 - Journée des solidarités : 7 106 €
 - Forum de la Petite Enfance 1 920 €.
- Au titre de travaux urgents, parce qu'il nous arrive de remplacer rapidement un carreau cassé dans un équipement public, ou pour de petits travaux d'entretien :
 - le remplacement des protections murales de la salle de boxe du gymnase Japy : 4 551,36 €
 - la pose de cloisonnettes dans les toilettes de l'école maternelle 5 cité Souzy : 2 992,23 €
 - réparation du rideau de scène de la salle Olympe de Gouges : 3 917 €.
- La dotation d'investissement permet de programmer des opérations d'investissement dans les équipements de proximité ou dans l'espace public. En 2019, les dépenses mandatées sur la dotation d'investissement sont de 664 996 €, soit un taux d'exécution de l'ordre de 72 %. Son taux d'engagement est de 94 %.

Exemples de dépenses réalisées en 2019 sur cette dotation :

- remplacement du parquet de la salle de danse du gymnase de la Cour des Lions pour 35 538,76 €
- aménagement de la biberonnerie de la crèche collective du 13 bis rue Popincourt pour un montant de 6 885,60 €
- pose de panneaux acoustiques à l'accueil général de la Mairie du 11^e : 2 613,60 €.

Chers collègues, tous ces éléments sont portés à votre connaissance afin que nous en débattions et que nous votions ce compte administratif de la Mairie du 11^e.

Je remercie nos comptables et agents qui ont de la maîtrise dans les chiffres et qui gèrent avec nous de manière mesurée toutes nos dépenses pour maintenir un budget en équilibre. Je vous remercie. Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER qui souhaite intervenir. »

Mme GARNIER : « Merci beaucoup. Comme nous sommes majoritairement de nouveaux élus, nous ne souhaitons ni approuver ni rejeter un compte administratif dont nous n'avons pas participé à l'élaboration, au suivi et au contrôle. Par conséquent, pour ce premier compte, notre groupe s'abstiendra. »

Mme LAMIN : « Je vous remercie. La prochaine fois, vous verrez de manière plus détaillée comment nous faisons une bonne gestion de manière à ce que nos équipements soient réparés et que nous maîtrisons les coûts. Merci.

Mme Bénédicte DAGEVILLE, pour le groupe Communiste et Citoyen, souhaite intervenir. »

Mme DAGEVILLE : « Merci Mme la Maire. Mes chers collègues.

Le vote du compte administratif de l'exercice 2019 pour le 11^e arrondissement est un moment important, et ce d'autant qu'il ouvre en quelque sorte la mandature, puisque nous sommes dans notre premier conseil d'arrondissement « régulier ».

Les élus du groupe Communiste et Citoyen voteront pour cette délibération. À l'équilibre, le compte administratif montre la bonne gestion de l'équipe municipale sortante. La lecture des items de ce document permet d'avoir un aperçu du travail quotidien d'une mairie d'arrondissement au plus près des habitantes et des habitants : petite enfance, éducation, équipements sportifs, activités artistiques et culturelles, démocratie locale, vie associative... Ces crédits permettent à notre Mairie d'exercer ses compétences dans ces domaines.

Cependant, l'aperçu donné par le compte administratif est partiel. En effet, une part importante des crédits et des finances qui nourrissent la politique municipale locale provient du budget de la Ville de Paris. Ce budget est lui voté par le Conseil de Paris. Par exemple, les subventions, les crédits d'investissement, les dépenses de personnel des agents des services publics municipaux, etc., toutes ces délibérations, tous ces crédits sont consignés dans le budget de la Ville de Paris. Or, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à tenir en raison des politiques d'austérité imposées aux collectivités locales. Depuis plusieurs années, les dotations de l'État aux collectivités, et singulièrement à Paris, connaissent une baisse sans équivalent.

En plus de l'austérité, le gouvernement d'Emmanuel Macron a imposé aux collectivités la contractualisation, avec deux objectifs : le premier est celui de la chasse à la dépense publique, obsession des libéraux de tous poils ; le deuxième est celui de lier les mains des collectivités, de les reléguer au statut de simples gestionnaires.

Pourtant, ce sont bien les collectivités locales qui agissent au plus près des habitantes et des habitants. Ce carcan financier est aujourd'hui d'autant plus inacceptable que ce sont les maires et les services publics municipaux qui se sont retrouvés en première ligne au plus fort de la crise sanitaire. Il a fallu par exemple organiser la production de masques, verser les aides sociales à un nombre de bénéficiaires toujours plus important, mais aussi augmenter l'aide alimentaire pour les familles ne pouvant plus bénéficier de la restauration scolaire. La Caisse des écoles du 11^e a par exemple joué un rôle qu'il convient de saluer.

C'est encore une fois l'action municipale locale qui permet en ce moment aux enfants des familles les plus précaires de bénéficier de vacances reposantes et émancipatrices avec après la difficile

période du confinement, puisque la municipalité parisienne a décidé de l'instauration de la gratuité des centres de loisir d'été pour les tranches tarifaires allant de 1 à 3. Je m'en tiendrai à ces quelques exemples précis pour montrer à quoi peut servir une collectivité locale avec une majorité de gauche, pour montrer pourquoi nous nous opposons à toutes les mesures d'austérité imposées aux collectivités locales.

Alors que le Premier Ministre fait des déclarations d'amour aux territoires, nous attendons des preuves de cet amour, nous attendons des actes. Je rappelle que le coût global de la crise s'élève à 565 millions d'euros pour la Ville de Paris. L'aide de l'État à ce jour est de 17 millions d'euros, soit 3% du montant total.

En somme, nous voterons le compte administratif pour tout ce qu'il engage et porte pour l'avenir de notre Ville. Mais nous continuons à alerter sur les conséquences de l'austérité imposée par les néo-libéraux aux collectivités territoriales. Je vous remercie. »

Mme LAMIN : « Merci. Qui souhaite prendre la parole ? M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Mme le Maire, mes chers collègues, je ne souhaite pas ici rentrer dans un débat de politique nationale au sein du Conseil d'arrondissement. Simplement, je suis un nouvel élu également, avec les informations qui nous sont disponibles. Je ne voterai ni pour ni contre ce compte administratif, je m'abstiendrai. Je vous remercie pour votre présentation. »

Mme LAMIN : « Merci. Pouvons-nous passer au vote ? Oui.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) et M. Guillaume POITOUX. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Donc le compte administratif a été approuvé à l'unanimité. Je vous remercie chers collègues. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11202015 – Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance du 11^e arrondissement

11202016 – Mise en place de la commission de désignation des candidats à un logement social

M. le Maire : « Merci beaucoup. Merci pour votre confiance et merci Mme Rosalie LAMIN.

Nous avons deux délibérations qui se suivent, celle qui concerne les établissements d'accueil de la petite enfance et celle qui est relative à la désignation des candidats à un logement social. Notre conseil doit délibérer pour fixer la composition de ces commissions. Vu que M. Guillaume POITOUX s'est inscrit sur ces deux délibérations, je vous propose d'en faire une présentation groupée et que nous ayons un débat groupé par la suite.

Concernant la première délibération, il s'agit d'une commission qui, en fonction des places qui sont disponibles dans les établissements d'accueil de la petite enfance et selon les tranches d'âge des enfants, attribue les places sur la base de la cotation des dossiers. Cette cotation repose sur trois grands groupes de critères :

- la situation professionnelle des parents
- les tranches de revenu de la famille
- la situation sociale et familiale pour prioriser les familles qui ont le plus de besoins et le moins de moyens.

En fonction des critères, des points sont attribués pour fixer la priorité entre les dossiers de manière équitable et objective.

Je précise que cette réunion est précédée d'une commission sociale qui examine les priorités médicales et sociales soumises par les professionnels de la petite enfance, notamment les médecins qui sont dans la commission.

La commission étant présidée par le maire d'arrondissement ou son/sa représentant·e, en l'occurrence Mme Bénédicte DAGEVILLE, qui est en charge de cette délégation, je vous propose que soient désignés membres de cette commission M. Christophe HARNOIS et Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. En effet, deux conseillers d'arrondissement sont membres de la commission et nous souhaitons qu'il y ait une représentation de l'opposition, en application des règles qui sont en vigueur au niveau parisien.

Sont membres aussi de cette commission :

- le chef du pôle Petite Enfance de la circonscription des affaires scolaires de l'arrondissement
- les médecins de la protection maternelle et infantile
- les assistants sociaux du service d'accompagnement et d'agrément des assistants maternels et familiaux
- les responsables d'établissements d'accueil municipaux
- les responsables d'établissements d'accueil associatif
- le Directeur Général des Services de la Mairie ou son adjoint
- l'agent référent du Relais Informations Famille, qui est en contact avec les familles au guichet de la mairie.

Voilà la proposition qui vous est faite pour cette première commission.

La deuxième délibération concerne la commission de désignation des candidats à un logement social. C'est une commission qui respecte les règles fixées à l'Hôtel de Ville. Elle est présidée par le maire ou son/sa représentant·e, en l'occurrence M. Adrien TIBERTI. La commission sera composée de six élus, dont cinq de la majorité et un de l'opposition. Je vous propose de désigner :

- M. Florent HUBERT
- M. Jean-Pierre CORSIA
- Mme Joséphine LANFRANCHI
- Mme Emma RAFOWICZ
- Mme Joëlle MOREL
- M. Jean-Christophe MARTIN.

La commission comporte aussi des partenaires, représentants d'institutions ou de la vie associative, et le chargé de mission du cabinet qui prépare les dossiers en fonction de la cotation pour le travail de la commission.

Voici donc ces deux délibérations, je passe tout de suite la parole à M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, je représente certes aujourd'hui la force politique la moins représentée au sein du Conseil d'arrondissement issu du second tour. Il me semble maintenant que les citoyens que je représente ici auraient pu espérer être représentés dans au moins une de ces deux commissions qui sont les plus importantes de l'arrondissement. Étant un des représentants de l'opposition, c'est à regret que je voterai contre ces deux propositions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je comprends votre intervention. En même temps, il faut comprendre l'état qu'est la composition de ce Conseil d'arrondissement, décidé par les électeurs. Donc il est tenu compte de cette proportion qui conduit à certains groupes d'être plus ou moins importants que les autres. Je vous propose de passer au vote. »

11202015 – Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Qui est contre ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet de délibération est donc adopté.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

11202016 – Mise en place de la commission de désignation des candidats à un logement social

M. le Maire : « Qui est contre ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet de délibération est donc adopté aussi. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 8 – Contributions (11 050 000 €) et avenants à conventions avec les établissements publics de coopération culturelle Maison des métallos (11^e), Centquatre (19^e) et Ateliers Médicis (93)

M. le Maire : « Je le rappelle pour le public, nous sautons les délibérations sur lesquelles aucun élu ne s'est inscrit pour prendre la parole, pour examiner directement les projets relatifs aux affaires culturelles, avec des subventions et conventions avec la Maison des métallos, le Centquatre et les ateliers Médicis. Je passe la parole à Mme Emma RAFOWICZ pour rapporter et Mme Joëlle MOREL se prépare.

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. La Maison des métallos est un espace culturel important du nord de l'arrondissement avec un rayonnement fort dans tout Paris. La Maison des métallos est aujourd'hui dirigée par Mme Stéphanie Aubin. Les missions de cette Maison des métallos sont importantes, notamment le développement des pratiques culturelles, la diffusion

des connaissances et des savoirs, la promotion des nouvelles technologies, mais aussi l'ouverture sur le quartier et le tissu local.

Mme Stéphanie Aubin souhaite aujourd'hui positionner la Maison des métallos comme un lieu de transition et développer les liens avec des entreprises impliquées dans des logiques de responsabilité sociétale.

En décembre 2019, une première partie de la subvention (1 million d'euros) a déjà été accordée à la Maison des métallos. Nous vous proposons aujourd'hui de compléter cette subvention d'un million d'euros fixant à 2 millions d'euros le montant total de la contribution 2020 de la Ville de Paris à cet établissement culturel. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Membre du conseil d'administration de la Maison des métallos depuis sa création, c'est-à-dire depuis 2007, comme personnalité qualifiée, puis depuis 2014 comme conseillère de Paris, j'ai participé vendredi dernier à mon dernier conseil d'administration de la Maison des métallos. Vous comprenez mon attachement à cette maison. Cette délibération est, pour moi, l'occasion de partager mes réflexions sur cet équipement culturel de la Ville de Paris, ancré au Nord-Est de notre arrondissement, dans un quartier encore populaire.

La nouvelle directrice du lieu, Stéphanie Aubin, est arrivée fin 2018 avec un projet très ambitieux pour positionner la Maison des métallos comme le premier lieu culturel de Paris dédié aux transitions écologiques. C'est un projet novateur qui a pour but de ne pas s'installer dans la routine culturelle traditionnelle, qui sclérose souvent le monde culturel, et que le groupe des écologistes encourage pleinement.

De plus, la transformation fin 2019 du statut de la Maison des métallos, d'équipement culturel de la Ville de Paris en établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour y développer des coopérations à l'échelle métropolitaine - en particulier la nomination au sein du conseil d'administration d'un représentant du département de la Seine-Saint-Denis - bouleverse aussi profondément son fonctionnement ces derniers mois.

Enfin, la période du confinement, et donc de la fermeture et de l'annulation de la programmation artistique entre mars et juillet, a fragilisé la Maison des métallos et tout particulièrement, une partie de l'équipe des salariés : certains d'entre eux sont encore en arrêt maladie, certains ont démissionné.

J'attire donc votre intérêt sur cette délibération pour demander une attention toute particulière, de la part de notre nouvelle équipe municipale. C'est bien évidemment l'occasion d'approuver le financement qui nous est proposé mais aussi d'adresser à cette structure un message pour préserver la Maison des métallos, espace de pratiques culturelles, artistiques, associatives et citoyennes dans notre arrondissement.

L'objectif premier des élue écologistes est d'accompagner la Maison pour que celle-ci soit à l'écoute des besoins des citoyens et citoyennes. La période du Covid a révélé de nombreux jeunes artistes dans notre arrondissement qui ont partagé leur résilience du quotidien. Des captations, vidéos permettent encore de les découvrir sur les réseaux.

Ces personnes, issues de tous les quartiers du 11^e s'organisent aujourd'hui bénévolement pour créer en septembre prochain un festival qui s'intitule « Du balcon à la rue ». C'est par ce type d'initiative, solidaire, écologique, citoyenne, ascendante que la Maison des métallos pourra devenir le premier lieu culturel dédié aux transitions à l'échelle parisienne et à l'échelle métropolitaine. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous, chère Joëlle. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention à part celle du président de la Maison des métallos bien sûr, M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Joëlle MOREL a été comme d'habitude très complète, parce que la Maison des métallos a du sens pour elle. Elle nous a dit au début de son intervention que n'étant plus conseillère de Paris, elle ne pourra représenter l'assemblée parisienne au sein du conseil d'administration, et étant adjointe au Maire du 11^e arrondissement, elle ne peut pas hélas rentrer comme personnalité qualifiée. Mais elle a dit beaucoup de choses. Il a été rappelé l'investissement de Joëlle et d'Hervé à travers le Comité des métallos dans l'existence de cet équipement culturel de la Mairie de Paris, d'abord dirigé par Gérard Paquet, puis par Philippe Mourrat et désormais par Stéphanie Aubin.

Merci à toi Joëlle d'avoir rappelé que, comme beaucoup de structures culturelles, la crise sanitaire a impacté très directement l'activité de la Maison des métallos, surtout au pire moment, au moment où Stéphanie Aubin mettait en œuvre ce projet qui nous a toutes et tous séduit, parce que basé sur les transitions et faisant vraiment de la Maison des métallos un lieu d'innovation et d'expérimentation et c'est ça qui nous a passionnés. Et avec les conséquences que tu as évoquées également sur les ressources humaines de la Maison des métallos.

Donc je voulais vraiment, effectivement dans la fonction qui est la mienne de président de la Maison des métallos, te rendre hommage et te saluer parce que je t'ai toujours connue au conseil d'administration. Je pense que tu n'en as manqué aucun. Tu as une passion pour cette maison que tu fréquentes assidument déjà comme citoyenne du 11^e arrondissement, donc je sais que le lien que tu as avec la Maison des métallos ne pourra que se poursuivre.

Mais merci aussi pour ton investissement d'élue. Tu as beaucoup apporté à la Maison des métallos et je voulais vraiment prendre la parole, avec la permission de M. le Maire, pour te saluer et te dire tout simplement merci. »

M. le Maire : « Merci, M. le président. Je pense qu'on peut tous s'associer à cet hommage, merci beaucoup, Joëlle, pour ton engagement durable. Je propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DAC 24 – Subventions (900 000 €) et avenants à conventions avec le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11^e), la Ménagerie de Verre (SARL les Ateliers de la danse) (11^e) et le théâtre des Bouffes du Nord (10^e)

M. le Maire : « Mme Emma RAFOWICZ va rapporter ce projet et M. Guillaume POITOUX se prépare. »

Mme RAFOWICZ : « Le Théâtre de la Bastille est un théâtre de notre arrondissement. Il est dirigé aujourd'hui par Jean-Marie Hordé. Il est subventionné par la Ville de Paris depuis 1993 et ce théâtre donne la priorité aux formes innovantes d'expression artistique à travers le théâtre et la danse. En décembre 2019, une première partie de la subvention (330 000 €) a déjà été accordée au Théâtre de la Bastille et nous vous proposons de compléter cette subvention de 330 000 €, fixant donc à 660 000 € le montant total de la contribution 2020 de la Ville de Paris à ce théâtre.

La Ménagerie de Verre est un haut lieu de la production artistique de notre arrondissement. Il est soutenu aujourd'hui par le Ministère de la Culture et la Région Ile-de-France et nous souhaitons évidemment que la Ville de Paris continue à soutenir ce bel espace de création. Dirigé par Marie-Thérèse Allier, cet espace de création organise deux festivals dans l'année, « Les Inaccoutumés » et « Étrange cargo ». En décembre 2019, une première partie de subvention (70 000 €) a déjà été accordée à la Ménagerie de Verre. Nous voulons compléter cette subvention avec 70 000 €, fixant donc à 140 000 € le montant total de la contribution 2020 de la Ville de Paris à ce théâtre.

Je voulais ajouter, notamment par rapport à ce que Joëlle MOREL a dit précédemment, que des bilans financiers, notamment de l'impact du Covid-19, vont être réalisés et présentés en septembre 2020, que ça concerne évidemment toutes les délibérations sur la culture. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, je voterai pour l'essentiel des délibérations de ce conseil, notamment celle sur laquelle j'interviens portant sur les subventions accordées aux différents organismes qui font vivre le lien social et culturel dans le 11^e. Nous le savons tous, et encore plus pendant cette période compliquée, l'importance de maintenir un niveau de service élevé pour notre population et notamment pour la plus défavorisée.

Cependant, je pense qu'il faut rester attentif à l'emploi de l'argent public, notamment dans cette période avec parfois un effet de saupoudrage qu'on peut rencontrer, et pour soutenir des missions au combat et qui certes peuvent être légitimes, mais sortant, à mon sens, parfois du périmètre d'action financière prioritaire d'un arrondissement, surtout dans un contexte de crise économique. J'ai a priori que je qualifierai de constructif envers toutes ces délibérations, faute parfois de pouvoir les examiner dans les détails avec autant de clarté que je le souhaiterais. Je voulais exprimer ce point. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Cela n'appelle pas forcément de réponse. Tout le monde va être précautionneux et soucieux de bien dépenser l'argent public, mais chacun conviendra que dans les temps qui courent, il y en a vraiment besoin pour éviter un effondrement plus massif encore de l'ensemble de l'activité. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DAC 286 – Subvention (11 000 €) à l'ACP la Manufacture Chanson (11^e)

M. le Maire : « La Manufacture Chanson est bien connue dans le 11^e arrondissement. Il s'agit d'une subvention récurrente dans le cadre de la pratique de la politique municipale en faveur des

enseignements artistiques et de la pratique amateur. Il vous est proposé donc de soutenir la Manufacture Chanson.

C'est une école fondée en 1983 par Christian Dente. Elle est devenue une Société Coopérative et Participative (SCOP) implantée au 124 avenue de la République. C'est une école qui est unique en son genre, qui forme des professionnels de 18 à 30 ans, mais aussi des amateurs à la chanson d'expression française et à toutes les activités qui s'y rapportent.

Cette structure est bien connue dans notre arrondissement des acteurs thématiques en 2020. Son offre se compose de 16 modules collectifs ou individuels. Je sais que ses locaux laissent quelque peu à désirer, mais nous avons engagé un travail avec elle pour essayer de leur permettre d'exercer dans des conditions qui sont plus favorables qu'aujourd'hui, même s'ils disposent de beaux équipements.

Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 11 000 € au titre de 2020.

Mme Nelly GARNIER s'est inscrite pour intervenir. »

Mme GARNIER : « Oui. Nous allons voter cette délibération pour toutes les raisons que vous avez évoquées. Toutefois, nous pensons que cette subvention ne doit pas faire oublier le désengagement de la Ville envers les conservatoires qui constituent la principale offre de service public homogène de qualité et soumise à des règles précises et équitables.

Nous tenons à rappeler aujourd'hui que depuis la réforme des conservatoires entrée en vigueur en 2016, les conservatoires ont été soumis à des restrictions budgétaires, à un recours croissant aux vacataires, à un remplacement progressif des cours individuels par des cours collectifs et enfin, par une admission au tirage au sort qui va à l'encontre du principe d'égalité d'accès à ce service public.

Nous voterons donc la délibération, mais tenions à faire valoir notre volonté de mieux soutenir les conservatoires parisiens. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Du coup, pour mémoire et pour les futurs conseils d'arrondissement, notons que la Droite, ce jour sur cette délibération, veut développer le service public et augmenter les dépenses municipales. Je le souligne pour que nous l'ayons en tête pour que, dans de futurs débats, nous ne perdions pas de vue que des positions peuvent parfois devenir très vite contradictoires. »

M. le Maire : « Très bien. Je sens une partie de ping-pong qui commence. On sait quand elle commence, on ne sait pas quand elle finit. »

Mme GARNIER : « C'était juste pour rassurer M. TIBERTI que nous aurons aussi de nombreuses propositions pour mieux cibler les subventions et donc éviter un éparpillement.

(Propos hors micro)

Non, c'est-à-dire avoir une politique d'arbitrage. Voilà, je ne serai pas plus longue. »

M. le Maire : « Merci. J'ai une demande de prise parole de M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, c'était juste pour rebondir, non pas sur la délibération en l'occurrence, mais sur l'intervention de notre collègue Nelly GARNIER. Je le fais parce qu'on est en début de mandature. Au nom de mon groupe, je tiens juste à rappeler que, certes, les modalités d'inscription au conservatoire ont évolué dans la mandature pour aboutir à une plus grande transparence et une plus grande justice dans les attributions de place. En revanche, on ne peut absolument pas vous laisser dire qu'il y a eu un désengagement de la Mairie de ce service public essentiel pour de nombreux petits Parisiens. Il y a eu un investissement massif qui s'est poursuivi, ne serait-ce que dans l'arrondissement. On a agrandi et modernisé notre conservatoire, et c'est le cas dans beaucoup d'autres arrondissements, et nous conservons une ambition très forte pour ce service public et pour développer ce service public. Donc je voudrais juste que, par rapport à ce que vous avez évoqué, un minimum de vérité soit rétabli. »

M. le Maire : « Merci. C'est tout-à-fait le propos que je m'apprêtais à tenir, en insistant sur le fait que nous aurons de toute façon l'occasion d'exprimer notre position et notre amour du service public à travers le conservatoire lorsque nous serons amenés à débattre du projet de nouvelle extension de ce conservatoire que nous portons et que nous allons nous employer à mettre en œuvre au cours de cette mandature.

Enfin, je voudrais qu'on évite d'opposer les conservatoires et les écoles de musique associatives, qui offrent un réel service et qui répondent à un besoin qui ne peut pas être malheureusement entièrement satisfait par la puissance publique, mais que nous soutenons aussi avec le même enthousiasme.

Je vous propose de voter cette délibération, qui est une subvention à la Manufacture Chanson. Que ce soit bien clair, il ne s'agit pas du conservatoire. Qui est pour ? Unanimité. Formidable. Le débat a été utile. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2020 DAE 103 – Marchés de la Création – Covid-19 – Exonération des droits de place dus par les exposants

M. le Maire : « Il s'agit d'une délibération qui propose l'exonération des droits de place pour les exposants du marché de la Création, en particulier de celui que nous avons à Bastille. Le deuxième marché à Edgar-Quinet dans le 14^e est aussi bien évidemment concerné. Ces marchés ont été fermés du 15 mars au 11 mai. Donc pour aider les commerçants et les artistes qui exposent, il vous est proposé de voter pour une exonération de six mois de ces droits de place, du 15 mars au 14 septembre 2020. Voilà l'objet de cette délibération.

Nous avons d'autres qui suivent sur des sujets similaires. À l'occasion de l'introduction de ce débat, je voulais souligner l'effort qui est consenti par la Ville pour donner une vraie chance au redémarrage de notre économie sous toutes ses formes. Là il s'agit du marché de la création, dans le domaine de la culture, donc en permettant à ces artistes d'exposer sans s'acquitter des droits de place pendant six mois. M. Guillaume POITOUX a demandé la parole. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Nous aurions souhaité que cette exonération ait lieu jusqu'à la fin de l'année compte tenu de la situation. Je ne doute pas que lors de prochains conseils d'arrondissement, on aura l'honneur de voter une délibération qui puisse élargir cette exonération au moins jusqu'à la fin de l'année, compte tenu des pertes économiques constatées par ces acteurs de la vie économique de nos quartiers. Merci ».

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Notre groupe votera bien évidemment les deux délibérations 2020 DAE 103 et 104, qui vont dans le bon sens d'un soutien parisien à une activité économique qui est à la fois emblématique de notre ville et qui a beaucoup souffert depuis le mois de mars.

Nous aussi, on trouve ces exonérations des droits de place insuffisantes. C'est pour ça que notre groupe *Change Paris* proposera au Conseil de Paris un amendement pour une exonération de trois mois supplémentaires, jusqu'à la fin décembre. Ce sera proposé dès le prochain Conseil de Paris, jeudi et vendredi prochain.

Nous considérons en effet qu'il convient certes de compenser toutes les pertes subies depuis le mois de mars par les différents exploitants, mais aussi de faire preuve d'anticipation et de compréhension. Tout le monde ne se rendra pas forcément dès le mois de septembre au marché comme avant. La reprise des ventes ne sera sûrement que très progressive avec des clients prudents, à juste titre. Donc, on souhaite – et on le proposera au Conseil de Paris – que la Ville anticipe et reporte cette exonération jusqu'à la fin du mois de décembre. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Votre intervention n'est pas une surprise, elle est cohérente avec celle qui a été exprimée par des représentants de votre groupe ce matin en première commission du Conseil de Paris où, effectivement, un vœu ou un amendement, je ne sais plus, ont été présentés pour aller dans ce sens.

Comme ce matin, je m'étonnerais du fait qu'à la fois, il est proposé plus de dépenses publiques et que des membres de votre groupe - en tout cas ce matin c'était le cas - se sont exprimés pour demander que la Ville ne fasse pas que des exonérations ou des suppressions de rentrées fiscales, ou voire des subventions des aides directes, mais qu'elle travaille aussi sur un plan d'économie.

Or, je dois dire que quand on voit la situation et la gravité de la crise qui nous frappe, il est évident que le problème qui se pose aujourd'hui est plutôt dans les mains de l'État, qui est relativement peu présent par rapport à l'effort qu'il a consenti en soutien aux collectivités locales, puisqu'il est discuté la possibilité de transformer en investissement des dépenses qui seraient liées à cette crise du Covid. Ce qui, pour parler en français, conduit à la possibilité de déroger à la « règle d'or budgétaire » pour passer le cap de cette crise. Aujourd'hui, cette mesure, qui est une mesure de bon sens, que l'État ne s'applique évidemment pas à lui-même, se fait toujours attendre. Donc on est face à un étranglement financier des collectivités – qu'elles soient de Droite ou de Gauche d'ailleurs, ce n'est pas du tout le sujet, mon propos n'est pas du tout politicien –, l'État dispose de moyens pour relâcher cette contrainte et permettre de passer le cap, et pour autant, il ne l'a toujours pas fait alors que nous sommes fin juillet.

D'ailleurs, la pétition qui a été lancée au niveau régional par rapport au financement des pertes de recettes du STIF est du même acabit. Je crois qu'il est important de souligner combien il est essentiel que l'État mette les moyens pour que les collectivités ne soient pas seules à faire face à

ces dépenses supplémentaires. Quand je dis mettre les moyens, c'est simplement assouplir une règle budgétaire.

Je regrette vraiment qu'on en soit toujours là. Nous sommes toujours soumis à cette contrainte de la règle d'or budgétaire pour la gestion de la crise du Covid et nous sommes contraints d'être précautionneux. Il s'agit d'une première délibération qui vaut pour six mois. Nous verrons ce que l'avenir nous réserve. Mais en tout cas, je n'ai entendu que des paroles qui allaient dans le sens de l'adoption de cette délibération et je vous en remercie. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DAE 72 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – Conventions

M. le Maire : « La délibération suivante est également relative aux emplacements sur le domaine public. Les deux délibérations suivantes sont relatives aux activités commerciales sur les emplacements du domaine public et les exonérations de droits de place dus par les commerçants. On est davantage dans le domaine du commerce, avec des dispositifs spécifiques. La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération a pour objet de choisir de contrôler les nouvelles activités commerciales sur les emplacements durables du domaine public. La Ville a lancé fin 2019 des appels à projets afin de procéder à l'affectation de dix nouveaux emplacements à Paris. Cela concerne particulièrement des emplacements situés dans le 7^e sur le Champ-de-Mars, dans le 8^e sur l'avenue des Champs-Élysées, au Bois de Vincennes, cimetière de Passy et Buttes-Chaumont. Mais nous sommes concernés par cette délibération par un emplacement particulier, celui du 12 place de la Bastille dans le 11^e arrondissement. L'objet est la création d'un kiosque pour une activité commerciale touristique, innovante, billetterie et informations touristiques.

La société Paris Vision est une grosse société de plus de 200 salariés qui figure parmi les plus anciens professionnels du tourisme à Paris et qui organise des excursions en car, des croisières sur la Seine. La société Paris City Vision est lauréate pour deux kiosques à Paris : l'un situé avenue des Champs-Élysées et l'autre sur la place de la Bastille.

Une convention de trois ans sera signée avec Mme Florence Beyaert, présidente du directoire de la société Paris City Vision, pour une activité commerciale touristique, innovante, billetterie et informations touristiques dans un kiosque de 15,7 m² situé au 28 avenue des Champs-Élysées (8^e), et dans un kiosque de 5,4 m² situé 12 place de la Bastille. Ces kiosques resteront propriétés de la Ville de Paris. Merci. »

M. le Maire : « Mme Nelly GARNIER a demandé la parole. »

Mme GARNIER : « Merci Mme MOREL. Merci M. le Maire. Nous souhaitons avoir des précisions sur ce projet puisque, comme vous l'avez dit, il s'agit d'une convention d'occupation donnée au groupe Paris City Vision, qui organise des croisières ou des excursions à travers Paris.

Comme vous le savez, le tourisme de masse est source de nombreuses nuisances pour les Parisiens et nous avons à cœur de défendre, dans leur intérêt, un tourisme de qualité à taille humaine et qui préserve l'identité de nos arrondissements et de nos quartiers. En reprenant la liste des critères de sélection qui ont été utilisés pour attribuer cette convention, nous aurions aimé savoir quelles ont été les garanties apportées pour répondre aux objectifs suivants : capacité à animer le lieu, et insertion dans l'environnement urbain et patrimonial.

Par ailleurs, nous souhaitions savoir si le modèle économique présenté par le candidat avait été révisé en tenant compte de la baisse de la fréquentation touristique qui est attendue. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. D'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Mme MOREL, une réponse ? »

Mme MOREL : « On a quand même regardé les critères et je pense que les trois critères que vous avez mentionnés ont été bien validés par la Ville de Paris pour permettre à cette société de gérer les deux kiosques. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est donc adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DAE 104 – Marchés découverts alimentaires et biologiques – Covid-19 – Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. le Maire : « C'est la délibération miroir, j'ai envie de dire, de celle qu'on vient d'examiner. Il s'agit d'exonérations de droits de place pour les commerçants des marchés découverts alimentaires et biologiques. La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Face à l'épidémie du Covid, le gouvernement a décidé des mesures exceptionnelles de confinement et de fermeture d'activités économiques. Cela a impacté fortement les différents acteurs. Les marchés de quartier ont ainsi été fermés à compter du dimanche 15 mars 2020 pour les marchés non alimentaires, et du mardi 24 mars 2020 pour les marchés alimentaires et biologiques. La réouverture de ces marchés n'a été possible qu'à compter du 11 mai 2020.

Je souhaite rappeler que dès début avril, par une pétition et par des courriers à la Préfecture, les élus écologistes ont manifesté leur incompréhension face à la décision du gouvernement de fermer les marchés alimentaires. Cette décision a été prise sans concertation et sans solution alternative. Les élus écologistes ont demandé très vite la réouverture des marchés alimentaires, à la condition qu'ils soient en capacité de respecter les consignes sanitaires, la distanciation sociale et les gestes barrières grâce à la mise en place d'un balisage clair et affiché.

Lors de la séance du 18 mai 2020, le Conseil de Paris a approuvé le lancement d'un plan de soutien très ambitieux ayant pour objectif de permettre aux acteurs économiques, associatifs et

culturels parisiens d'affronter la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie du Covid-19. Parmi les dispositions du plan de soutien présenté, il est prévu qu'une aide soit apportée aux commerçants des marchés couverts et découverts sous la forme de cette exonération de six mois des droits de place dus au titre de 2020. Dans un souci d'homogénéité, l'exonération consentie porterait sur les droits de place et les charges dues à la période allant du 15 mars au 14 septembre 2020. Dans ce contexte, la Ville de Paris propose donc une exonération de six mois à compter du 15 mars 2020 des droits de place à acquitter par l'ensemble des commerçants des 71 marchés découverts alimentaires, dont quatre biologiques, tous gérés en délégation de service public. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Juste pour faire court et éviter de me répéter, nous proposerons au Conseil de Paris de prolonger cette exonération jusqu'à fin décembre. »

M. le Maire : « Merci. C'est effectivement le même débat que tout à l'heure, je pense. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose donc qu'on passe au vote qui va être le même, j'imagine. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2020 DASCO 55 – Collèges publics dotés d'une restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

M. le Maire : « Nous avançons dans l'ordre du jour et nous en arrivons à la délibération 2020 DASCO 55. M. Jérôme MEYER nous présente cette délibération et M. Guillaume POITOUX se prépare. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant l'actualisation des tarifs de restauration scolaire des commensaux dans les collèges dotés d'une restauration autonome.

Bien entendu, cette délibération est pour avis. Pour votre information, les commensaux regroupent les personnels de l'Éducation nationale et de la Ville qui déjeunent à la cantine de l'établissement dans lequel ils travaillent ou sont invités.

Dans le 11^e, seuls deux collèges sont concernés : il s'agit des collèges Beaumarchais et Alain Fournier. Les collèges Lucie et Raymond Aubrac, Anne Frank, Pilâtre de Rozier sont fournis par la Caisse des écoles et le collège Voltaire fait partie d'une cité scolaire gérée par la Région.

Le changement de tarif ici présenté représente une revalorisation de quelques centimes et amène le prix des repas au collège Beaumarchais entre 2,45 € et 4,23 € pour le personnel – je ne rentre pas dans les détails, mais je pourrais le faire si vous le souhaitez – et 7 € pour les invités. Pour ce qui concerne le collège Alain Fournier, la tarification est comprise entre 2,45 € et 4,45 € pour le personnel et à nouveau 7 € pour les invités. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Une délibération qui, finalement, montre assez bien un besoin de transformation de l'administration publique de la Ville de Paris, tant la formulation « agent » désignant tant des surveillants que des personnels, que les tarifs finalement pratiqués ne favorisent pas l'efficacité et la clarté.

D'une part, pour lutter contre les effets de seuil sur les tarifs selon les indices des agents, la création de paliers intermédiaires pourrait constituer une solution pertinente. D'autre part, une unification des tarifs pour les commensaux, de même qu'elle a été unifiée pour les élèves à la rentrée scolaire, je crois, de 2015 par une délibération 2014 DASC0 1068G sous la mandature précédente, serait tout à fait logique.

C'est un sujet dont l'exécutif se saisira j'espère, en concertation avec les établissements et en prenant aussi en compte la situation des agents, tant de la Ville de Paris que de l'Éducation nationale dont les services sont partagés entre plusieurs établissements. J'espère donc pouvoir voter en 2021 une délibération unifiant cette tarification. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Une réaction de M. Jérôme MEYER à cette position de principe exprimée par M. Guillaume POITOUX ? »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Effectivement, c'est une position de principe et qui n'appelle donc pas forcément de commentaire, si ce n'est que – et je ne suis pas rentré dans le détail – le principe de la tarification tel qu'il est adopté permet en fait d'échelonner la tarification en fonction de l'indice de rémunération des personnels concernés et donc d'avoir, en quelque sorte, une dimension sociale permettant d'être au plus juste sur la tarification telle qu'elle est pratiquée et telle qu'elle est pratiquée de manière assez générale dans les administrations. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Notre souci est l'équité et la justice sociale. Certes il y a des effets de seuil, mais il n'y a aucun dispositif parfait. Il faut aussi avoir de l'efficacité dans la gestion, ce qui incite donc à avoir une certaine simplicité. Il y a un certain nombre d'effets de seuil, mais avec des marges qui sont quand même faibles, ce qui fait qu'ils sont, me semble-t-il, acceptables. En tout cas, c'est le compromis positif qu'il vous est proposé de voter ce soir.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYENNES ET TERRITOIRES

2020 DDCT 13 – Subventions (110 000 €) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020

M. le Maire : « Nous progressons rapidement, puisque nous arrivons à la délibération DDCT 13 que M. Jean-Pierre CORSIA va rapporter. Il s'agit de subventions à des associations pour la participation des habitants des quartiers populaires au Budget participatif 2020. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Le Budget participatif que vous connaissez bien permet aux Parisiennes et aux Parisiens, sans condition d'âge ni de nationalité, de se prononcer sur l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville.

Chaque année, depuis 2015, les Parisiens eux-mêmes participent à l'initiative des projets soumis au vote. Depuis 2016, la Ville de Paris consacre chaque année une enveloppe de 100 millions d'euros du Budget participatif dont 30 millions d'euros directement dédiés aux quartiers populaires, ce qui représente à peu près 5 % du budget d'investissement. Pour la prochaine mandature, il est prévu de passer à 25 %.

Lors du vote 2019, les projets des quartiers populaires ont rencontré un vif succès dans tous les territoires, comme au niveau parisien. Afin de poursuivre cette dynamique et d'encourager toujours plus l'appropriation du Budget participatif par les publics les plus éloignés de la participation, il est proposé, par le présent projet, d'accorder notre soutien à cinq associations, dont l'association Co-Citoyens, pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires pour la prochaine édition du Budget participatif.

L'association Co-Citoyen a pour objectif de démocratiser la pratique du financement participatif pour des initiatives citoyennes et développer la capacité d'agir des habitants pour co-construire des villes durables et inclusives. Elle propose des actions dans les 10^e, 11^e, 12^e et 20^e arrondissements, allant de la présentation du dispositif Budget participatif, en passant par l'aide à l'émergence, à la structuration et au dépôt des idées au travers de méthodes d'éducation populaire et en lien avec des partenaires implantés dans chacun de ces quartiers. C'est donc un accompagnement très fort qui est proposé.

Lors de la phase de vote, elle propose de former les porteurs de projet aux bonnes pratiques de mobilisation et de les accompagner dans le développement de stratégies de campagne en vue du vote. Pour ce projet, une subvention de 35 000 € est proposée. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL a la parole.

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. En ce début de mandature, je souhaite, au nom des élus écologistes, interroger les modalités mises en place concernant l'accompagnement à la participation dans notre arrondissement, en particulier la participation des habitants et des habitantes dans le cadre du Budget participatif.

L'objet de cette délibération est le financement d'associations qui doivent intervenir auprès des habitants pour aider à faire émerger des propositions. Ici, c'est donc cinq associations qui sont concernées par ce financement et qui proposent leur compétence à la Ville de Paris. Je m'attacherai à celles qui interviennent ou vont intervenir dans le 11^e arrondissement.

Tout d'abord, je souhaite revenir sur les expériences passées. L'année dernière, nous avons subventionné l'association Les Parques pour intervenir dans le 11^e. Je m'interrogeais, lors du Conseil d'arrondissement, du choix de faire intervenir cette association dans le 11^e alors qu'elle avait particulièrement l'habitude d'intervenir dans le 13^e et qu'elle y avait son mode de fonctionnement. Je pense que la participation et l'accompagnement des habitants ne se décrètent pas et que c'est un lent et long cheminement pour gagner la confiance et inscrire une réelle

démarche participative. Cette année, notre arrondissement n'est plus dans le périmètre de l'intervention de cette association, si j'ai bien compris. Nous demandons donc la possibilité d'obtenir un bilan concernant l'action de cette association dans le 11^e, parce que ce bilan ne figure pas dans la fiche de présentation de l'association. Quels ont été les projets que l'association a aidé à faire émerger dans le 11^e arrondissement en 2019, et où en sont les projets en ce début de mandature ?

Je m'interroge aussi par rapport à l'association Co-Citoyen, qui est la seule association qui interviendra, me semble-t-il, dans le 11^e arrondissement en 2020. Elle a pour objectif, je cite : « de former les porteurs de projets aux bonnes pratiques de mobilisation et de les accompagner dans le développement de stratégies de campagne en vue du vote ». Avons-nous, là aussi, la possibilité d'avoir plus d'informations concernant leur méthode de travail, la formation des animateurs et des animatrices, les expériences passées et le bilan des actions, puisque cette association existe quand même depuis 2015. La seule information que nous ayons est qu'en 2019, l'association a accompagné 19 projets à idéation et 23 projets au vote. Alors dans quels quartiers l'association est intervenue auparavant et quels sont les projets qui ont émergé ?

Puis, je souhaite aussi vous faire part de la remarque concernant le président de l'association Co-Citoyen qui, me semble-t-il, était collaborateur à la Mairie du 11^e arrondissement jusqu'en juin dernier. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Je vous remercie de me donner la parole. Je rejoins un peu les questions de Mme Joëlle MOREL sur cette délibération, notamment pour avoir plus d'informations sur cette association Co-Citoyen, et plus largement, peut-être sur la nécessité d'octroyer des subventions pour, finalement, informer les citoyens de l'existence d'un Budget participatif. Pour moi, l'essentiel n'est pas là, mais peut-être plus un besoin de clarté, un besoin de simplifier ce processus de Budget participatif, un besoin de le réformer.

Vous savez cher collègue CORSIA à quel point ces sujets me tiennent également à cœur. Je sais qu'il y a beaucoup à faire. Vous pourrez compter sur moi, si vous le souhaitez, pour travailler avec vous là-dessus. Mais j'ai vraiment de simples questions sur, d'une part, l'utilité de financer cette association pour cet objectif, et d'autre part, un complément d'informations sur cette association. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je propose de passer le micro à M. CORSIA. »

M. CORSIA : « Je rejoins vraiment votre souci, votre exigence, en matière d'accompagnement des projets du Budget participatif, puisque je pense que c'est essentiel pour permettre l'appropriation des projets.

Je dirais que l'accompagnement qui nous est proposé là, il faudra vraiment y être vigilant, mais il n'y a pas que ce type d'accompagnement qui existe. Comme vous le savez, c'est un long processus pédagogique de formation, de sensibilisation des porteurs de projets. La Ville a mis en place des dispositifs de co-construction. Pendant ces processus de co-construction, il y a une appropriation des projets qui peut démarrer. Ensuite, il y a des processus de regroupement des projets. Donc cet ensemble est un processus sur la durée – et je suis d'accord, il faut encore aller plus loin – qui devrait permettre au porteur de projets de s'approprier la décision publique, comme elle doit permettre aux élus de tenir compte de l'expertise d'usage des habitants. Le

Budget participatif est donc un processus qui est formateur aussi pour toutes les parties prenantes.

Mais effectivement, l'enveloppe du Budget participatif étant de plus en plus importante, il est très important aussi d'être attentif aux méthodes d'accompagnement. Je sais que l'association Co-Citoyen a déjà une expérience, mais il faudra être attentif pour que cette expérience puisse bien se transmettre aux porteurs de projets. Je peux vous dire que je serai vraiment vigilant à ce niveau-là. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2020 DDCT 28 – Subventions de fonctionnement (362 000 €) à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (appel à projets Politique de la Ville – 2^e enveloppe)

M. le Maire : « M. Christophe HARNOIS présente cette délibération et M. Alexandre VISCONTINI se prépare. »

M. HARNOIS : « M. le Maire, chers collègues. Cette subvention s'inscrit dans le Contrat de ville parisien pour la période 2015-2020. C'est ici l'affirmation par la Ville de Paris de mettre en œuvre et de soutenir des actions qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Cette subvention dans le 11^e arrondissement concerne six projets, six associations pour un montant total de 10 500 € :

- l'Entraide Scolaire Amicale, qui mène une action d'accompagnement individuel éducatif des enfants : aide aux devoirs, sortie culturelle et orientation. Il s'agit de la reconduction d'une subvention de 2 000 €.
- l'association Existentielles, pour se réconcilier avec soi, pour développer son estime de soi au travers d'ateliers qui permettent de travailler l'image de soi et le rapport à son propre corps, destinés notamment aux personnes logées en hôtel social. C'est une reconduction de subvention d'un montant de 1 500 €.
- la Compagnie Par Has'Arts qui développe le projet « Le Bouquin, bibliothèque itinérante ». Ce sont des animations « hors les murs » autour du livre, notamment au square Jules Verne. C'est la reconduction d'une subvention de 3 000 €.
- la Petite Rockette, qui organise des balades à vélo dans Paris pour les habitants des quartiers prioritaires ; Reconduction d'une subvention de 1 000 €.
- l'association Ombre en Lumière, avec le projet « Voix Invisibles », qui est une mise en pratique de l'apprentissage du français en contribuant à la création d'un spectacle théâtral au travers d'histoires personnelles ; Reconduction de la subvention d'un montant de 1 500 €.

- l'association Paradoxes, qui, par cette subvention de 1 500 €, met en œuvre l'atelier « Un bout de chemin ». Il s'agit de l'accompagnement d'adolescents primo-arrivants dans la création d'une œuvre graphique et textuelle au travers d'ateliers collectifs.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. M. le Maire, chers collègues, nous nous félicitons de cette délibération qui, comme vous l'avez exposé, propose l'attribution de subventions à des associations intervenant dans les quartiers de la Politique de la Ville. Nous en profitons pour remercier toutes les associations qui œuvrent dans ces quartiers auprès des habitants.

Nous souhaitons néanmoins appeler l'attention du Conseil sur le processus d'attribution de ces subventions, qui peut paraître un peu opaque du point de vue des associations. Pour financer leurs actions, les associations répondent à des appels à projets – comme c'est le cas ici - ou déposent une demande de subvention en ligne sur le site Paris Asso, et se retrouvent ensuite dans une situation d'attente, sans grande visibilité sur le processus de décision, ni information sur le calendrier. S'agissant des demandes de subventions, elles sont déposées en novembre. Le résultat arrive souvent à l'été suivant, mais sans dialogue entre les associations et la Ville entre ces dates. Une plus grande transparence sur le processus de décision serait donc la bienvenue.

Nous nous réjouissons aussi des contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) qui sont proposés aux associations, qui leur donnent plus de visibilité et de sécurité financière. Cependant, ces CPO ne doivent pas aboutir à figer les actions, mais doivent au contraire laisser place aux initiatives nouvelles et à d'éventuelles adaptations.

Enfin, si nous devons favoriser la liberté associative, nous devons aussi être vigilants sur le contrôle des actions portées par les associations et financées par la Ville de Paris, car il s'agit d'argent public. Sans être trop contraignants sur le *reporting* demandé de leurs actions, pour ne pas trop alourdir leurs tâches administratives, il convient de bien s'assurer que ces actions répondent aux objectifs poursuivis, en organisant des retours et partages d'expériences par exemple.

Pour conclure, nous proposons l'organisation d'une prochaine réunion du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) sur la politique de financement et de soutien aux associations. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. M. Christophe HARNOIS. »

M. HARNOIS : « Cher collègue, je note avec beaucoup d'intérêt vos observations. Étant totalement novice sur cette délégation, je n'en dirai pas davantage parce que c'est un secteur que je vais apprendre à découvrir. Mais je note notamment votre volonté qu'on en reparle au sein du CICA. Votre observation est notée. Merci à vous. »

M. le Maire : « Peut-être en complément, je me permettrai d'indiquer que l'ordre du jour du CICA est fixé par les associations elles-mêmes, plutôt que par les élus. Souvent, elles vivent comme une intrusion le fait que des élus veuillent imposer un ordre du jour. Mais c'est une proposition qui peut évidemment leur être transmise pour qu'elles en délibèrent et qu'elles en décident si elles le souhaitent.

J'ajouterai enfin que le terme d'opacité que vous avez utilisé me semble inadéquat. L'opacité dans le processus d'attribution de subventions renvoie à une volonté de ne pas être transparent, et à une volonté de ne pas être transparent pour pouvoir faire des petits arrangements. Donc c'est un terme que je récusé. Mais sur le fond, je pense être en accord avec ce que vous vouliez peut-être dire. Le processus administratif d'instruction des subventions au titre de la Politique de la ville a atteint un tel niveau de complexité que plus personne n'y comprend rien. Il n'y a pas de démarche délibérée derrière, mais plus personne n'y comprend rien, autant les élus, que les agents ou les associations. C'est devenu vraiment beaucoup trop compliqué.

S'il y a un vœu pieu que je pourrais lancer, c'est qu'il y ait une refonte profonde de ce dispositif qui conduit à saupoudrer, comme cela a été dit, des subventions à des associations dans des quartiers qui en ont un besoin vital, aussi bien les associations que, le plus important, les quartiers. C'est le poids de l'histoire, aucun gouvernement ne s'est attaqué frontalement à cette question d'une véritable simplification des subventions au titre de la Politique de la ville, et d'une clarification des rôles : comme toutes les collectivités, à tous les niveaux, ont leur mot à dire, on arrive à des millefeuilles invraisemblables et à des discussions pour quelques centaines d'euros entre la Région, la Ville, l'État. Enfin, c'est invraisemblable. Donc si c'était le sens de votre propos, je m'y reconnais. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 63 – Subvention (144 725 €) avenant numéro 4 à l'association Institutions Ganone Yad (11^e) pour la crèche collective (11^e)

2020 DFPE 64 – Subvention (21 308 €) et convention avec l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11^e) pour la crèche collective (11^e)

M. le Maire : « Il s'agit de subventions à Ganone Yad pour une crèche collective. Je vous propose de grouper la présentation avec celle de la délibération suivante, 2020 DFPE 64 : subvention et convention avec Ozar Hatorah pour aussi une crèche collective. M. Patrick BLOCHE a la parole. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Ce sont des subventions habituelles à ce moment de l'année pour des crèches dites confessionnelles – même si je n'aime pas trop le terme – à savoir, Ganone Yad et Ozar Hatorah, qui sont des structures qui existent dans le 11^e arrondissement depuis très longtemps.

Anticipant sur l'intervention du groupe Écologiste, je voudrais qu'on puisse prendre en compte le fait que les choses ont beaucoup changé depuis 10 à 15 ans maintenant et tout particulièrement depuis 2014.

Il existe une trentaine d'équipements de la petite enfance qui sont à caractère propre, ça représente à peu près 1 000 places, et finalement peu en pourcentage puisque ça représente 3 % du parc total des places de crèches financées par la Ville de Paris.

Dès 2014, c'est-à-dire dès le début de la précédente mandature, un accompagnement a été mis en place sur l'ensemble de ces établissements incluant un premier cycle de ce qu'on appelle des visites inopinées, c'est-à-dire des visites qui visent tout simplement à savoir ce qui se passe à l'intérieur de ces établissements, en lien évidemment avec les gestionnaires des équipements. Ces visites, qui ont commencé il y a maintenant quelques années, ont conclu au respect général de la convention d'objectifs qui lie le secteur associatif et la Ville de Paris ; sachant que pour les établissements de la petite enfance, il y a également un autre financeur important qui est la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

De fait, pour aller plus loin, et en lien avec les recommandations de l'Observatoire de la laïcité, la convention entre le secteur associatif et la Ville de Paris a été renouvelée il y a maintenant plus de trois ans, au 1^{er} janvier 2017. Ces dispositions figurent, pour ceux qui ont la convention sous les yeux, à l'article 2-1 de cette convention, avec donc de nouvelles exigences. Pour s'assurer du respect de ces nouvelles exigences, il y a eu un nouveau cycle à partir de 2018 de visites toujours inopinées, bien entendu.

À l'arrivée, je voudrais que les élus ici présents sachent que les exigences de la convention sont respectées en termes d'ouverture tous les jours, et je dis bien tous les jours. Je dis cela parce qu'il pouvait y avoir une difficulté d'ouverture le vendredi après-midi, notamment pour Ozar Hatorah, qui est l'une des deux crèches visées par ces délibérations. Mais c'est grâce à cette visite de 2018 qu'Ozar Hatorah a modifié son règlement, et la crèche est désormais ouverte le vendredi après-midi.

Parmi les exigences, il y a donc l'ouverture tous les jours de la semaine, l'absence d'envoi de documents à caractère prosélyte - cela paraît évident, mais ce n'est pas inutile de le rappeler - et également la participation aux commissions d'attribution. S'il y a manquement, évidemment un rappel est systématiquement émis et un courrier est envoyé en ce sens. Donc il y a vraiment un suivi très attentif. Je dis ça parce que l'année dernière, on a eu un problème dans un établissement de ce type, pas dans le 11^e mais dans le 20^e arrondissement, et j'ai pris la décision, dans la délégation qui était mienne et qui est toujours la même aujourd'hui, de suspendre le versement de subventions avant l'été. Cette subvention n'a été versée qu'à la fin de l'année une fois que toutes les exigences étaient respectées ; en l'occurrence, il s'agissait du niveau de diplômes des adultes encadrant les enfants. On va continuer dans cet état d'esprit, et un nouveau cycle de visites sera évidemment organisé à partir de 2021.

Avec cette dernière observation, mais très modeste, parce qu'à chaque fois ça peut être des sujets qui vont sans doute amener quelques élus à rappeler quelques positions principales bien connues, je tiens à rappeler en tout cela que les principes de la laïcité, auxquels nous sommes toutes et tous attachés, ni plus ni moins les uns les autres, sont strictement respectés.

Faut-il que je vous rappelle également que depuis 1959, la Ville de Paris est obligée, comme toutes les collectivités territoriales, à participer au financement de l'enseignement privé. C'était à partir de l'école élémentaire, à partir de l'âge de 6 ans. Mais vous savez que la loi Blanquer votée l'année dernière ayant abaissé cette obligation scolaire à partir de l'âge de 3 ans, la Ville de Paris est amenée à participer au financement des écoles maternelles privées au même titre que les écoles élémentaires privées. Pour raconter tout de ma vie qui est passionnante, je suis en pleine renégociation avec le Diocèse, qui représente l'enseignement privé à Paris, du forfait versé à ces établissements privés - et je n'oublie évidemment pas les collègues.

Je dis tout cela pour expliquer que le financement à travers ces subventions des structures d'accueil des tout-petits entre 0 et 3 ans n'est pas une anomalie par rapport à la contribution qui est celle du budget de la Ville de Paris au financement de l'enseignement privé à partir de 3 ans. C'est vrai qu'à partir de 3 ans, c'est la loi qui nous oblige. Là, nous ne sommes pas obligés par la loi, mais nous le faisons dans un esprit d'intérêt général et parce que, je le signale, beaucoup de ces structures, il y a 10-15 ans, ont permis d'accueillir beaucoup d'enfants qui ne pouvaient l'être dans les crèches municipales. Mais nous avons fait les efforts que vous savez et notamment durant la dernière mandature, en créant 5 000 places en crèche, ce qui rend évidemment les tensions moins fortes aujourd'hui.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, M. le Maire, mais je souhaitais présenter tous les éléments du débat. »

M. le Maire : « Merci. Voilà qui va probablement le clarifier d'entrée le jeu. Mme Chloé SAGASPE a demandé la parole. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. Les subventions aux crèches confessionnelles sont l'occasion chaque année pour nous Écologistes de réaffirmer notre attachement aux principes républicains de la laïcité et de la neutralité religieuse. Nous pensons avoir un devoir d'exigence pour la petite enfance concernant l'égalité entre les filles et les garçons, la laïcité, la neutralité et l'ouverture.

Nous devons veiller à assurer un accueil de qualité qui soit soucieux à la fois de la mixité sociale et du respect de la laïcité, qui exclut tout prosélytisme religieux, conformément aux recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité, mentionné par Patrick BLOCHE.

Nous sommes et nous resterons particulièrement vigilants et attentifs quant au respect des engagements conventionnels et notamment sur trois critères essentiels pour nous, et qui ont été en partie rappelés :

- l'accueil des enfants exclusivement parisiens sans distinction de sexe ni d'origine sociale ou religieuse,
- l'ouverture y compris le vendredi après-midi,
- la participation aux commissions en mairies d'arrondissement et la transparence dans l'attribution des places.

Donc vigilance, exigence et transparence. C'est pourquoi nous souhaiterions qu'un point d'étape sur la mise en place de ces conventionnements nous soit communiqué et que les comptes-rendus des visites de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de ces établissements nous soient également envoyés.

Je tiens à préciser que nous avons d'ailleurs eu l'occasion de rappeler en commission du Conseil de Paris que nous souhaitions en effet pouvoir avoir un suivi détaillé de ces établissements concernés, et de réitérer notre demande d'accès à l'étude parisienne faite sur les crèches confessionnelles. Nous sommes bien entendu prêts à travailler en lien avec l'élue concernée, les services et rencontrer la direction de ces crèches.

Dans l'attente de ces informations, nous continuerons à nous abstenir aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voulais simplement rappeler la position historique du groupe Communiste, mais comme mon collègue Patrick BLOCHE a été un peu long, je vais l'être aussi. »

Ce qui fonde la laïcité dans notre pays, vous l'avez rappelé cher Patrick, c'est la loi de 1905 et notamment ses deux premiers articles qui fondent la liberté religieuse et la neutralité de l'État vis-à-vis des religions. C'est sur ces deux articles que nous fondons tous nos discours sur la laïcité, que nous l'estimons comme une valeur. C'est sur ces deux articles que nous nous retrouvons. Sauf que - vous avez donné un peu de profondeur historique à votre discours, je vais me permettre de faire la même chose - le problème, c'est que la loi de 1905 elle-même n'est pas laïque, puisqu'au-delà des articles 1 et 2, il y a une tripotée d'articles qui, par exemple, font des églises des bâtiments communaux à l'usage unique d'une religion en particulier, ce qui pose problème.

Vous avez rappelé l'existence de la loi Debré qui oblige les collectivités locales au financement de l'enseignement privé, qui est encore aujourd'hui très largement en France un enseignement confessionnel, et donc l'État, en l'occurrence Debré en 1959, avec une majorité de Droite - même si je crois qu'un certain Guy Mollet était ministre du Général de Gaulle à cette époque-là -, s'est assis sur les principes fondamentaux de la laïcité. Nous sommes toujours dans cette tension, mais c'est ce que nous vivons pour les autres valeurs cardinales de la République : la liberté et l'égalité. L'égalité est loin d'être achevée et complète dans notre pays. Mais nous pensons que nous pouvons participer à l'instauration d'une véritable laïcité, en évitant de subventionner des établissements que, cher Patrick, vous avez vous-même qualifié de confessionnels.

Donc la position historique du groupe Communiste est maintenue, nous nous opposerons à ces subventions. »

M. le Maire : « Merci. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Changer Paris, je tiens bien évidemment à rappeler également notre attachement profond au principe de laïcité, si important dans la construction et la vie quotidienne de notre pays pour un mieux vivre ensemble. Pour cette raison, les deux délibérations accordant des subventions à ces crèches nous ont poussés à nous interroger quant au respect de ce principe qui nous est cher. »

Néanmoins, considérant les éléments positifs que vous venez de nous apporter, M. BLOCHE, considérant le déficit notoire des modes de garde pour les enfants à Paris, notamment dans le 11^e arrondissement, et considérant l'engagement de ces crèches à être accessibles à tous, il nous paraît nécessaire de soutenir toutes bonnes initiatives et toutes les offres pour le bien-être des enfants et ainsi faciliter le quotidien des parents.

Pour ces raisons, nous voterons en faveur de ces délibérations. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que le débat a été bien éclairé. M. Patrick BLOCHE pour quelques précisions ? »

M. BLOCHE : « Oui. Simplement pour dire que nous sommes en totale transparence. Nous avons eu un échange en 6^e commission du Conseil de Paris pas plus tard qu'hier après-midi, c'est ce à quoi faisait référence Chloé SAGASPE. Vous lui raconterez... Excusez-moi, je répondais à Chloé, mais je ne voudrais pas être un élément de perturbation... »

(Propos hors micro)

M. BLOCHE : « Je sais, mais Chloé est là pour la première fois, c'est pour ça que, dans le respect que je lui dois, je lui réponds donc en disant : on a vraiment un souci de transparence totale, donc tous les documents auxquels vous avez fait référence sont évidemment communicables. Les commissions ont eu exceptionnellement lieu avant les séances du Conseil d'arrondissement. M. Céline Hervieu, qui est conseillère déléguée à la petite enfance, a pris des engagements en ce sens pour dire que nous avons ce souci de transparence.

J'ai été un peu bavard, avec la permission de M. le Maire, parce que c'est le début de la mandature. Mais comme nous aurons le même débat l'année prochaine et tous les ans, je prends l'engagement, notamment devant Adrien TIBERTI, que je serai incontestablement plus bref. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je crois que la clarté est totale. Nous allons pouvoir passer au vote des deux projets de délibération.

Qui s'abstient ? Les élus du Groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX. Qui vote contre ? Les élus du groupe Communiste et Citoyen. Qui est pour ? Les élus du groupe Paris 11 en Commun et du groupe Changer Paris. Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à la majorité.

JEUNESSE ET SPORTS

2020 DJS 61 – Subvention (35 300 €) à 20 associations proposant des activités sportives dans les quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

M. le Maire : « M. Luc LEBON va nous présenter des subventions à des associations qui mènent des activités sportives dans les quartiers Politique de la ville. »

M. LEBON : « Merci. Bonsoir. Dans le cadre d'un appel à projets Politique de la ville pour 2020, nous vous proposons de subventionner les actions de vingt associations, dont Robert Desnos, qui intervient notamment auprès des habitants du quartier du Grand Belleville. On sait tous l'importance du lien social créé par la pratique d'une activité sportive dans un cadre collectif. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour la clarté et la synthèse. C'est ce qui permet d'être le mieux compris en général, c'est très efficace. Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Les documents de travail qui ont été joints à la délibération mentionnent comme présidente de l'association Mme Raphaëlle REMY-LELEU. Aussi, pouvez-vous nous indiquer si Mme Raphaëlle REMY-LELEU, conseillère de Paris, est toujours la responsable légale de l'association que vous nous demandez de subventionner ? »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Voilà une excellente question. Vous parlez de l'association Robert Desnos ? Parce que le président est Daniel Zylberberg.

M. LEBON : « Oui. »

Mme GARNIER : « Je parlais de l'association Osez le féminisme ! Alors, c'est que je ne suis pas intervenue sur la bonne sinon, parce que ma seule intervention sur la DJS 61 concernait l'article 10. »

M. le Maire : « L'association Robert Desnos est présidée par Daniel Zylberberg, le trésorier est André Barbillat et on me dit que Raphaëlle REMY-LELEU n'a aucune fonction dans cette association. Je vous invite à creuser la question et puis, si vous avez des éléments supplémentaires, Luc LEBON se tient à votre disposition pour faire toute la lumière. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

LOGEMENT ET HABITAT

2020 DLH 54 – 8 impasse Truillot (11^e) : Désordres constatés – Signature du protocole transactionnel

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI présente cette délibération. »

M. TIBERTI : « M. le Maire, c'est une délibération absolument technique. Suite aux travaux de destruction de garage Mercedes pour permettre la création du jardin Truillot, des désordres ont été constatés dans une des copropriétés riveraines, en l'occurrence celle du 8 impasse Truillot, et un protocole a été signé entre la Ville et le syndic de cet immeuble pour que la Ville prenne en charge les réparations liées aux désordres liés à la destruction du garage Mercedes. La procédure est très technique. Ce sont des toutes petites sommes et ce sont des désordres inévitables quand on intervient dans ce genre de tissu très ancien et très imbriqué. Je vous demande donc de voter ce projet de délibération. »

M. le Maire : « Merci. C'est effectivement technique. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Cette délibération qui nous est soumise fait écho à un vœu que nous allons présenter à ce même conseil.

Notre groupe votera bien évidemment la signature de ce protocole transactionnel. Néanmoins, à cette occasion, nous tenons à exprimer notre devoir d'alerte. Nous ne remettons pas en cause, bien évidemment, le principe même du jardin Truillot dans un arrondissement qui est à la fois aussi dense et aussi minéral que le nôtre. La création d'espaces verts, c'est quelque chose de rare et de précieux, et je ne doute pas que tous autour de cette table, nous partageons cet avis.

Nous sommes cependant très gênés par l'accumulation d'aménagements ratés et de malfaçons dans un jardin ouvert il y a seulement deux ans. Petit voyage dans le temps : il y a deux ans, le jardin a été inauguré. Il y a quelques mois, la Ville de Paris engageait des travaux d'urgence pour réparer des malfaçons. Il y a deux semaines - et c'est toujours le cas aujourd'hui -, la moitié des

aménagements du jardin a été détruit pour des travaux. Et aujourd'hui, nous votons une indemnisation, qui est parfaitement logique, venant compenser les dégâts occasionnés par les chantiers du parc.

Tout ceci a un coût, un coût de patience et de qualité de vie pour les riverains qui ont subi successivement sous leur fenêtre : un chantier, un parc plus ou moins bien conçu, un nouveau chantier, et demain nous ne savons pas. Cela a évidemment un coût financier. Chaque chantier, chaque aménagement, chaque indemnisation fait appel à l'argent des Parisiennes et des Parisiens. Et nous en sommes tous responsables devant ces derniers. Chaque euro que nous dépensons doit être un euro bien dépensé. Donc il conviendra, selon nous et nous profitons de cette délibération pour faire passer ce message, de tirer des leçons de l'expérience du jardin Truillot afin que la Ville ne commette plus de telles négligences de pilotage dans ses futurs projets. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je voudrais remettre les pendules à l'heure. Ce jardin a été conçu, concerté et créé. La délibération concerne un protocole transactionnel qui porte sur la somme « considérable » de 5 182,50 € ; c'est dire combien l'ampleur des dommages en question reste modeste. Il s'agit de petits travaux de plomberie pour un montant de 1 896 €, et de la réfection d'un mur pour 3 286 €. Il s'agit donc - c'est mon interprétation - des finitions liées à l'achèvement de ce jardin.

Dans votre propos, vous parlez du chantier qui est en cours, qui n'a rien à voir avec le sujet de cette délibération qui fait suite à des désordres qui ont été constatés, anticipés, connus et mesurés dès la démolition du garage Mercedes, et qui concerne une autre copropriété, celle du 80-84 boulevard Voltaire.

Qu'il me soit permis de profiter de l'occasion pour informer notre assemblée sur le fait que ces travaux découlent du fait que le mur mitoyen est un mur en plotet très étroit et faisant plus de 6 mètres de haut. Or, un mur de cette nature ne peut physiquement pas tenir s'il n'est pas appuyé et adossé à des bâtiments. Donc en démolissant les bâtiments, nous savions que ce mur devrait être refait. Cela a été prévu, anticipé, budgété, et même les marchés ont été passés. Ces travaux devaient débuter fin mars-début avril. Il ne vous a pas échappé qu'à cette période, nous étions en plein confinement et donc les services ont sursis. Les entreprises n'étant de toute façon plus disponibles pour faire ces interventions, ces travaux ont donc été reportés après le confinement.

Il se trouve que ce mur s'est effondré de lui-même le 21 mai je crois - et ce n'est pas de chance, mais ça justifiait aussi l'analyse qui en avait été faite - entraînant donc la nécessité d'engager les travaux sans délai. Comme je vous l'ai indiqué, tout avait été anticipé avec les marchés, les entreprises et donc il n'y avait plus qu'une seule chose à faire, c'était signer le bon de commande pour que les travaux commencent. Ils ont commencé deux jours plus tard, ce qui permet aujourd'hui de refaire ce mur avec des fondations qui sont beaucoup plus profondes et qui lui permettront de tenir. Il sera refait à la même hauteur, c'était la demande des personnes qui habitent de l'autre côté du mur. Nous avons accédé à leur demande et nous leur avons proposé plusieurs versions avec et sans grilles, ajourés ou non, etc. Nous avons mis en œuvre la solution qu'ils souhaitaient.

Donc il n'y a rien d'anormal dans ce qui s'est passé. Ce sont les conséquences d'un aménagement de grande ampleur qui étaient connues, qui avaient été anticipées et dont la réalisation a été planifiée.

Je vous propose de poursuivre ce débat lorsque nous en viendrons à votre vœu tout à l'heure et, sans attendre, de voter cette délibération.

Qui est pour ? Unanimité. Formidable. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous avons examiné toutes les délibérations sur lesquelles des élus s'étaient inscrits. Il nous reste à voter, par un vote global, les autres délibérations qui n'ont pas l'objet d'inscription. Il s'agit des projets de délibération :

- **11202017** Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la Mairie d'arrondissement
- **11202018** Autorisation donnée au Maire du 11^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement à l'usage de particuliers
- **2020 DAE 124** Subventions de fonctionnement et d'investissement (672 000 €) et avenant avec deux organismes concourant au soutien à la création d'activité à impact social et environnemental
- **2020 DAE 141** Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité
- **2020 DASCO 54** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Subventions d'équipement (121 020 €) et subventions pour travaux (261 972 €)
- **2020 DASCO 73** Caisse des écoles (11^e) – Subvention exceptionnelle (224 549 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- **2020 DASCO 81** Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire
- **2020 DASES 128** Subventions (6 242 859 €) et avenants avec les 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2020 et Subventions en investissement (63 921 €) et conventions avec 5 centres sociaux pour des travaux et de l'équipement
- **2020 DASES 129** Subventions d'investissement (148 430 €) et conventions avec les associations Solidarité Roquette (11^e) et Le Picoulet (11^e) pour des travaux de rénovation et de mise aux normes, dans le cadre du Budget Participatif
- **2020 DASES 135** Subventions (1 322 068 €), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions d'investissement
- **2020 DDCT 38** Subventions de fonctionnement (361 350 €) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires
- **2020 DFPE 60** Subvention (99 177 €), avenant n° 4 à l'association Mosaique, l'Atelier des Enfants (11^e) pour une crèche collective multi-accueil (11^e)
- **2020 DFPE 76** Subvention (390 950 €) et avenants n° 4, n° 3 et n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la Petite Enfance
- **2020 DFPE 105** Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques – Subventions (144 000 €) à 9 associations (3 avec convention et 2 avec avenant à CPO) pour leurs actions de soutien à la parentalité

- **2020 DFPE 106** Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs – Subventions (142 500 €) à 6 associations
- **2020 DFPE 107** Accompagnement des séparations – Subventions (159 500 €) à 9 associations et signature de 8 conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale
- **2020 DU 33** Cession d'une emprise de voirie au droit du 22 Cité industrielle (11^e).

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202009 – Vœu relatif à la prise en charge des jeunes évalués majeurs en recours installés au square Jules Ferry

V11202010 – Vœu relatif à la prise en charge des jeunes évalués majeurs en recours installés au square Jules Ferry (2)

M. le Maire : « Nous avons terminé l'examen des délibérations qui étaient inscrites à ce conseil, il nous reste des vœux et une question orale. Je vous propose de commencer par le vœu relatif à la prise en charge des jeunes évalués majeurs qui sont en recours et qui sont installés square Jules Ferry.

Je vous propose de faire une présentation des deux vœux qui sont sur le même sujet. Donc je vais passer la parole à Mme Lucie SOLEM pour commencer, puis Mme Béatrice PIPITONE pour le Groupe Écologiste du 11^e. Ensuite, on pourra avoir une discussion globalisée sur ces deux vœux. »

Mme SOLEM : « Merci M. le Maire. Bonsoir, chers collègues. Avant de nous lancer dans ce débat qui s'annonce passionnant et passionné, je voudrais quand même rappeler l'essentiel : le destin de chacune des personnes concernées, de chacun de ces migrants, suscite chez nous tous une grande empathie. Je crois que c'est bien de le rappeler avant de s'écharper peut-être.

Je vais vous présenter donc le vœu déposé par les groupes socialistes et communistes. Vous aurez remarqué que les premiers considérants rappellent que la solidarité, l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés constituent une priorité pour la Mairie de Paris. Nous rappelons également les engagements internationaux de la France qui a l'obligation de protéger et de prendre en charge les migrants s'ils sont mineurs.

Vous le savez tous, ce campement concerne 69 jeunes qui sont installés depuis fin juin dans des tentes au square Jules Ferry. Médecins Sans Frontières et quatre autres associations ont installé ce campement en plein cœur de Paris pour tirer la sonnette d'alarme et rendre visible la situation de ces migrants isolés qui sont en situation de grande vulnérabilité.

La Mairie de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement ont rapidement essayé de trouver des aménagements pour améliorer quelque peu leurs conditions de vie en mettant à disposition des sanisettes, en proposant des paniers-repas, etc. De façon générale - j'insiste -, la Mairie de Paris mène une politique volontariste et agit plus que toute autre collectivité.

Ce que prévoit la loi, c'est que le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE), qui, à Paris, est géré par la Croix Rouge, fasse passer un entretien aux jeunes migrants pour établir ou non leur minorité. S'ils sont déboutés lors de cette première évaluation, ils peuvent déposer un recours devant le juge des enfants. Et c'est précisément dans cette période, entre la première évaluation et la décision finale, que se trouvent ces 69 jeunes.

Il faut noter un essor impressionnant du nombre de jeunes migrants qui passent par le DEMIE parisien, ce chiffre a été multiplié par cinq en l'espace de quatre ans à peine : pour l'année 2019 (dernière année pour laquelle nous disposons de chiffres), 8 000 migrants sont passés par le DEMIE parisien.

Je vous parlais de la politique volontariste de la Ville, on pourrait parler du budget de la Ville : 80 millions d'euros par an pour l'accueil des migrants non accompagnés. Mais ce n'est pas une question uniquement budgétaire, je pense qu'on en est tous convaincus ici. La Ville déploie de nombreuses initiatives notamment à l'adresse des jeunes majeurs.

Sur les 69 jeunes du campement – c'est une information que j'ai eu ce matin – 31 sont passés par le DEMIE parisien, donc moins de 50 %. Les autres ont été évalués majeurs dans d'autres départements, surtout franciliens. Et ce qu'il faut noter, c'est que certains de ces jeunes avaient été évalués mineurs à Paris, puis ils ont été répartis dans d'autres départements au titre de la répartition nationale. Ils y ont été évalués à nouveau et considérés majeurs.

Pendant le confinement, la Mairie a pleinement suivi les recommandations de l'État. Tous les jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés ont été pris en charge et mis à l'abri en hôtel, gymnase ou foyer, en fonction de leur situation et de leur état de santé. C'est là que ça devient intéressant, écoutez bien : les recommandations ministérielles publiées le 11 mai 2020 indiquent que les jeunes majeurs en recours dépendent, pour leur mise à l'abri, de l'État car ils relèvent du dispositif d'hébergement de droit commun géré par l'État.

Notre priorité, c'est évidemment de trouver de toute urgence, avec l'État, une solution de mise à l'abri pour ces jeunes qui sont livrés à eux-mêmes et exposés aux dangers de la rue. Nous avons proposé à plusieurs reprises une réunion avec l'État et les associations. Pour l'instant, l'État fait la sourde oreille alors qu'il est parfaitement informé de la situation. François VAUGLIN, Dominique VERSINI, Ian BROSSAT ont interpellé le Préfet, le Premier Ministre, les ministres concernés, y compris les nouveaux ministres post-remaniement.

Bref, à court terme, que voulons-nous ? Trouver de toute urgence une solution par le haut pour ces jeunes migrants. Une réunion aura lieu demain avec la Mairie de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis et les associations. L'État n'a pas répondu à l'invitation. Ce matin, Dominique VERSINI a annoncé qu'un lieu avait été identifié dans le patrimoine de la Ville. Ce lieu est en train d'être expertisé ; je n'ai pas d'autres informations, si ce n'est qu'il ne se trouve pas dans le 11^e, et je ne sais pas quelle sera sa capacité d'accueil. L'objectif est de re-proposer à l'État de créer un hébergement adapté à ces jeunes et cofinancé.

À plus long terme, nous voulons combler le vide juridique de cette période grise, faire valoir la présomption de minorité, ce qui implique une prise en charge systématique jusqu'à la décision judiciaire finale statuant sur la situation de ces jeunes. Si l'État considère que c'est aux départements d'assurer la mise à l'abri pendant cette période, il doit leur octroyer les moyens financiers et humains nécessaires (c'était quand même une promesse de campagne de notre Président).

Nous demandons une harmonisation, entre tous les départements, de l'évaluation et de la mise à l'abri des migrants mineurs. C'est d'ailleurs une demande de l'Assemblée des départements de France. Ou pour le moins, le fonctionnement du DEMIE doit être réinterrogé, et Dominique VERSINI y est favorable. Mais nous voulons un nivèlement par le haut, pas une harmonisation qui déboucherait sur un moins-disant pour les migrants. Et nous proposons d'imposer des sanctions en cas de non-respect par les départements qui ne veulent pas jouer le jeu.

En quelques mots, je vais vous expliquer pourquoi nous ne sommes pas favorables à une prise en charge par la Mairie seule : nous estimons que si la Mairie décide seule de mettre à l'abri les jeunes, nous risquons de voir un afflux de personnes déboutées, en attente de décision définitive, et cet afflux de jeunes migrants pose des défis, à commencer par leur propre sécurité parce que ces migrants sont en situation de grande vulnérabilité, ils sont une proie facile pour un certain nombre de personnes et de réseaux malintentionnés. Nous avons eu des informations pas très rassurantes ce matin à ce sujet.

Nous voulons éviter tout rafistolage qui créerait un précédent, c'est-à-dire que si la Mairie décide cette fois de mettre à l'abri ces jeunes, on ne comprendrait pas qu'elle ne le fasse pas à chaque nouveau campement, et ce ne serait pas tenable. Nous pensons aussi que c'est une solution de facilité à laquelle aspire l'État car elle l'exonère de ses propres responsabilités. Donc un vœu en ce sens serait, à nos yeux, un mauvais signal envoyé.

Et enfin, ce que nous souhaitons, c'est une solution pérenne grâce à une véritable concertation entre État-départements-associations.

Il nous semble, chers collègues, fondamental d'envoyer un message fort et nous espérons que la majorité saura se réunir derrière ce vœu. C'est pourquoi je me permets d'inviter le groupe Écologiste à retirer son vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Béatrice PIPITONE. »

Mme PIPITONE : « M. le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, nous partageons complètement ces constats et nous saluons l'effort considérable qui est fait par la Ville de Paris, qui participe à plus de 50 % de l'effort national lié à l'accueil des jeunes migrants avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Comme cela a été rappelé, je n'irai pas plus loin là-dessus. Par ailleurs, nous ne nions absolument pas la responsabilité de l'État.

Cependant, la réalité c'est que le campement a été installé il y a maintenant 21 jours. Cette situation s'éternise, les jeunes sont épuisés, les bénévoles sont éreintés, les jeunes sont à la rue. C'est pourquoi ce que nous souhaitons en tant que membres de la majorité municipale, c'est que la Ville de Paris prenne en charge de toute urgence, dans un lieu adapté, la centaine d'enfants qui sont au square Jules Ferry. C'est pourquoi nous nous abstenons et c'est pourquoi nous présentons un vœu du groupe Écologiste que je vais maintenant vous présenter.

Le 29 juin, ce campement d'une centaine de mineurs isolés s'est installé square Jules Ferry. Ces adolescents évalués majeurs par le Dispositif d'évaluation de la Ville de Paris (DEMIE) ont formé un recours devant le juge des enfants. Ils ne trouvent aujourd'hui refuge ni auprès de l'aide sociale à l'enfance, ni auprès des dispositifs de droit commun de l'Etat pour les majeurs. Donc ils ne peuvent compter que sur les associations, le Comède, Médecins sans Frontières, les Midis du MIE, TIMMY et Utopia 56. D'ailleurs, les élus écologistes en profitent pour remercier vivement les bénévoles, les services et les associations qui font un travail extraordinaire depuis ce jour-là.

Cette situation insupportable s'enlise et les jeunes et les bénévoles sont épuisés. Ce que les associations ont établi, c'est qu'on a à peu près 50 à 70 % des jeunes en recours qui sont reconnus majeurs au terme de la procédure. Donc concrètement, ce sont des enfants que nous laissons à la rue pendant de longs mois, au mépris de nos valeurs de solidarité et d'égalité en droit, et au mépris de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Élus écologistes, nous dénonçons cette situation depuis trop longtemps. Il y a un an à peu près, jour pour jour, nous avons porté un amendement au budget supplémentaire de la Ville de Paris qui souhaitait financer un centre d'accueil et d'hébergement adapté. Nous sommes prêts, comme membres de la majorité municipale, à nous engager avec Paris en Commun pour interpeller l'État afin qu'il prenne ses responsabilités et finance un dispositif d'accueil adapté.

Mais nous ne souhaitons pas que ces adolescents se retrouvent les otages involontaires de ce bras de fer, d'autant qu'il dure. Ils sont venus chercher en France un avenir meilleur après un parcours d'exil long, difficile et traumatique, pour la plupart depuis l'Afrique de l'Ouest, comme nous savons tous ici, puisque nous sommes tous allés sur le campement. Paris a toujours été la promesse de l'accueil. Nous ne pouvons plus répondre à l'urgence par l'hésitation et nous renvoyer la balle entre institutions. À notre sens, nous pouvons et nous devons faire mieux.

Nous déposons donc ce vœu pour que la Ville de Paris prenne en charge de toute urgence, dans un lieu adapté, la centaine d'enfants du square Jules Ferry en attente de recours judiciaire. En revanche, nous sommes prêts à soutenir un recours en responsabilité financière, indemnitaire à l'encontre de l'État pour défaut de prise en charge.

Nous soutenons par ailleurs pleinement l'interpellation de la Ville de Paris à l'égard de l'État, à l'égard des autres conseils départementaux d'Ile-de-France et de la Métropole, ainsi que de l'Assemblée des départements de France, pour aboutir à une solution beaucoup plus pérenne. Cet effort de solidarité collective est en effet indispensable pour parvenir à une harmonisation des pratiques d'évaluation ainsi qu'à un accueil et à un hébergement adapté de ces jeunes en recours.

Il est par ailleurs nécessaire d'obtenir une évolution législative pour permettre la reconnaissance de la présomption de minorité par la révision de l'article R. 221-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Enfin, nous en profitons pour dénoncer le chantage financier exercé par l'État par le décret du 23 juin 2020, qui conditionne une partie du remboursement des frais liés à l'évaluation à la participation aux fichiers biométriques AEM (Appui à l'Évaluation de Minorité). Et nous félicitons et remercions la Ville de Paris pour son implication et pour la poursuite de la non-application de l'arrêté du 28 juin 2019 en dépit de ce chantage.

J'ajoute enfin qu'un vœu et un amendement budgétaire ont été déposés par le groupe Écologiste au Conseil de Paris afin d'appuyer à nouveau notre proposition permettant la création immédiate

de ce centre d'accueil et d'hébergement adapté, en espérant en effet pouvoir trouver un consensus là-dessus. »

M. le Maire : « Merci. Vraiment merci à toutes les deux d'avoir posé ce débat dans des termes qui sont dignes, comme le sujet l'impose, et mesurés. Je souhaite que le débat puisse se poursuivre dans la même tonalité. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Sur le débat qui nous agite, je partage l'essentiel de ce qui a été dit dans les deux interventions. Il y a effectivement une différence entre les deux vœux, tout le monde l'a notée et elle a été explicitée. Il s'agit, pour les élus Écologistes, de faire en sorte que la Ville se substitue à l'État. On voit bien évidemment dans quelle situation l'État nous met dans une situation terrible, par le bras de fer qu'il impose et par son refus d'assumer sa responsabilité.

Je voudrais quand même faire droit au point de vue d'une autre partie prenante dans ce qui se passe au square Jules Ferry, celles des associations et notamment Médecins Sans Frontières. Ils pointent, eux, systématiquement la responsabilité de l'État et interpellent les huit conseils départementaux d'Ile-de-France. S'ils le font, c'est parce qu'ils ont bien conscience de la complexité du problème, du fait que la Ville de Paris ne peut pas assumer seule dans la durée. Si nous nous mettions dans la position que suggère le groupe Écologiste, nous ne serions pas à la hauteur de ce que demandent les associations. Parce que si un seul des huit conseils départementaux, ou si les trois départements de Gauche font droit aux demandes de MSF et les cinq autres de Droite ne le font pas, la situation est complètement déséquilibrée, parce qu'on va mettre des mots sur les choses.

Ma collègue Lucie SOLEM parlait de départements qui repassaient après la reconnaissance de minorité par le Département de Paris ; ce sont des départements de Droite. Quand on pense que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine vote chaque année un budget excédentaire de plusieurs centaines de millions d'euros, et que les mêmes élus de Droite du Département des Hauts-de-Seine refusent systématiquement toute participation à ce qui relève de l'humanité élémentaire de l'accueil d'enfants, on se dit qu'on est au-delà du bras de fer. Là, il y a une question fondamentale qui nous est posée. Le Département des Hauts-de-Seine n'a pas de problème d'argent, donc il ne peut pas invoquer cette raison. Le seul argument des élus Les Républicains qui le dirigent depuis tant d'années maintenant, c'est de dire : « Non, nous ne voulons pas de ces jeunes ». Ce discours-là est absolument scandaleux et cette situation-là est insupportable. Les associations pointent du coup, et avec raison, la responsabilité collective. Si nous sommes les seules à répondre, nous faisons défaut à cet appel à la responsabilité collective. C'est là que se situe la petite différence qui existe entre les deux vœux.

Nous sommes d'accord sur l'essentiel des considérants, mais nous ne sommes pas complètement d'accord sur la façon d'essayer de trouver une solution. À un moment donné, il y a la question des 70 jeunes du square Jules Ferry ce soir et il y a la question des centaines de jeunes qui vont arriver du fait évidemment des inégalités majeures à l'échelle de la planète, des politiques impérialistes des pays les plus riches du monde, et notamment le nôtre qui, je vous le rappelle, a détruit la Libye et est présent militairement depuis tant d'années dans la plupart des pays dont sont originaires ces jeunes.

Donc la situation est compliquée. La Ville finira sans doute par faire ce qu'elle sait faire et ce qu'elle a toujours fait, c'est-à-dire se rendre à la hauteur de son devoir d'humanité, parce que la municipalité dans laquelle nous sommes une majorité est une municipalité de gauche, fidèle à ses valeurs, mais il faut continuer à mener le combat aux côtés des associations et dans les termes que portent les associations à mon sens. »

M. le Maire : « Merci. J'ai une inscription pour Les Républicains, M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. J'ignorai que nous étions à une réunion de commission de fonds de péréquation interdépartementale. Donc si vous me le permettez, je vais replacer le débat au niveau municipal.

Nous avons été très surpris de recevoir non pas un, mais deux vœux de la majorité relatifs au camp des migrants installés illégalement dans le square Jules Ferry. Surpris car c'est en effet votre majorité elle-même qui est responsable de cette situation. Par la voix de l'adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités ou du groupe Europe Écologie-Les Verts au Conseil de Paris, vous avez déclaré Paris ville refuge ou ville ouverte. Résultat, vous avez créé un appel d'air qui fait qu'à ce jour 40 % des demandes d'asile déposées en France le sont à Paris. Ce sont les chiffres de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). 40 % des demandes concentrées dans un territoire qui représentent 0,02 % du territoire français et qui abritent 3,2 % de la population française. Ça, c'est votre bilan.

(Propos hors micro)

Michel Rocard, qui n'était pas de Droite, disait qu'il y a « *trop de drames, de pauvreté, de famine pour que l'Europe et la France puissent accueillir tous ceux que la misère pousse vers elles* ». Alors, je vous invite en tant qu'ancien parlementaire, à relire les comptes rendus au Journal Officiel de l'Assemblée, puisque ce n'est pas le texte original, et je vous invite, le cas échéant, à relire l'article de Libération du 22 avril 2015, qui n'est pas non plus un journal de Droite, qui analyse cette déclaration qui était en fait une déclaration de fermeté migratoire. Fermez la parenthèse... »

M. le Maire : « Écoutons-nous. Ne vous laissez pas interrompre. »

M. MARTIN : « Nous ne sommes pas non plus à l'ONU, je crois. Donc ça, c'était il y a 30 ans. Ce n'est ni méchant ni discriminant, c'est un fait matériel. Et vous prétendez aujourd'hui découvrir que Paris ne peut pas non plus accueillir, selon la formule consacrée, « toute la misère du monde ». Ça s'appelle de l'hypocrisie.

Alors, vous en appelez à l'État. Vous demandez à l'État de régler un problème qui n'était déjà pas de la compétence de la Ville, mais que vous avez quand même créé. Vous avez favorisé l'installation d'un camp aujourd'hui square Jules Ferry. D'ailleurs, une sénatrice écologiste bien connue s'y est rendue récemment et a pris la pause. Et maintenant, vous nous sortez des vœux alors plein de bons sentiments - oui effectivement, nous sommes tous des êtres humains, nous avons tous un cœur. Mais dans ces vœux, je ne lis déjà pas un mot à l'égard des riverains qui pâtissent de cette situation aussi. Et vous sortez des vœux pour que l'État assume les conséquences de vos actes. Cessons un peu cette mascarade.

Donc notre groupe votera contre ces vœux, et nous vous invitons à cette occasion à mettre en conformité vos discours et vos actes. Vous voulez, je cite vos vœux, « rendre visible cette situation ». Eh bien, installez vos camps place de l'Hôtel de Ville ; accompagnez ces jeunes majeurs ou jeunes mineurs – on ne sait pas selon les communications, ça change – devant le 55, rue du Faubourg Saint-Honoré. Là, vous rendrez ces situations visibles.

La situation de parquer pendant 21 jours aujourd'hui 75 êtres humains dans des tentes square Jules Ferry, au milieu des rats et autres déchets dans les bosquets, ce n'est pas humain. Vous voulez de l'efficacité, oui, donc soyez cohérent. Je vous remercie.»

M. le Maire : « M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Comme souvent sur ces questions, la Droite et la Gauche s'opposent de manière ultra-passionnée, et la Ville et la Préfecture souvent également, se rejettent la balle. Ceux qui ont déjà travaillé comme moi dans des associations ou ONG sur ces problèmes le savent. Je ne nie pas le fait d'appartenir à la majorité, non pas municipale, mais présidentielle. J'ai d'ailleurs sollicité nos deux députés de circonscription et les députés en charge de ces sujets afin d'avoir une réelle discussion avec eux et les associations qui sont sur place et avec lesquelles j'ai longuement discuté et que je connais à titre personnel pour avoir notamment travaillé sur des programmes de protection de mineurs avec Médecins du Monde dans la République Démocratique du Congo.

Je ne voudrais pas rentrer dans ce débat ultra passionné. Il y a effectivement des choses avec lesquelles je suis d'accord dans les deux vœux, mais évidemment, je ne peux pas voter pour ces vœux compte tenu du fait que ça a souvent finalement résulté à une attaque en frontal de l'État.

Ce que je veux simplement dire aujourd'hui, c'est qu'on a une situation d'urgence, et que cette situation d'urgence doit être prise en charge aujourd'hui, pas dans trois mois, par la Ville de Paris. Nous devons évidemment trouver des solutions pérennes pour l'hébergement d'urgence de ces mineurs, et effectivement en concertation avec l'État. Je crois que moi, le premier, en tant que représentant de la majorité présidentielle dans un arrondissement où s'est installé ce camp de mineurs pour – comme ils le disent eux-mêmes – faire du bruit pour alerter les pouvoirs publics municipaux.

Ce qu'ils m'ont dit réellement, et je n'ai pas discuté avec eux pendant des heures, c'est qu'ils interpellent la Mairie de Paris en tant que Département, ou ancien Département, sur cette prise en charge d'urgence, mais aussi sur un système d'évaluation des mineurs qui n'est pas digne de ce nom aujourd'hui et sur lequel nous devons travailler, et également sur une présomption de minorité lorsqu'il y a un recours administratif ou un recours devant le juge des enfants. À un moment donné, il faudra clarifier cela et j'en prends ma part en tant que représentant de la majorité présidentielle, mais il est aujourd'hui inadmissible que des mineurs étrangers soient pris en otage de querelle entre l'État et la Préfecture.

On a effectivement un devoir d'humanité qui entraînera de toute façon un coût faible. Quand on rapporte le coût de prise en charge de ces mineurs ou de ces présumés mineurs par la Ville de Paris aujourd'hui, quand on oppose un effet d'aubaine, un effet d'appel d'air, je crois qu'il faut avoir parfois des débats moins passionnés sur le sujet, écouter les associations qui aujourd'hui demandent tout simplement des choses de bon sens : régler cette situation d'urgence, revoir un système d'évaluation et prendre en charge au mieux ces migrants.

Je m'abstiendrai sur ces deux vœux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier effectivement l'ensemble des intervenants sur la nature relativement apaisée du débat car c'est un débat qui peut se prêter à beaucoup de passion et d'invectives, et on arrive à éviter cela pour l'instant.

Je voudrais remercier Lucie SOLEM pour sa présentation de la problématique initiale qui a permis que le débat s'engage de cette manière, et vous redire que nous sommes retournés sur le campement avec Lucie SOLEM ce midi pour faire un point sur la situation précise, et à l'issue de tout ça, vous repréciser la position du groupe Paris 11 en Commun et ce qui nous amène à avoir cette position de vote sur les deux vœux qui vous sont présentés.

Je fais déjà un petit rappel historique : nous avons pris l'initiative, vu cette situation, vu le sujet qui nous interpelle et qui nous mobilise très fortement, de proposer à l'ensemble des composants de la majorité municipale d'adopter un vœu commun sur le sujet. On l'a quand même bien vu en entendant M. MARTIN, en France il y a deux camps sur le sujet et ça va faire très ancien monde : il y a une position de Gauche et une position de Droite sur le sujet et elles ne sont clairement pas les mêmes. Il y a d'un côté certains départements, dont Paris, qui ont une politique volontariste de prise en charge, des critères d'évaluation certes perfectibles, mais qui se veulent protecteurs et qui ont des politiques qui ne sont pas dictées que par la question des compétences, qui découlent avant tout de nos valeurs. Ces politiques volontaristes découlent directement de nos valeurs de solidarité, d'accueil, de prise en charge les personnes qui viennent chercher refuge chez nous. Eh oui, on les assume M. MARTIN. Pour le coup, on en est fier de ces valeurs.

En revanche, on ne peut pas vous laisser dire que les collectivités locales qui sont peut-être au premier rang de ce problème et les premières concernées seraient responsables des faits migratoires à l'échelle mondiale. C'est quand même une méconnaissance totale de ce qui motive les gens à s'engager dans un parcours d'exil. Donc je pense que ce sont des propos qu'il faudrait manier avec prudence.

Oui, Paris est aujourd'hui le département qui évalue le plus, qui prend en charge le plus de mineurs non accompagnés et qui consacre un effort, sans aucun équivalent en France - c'est important de le souligner et c'est important que l'on ait ça en tête. Sur ce sujet, on est la collectivité la plus solidaire et la plus mobilisée, c'est quand même important de le dire.

De l'autre côté, on a des départements de Droite – on va appeler un chat un chat – qui ont parfois des politiques totalement indignes sur le sujet, qui ont des critères d'évaluation qui les amènent à reconnaître moins de 10 % de mineurs parmi les jeunes qu'ils accueillent. Oui, quand on fait ça, ça veut dire qu'on met des gamins sur le trottoir parce qu'ils sont migrants. C'est ce que cela signifie, c'est la traduction concrète des critères d'évaluation en question.

On a un État qui ne joue pas son rôle. Excusez-moi M. POITOUX, j'ai entendu que vous aviez interpellé, vous aussi à votre manière le Préfet et j'en suis très heureux, mais peut-être qu'on pourrait même interpellé le Ministre de l'Intérieur. L'État est en première ligne sur les questions de politique migratoire et sur les questions de lutte contre l'exclusion. C'est au cœur de ses compétences et il ne joue pas son rôle pour résoudre ce problème : il se défausse, il se défile alors qu'aujourd'hui, il doit participer à la construction de la réponse, à la coordination des acteurs départementaux, associatifs et il doit contribuer à l'harmonisation des pratiques. Seul l'État pourra imposer l'harmonisation des pratiques ; les départements ne vont pas s'harmoniser d'eux-mêmes entre eux.

L'État va même plus loin ; ça a été dit, mais il faut quand même le souligner : n'oublions pas que l'État pénalise aujourd'hui certains départements de Gauche, parce qu'ils refusent de mettre en place le fichier biométrique des jeunes. C'est quand même aujourd'hui un marqueur très fort d'une politique qui, pour nous, n'est pas acceptable.

Sur le sujet, il y a deux camps et on les a bien entendus ce soir. Malheureusement, et effectivement c'est un élément de brouillage par rapport à ça, il se trouve qu'il y a deux vœux émanant de notre majorité ce soir. Ils sont proches, mais il y a une différence notable qui a été bien soulignée : le vœu des groupes Paris en Commun et Communiste redit clairement qu'il faut une réponse coordonnée, que c'est une évidence que la Ville doit rester pleinement mobilisée - c'est écrit tel quel -, qu'elle doit répondre en urgence à la situation du campement ; ce qu'elle est en train de faire en proposant un local à l'État et en proposant de participer au financement. Donc la Ville est pleinement mobilisée pour apporter une réponse en urgence.

Mais aussi, comme Adrien TIBERTI l'avait souligné, la demande des associations c'est que l'ensemble des départements se mobilisent pour apporter la réponse qu'ils doivent apporter (ça ne peut pas être une réponse unique d'un département seul) et évidemment que l'État joue son rôle aussi en termes de coordination, parce que sur ce campement, il y a des jeunes qui ont été évalués par le DEMIE parisien (moins de 40 %) et il y a des jeunes qui viennent des autres conseils départementaux franciliens en majorité. On a vu même ces situations ahurissantes de jeunes évalués mineurs à Paris, donc pris en charge, protégés et répartis sur un autre département qui, de leur plein gré, en dépit du bon sens, décide de les réévaluer majeurs, de les remettre sur le trottoir et de les renvoyer à Paris. Mais ce genre de pratique est ahurissant. Ça montre bien qu'une réponse d'une collectivité seule face à ça n'est pas tenable. C'est pour ça qu'on appelle une réponse coordonnée. Ça, c'est sur le fond.

Sur la forme, j'en ai eu l'occasion d'en discuter en bureau municipal, c'est un regret. Sur ce sujet, c'est vrai que si on avait réussi à ne pas faire privilégier notre liberté d'expression sur le sujet, mais à essayer de contribuer à la cohésion de notre majorité pour pouvoir interpeler ensemble, pour pouvoir nous mobiliser ensemble, pour pouvoir faire bouger les lignes ensemble, je pense que ça aurait été nettement préférable. C'est pour ça qu'on continue à vous inviter au retrait de votre vœu pour pouvoir porter un vœu ensemble, parce que ne nous y trompons pas : le seul objectif réel qui fera bouger les lignes pour ces jeunes en France, c'est que tous les départements commencent à bouger, ainsi que la législation, sous l'impulsion de l'État. Pour cet objectif, notre groupe sera pleinement mobilisé et on sera toujours sur le terrain aux côtés des associations. »

M. le Maire : « Merci pour ce propos clarificateur. Chaque groupe a pu s'exprimer. Je pense que les positions sont claires et il est important de les connaître. Je ne suis pas certain que le débat permette de les faire évoluer, néanmoins j'ai noté plusieurs nouvelles demandes de prise de parole.

Je vous propose, pour rester sur un temps maîtrisé, de donner la parole à M. Adrien TIBERTI et Mme Béatrice PIPITONE, et de conclure. »

M. TIBERTI : « C'était simplement pour réagir aux deux interventions de la Droite. D'abord, je vais me permettre une citation pour répondre à M. MARTIN. Je pense que vous allez trouver l'auteur, elle dit : « *Ainsi vous n'êtes plus des étrangers ni des hôtes, vous êtes de la maison de Dieu. Voir dans le migrant et dans le réfugié non pas seulement un problème à affronter, mais un frère et une sœur à accueillir, à respecter et à aimer, une occasion que la Providence nous offre pour contribuer à la construction d'une société plus juste* ». Vous avez reconnu l'auteur évidemment, il s'agit du Pape François. Je sais bien qu'à l'époque, Le Figaro avait fait un article, ou même un titre de Une, pour dire : « Le Pape François est-il marxiste ? » Je n'ai personnellement pas la réponse à cette question – en tout cas, il n'est pas membre du parti communiste français - ou argentin ou italien enfin, que sais-je ? – je pense néanmoins que cela invalide complètement votre discours, en tout cas, ça le montre sous son véritable jour, c'est-à-dire un discours d'inhumanité. Quand on parle de migrants présents illégalement, quand on parle d'appel d'air, vous faites appel à une rhétorique qui est

historiquement celle de l'extrême Droite. Je sais bien que la famille Le Pen a soutenu vos listes, celles de Rachida Dati tout à fait officiellement par des discours, et cela me désole profondément.

Oui, Paris est une ville refuge. Quand des élus de la majorité le disent, ils ne font que rappeler une évidence et une évidence historique : Paris a été le refuge de milliers, de centaines de milliers de personnes qui ont fui des persécutions terribles, qui ont parfois, quand on pense évidemment à l'histoire du génocide, été rattrapées par ces persécutions hélas jusque dans Paris. Oui, Paris est une ville refuge, nous le dirons et nous continuerons à le dire et nous espérons pouvoir le dire tous ensemble en réalité.

Pour répondre à M. POITOUX, j'ai bien compris sa critique du dispositif actuel d'accueil et d'évaluation. Du coup, je l'invite à revenir vers le vœu que j'avais déposé l'année dernière au nom du groupe Communiste pour la municipalisation du DEMIE ; vœu qui, malheureusement, n'avait été soutenu que par le groupe Communiste, à mon grand regret - je regarde mes camarades écologistes de ce point de vue-là. Je pense que la municipalisation du DEMIE nous éviterait un certain nombre de problèmes que nous avons après l'évaluation, nonobstant les conditions pas acceptables d'évaluation à l'heure actuelle de mon point de vue. »

M. le Maire : « Mme Béatrice PIPITONE. »

Mme PIPITONE : « Je ne vais pas répondre à l'intervention des Républicains, si ce n'est pour dire que ça n'honore pas vraiment le nom de votre parti. En revanche, je voudrais revenir sur le débat de fond qui me semble important au sein de la majorité, puisque nous sommes tous d'accord encore une fois sur les constats. Il y en a un sur lequel peut-être nous, élus Écologistes, sommes plus sensibles, c'est justement ce que disent les associations, à savoir l'urgence absolue de la situation et ça ne peut pas être gérée après quelques mois. Or, on sait très bien que le bras de fer avec l'État et avec les autres conseils départementaux prendra du temps.

Donc l'une des solutions que nous proposons et c'est pour cette raison – d'ailleurs, je voudrais en profiter pour le dire ici – qu'Esther Benbassa s'est rendue sur le camp et a déposé une question écrite au gouvernement sur le sujet. Donc on est bien d'accord qu'on a un travail à mener auprès de l'État. Notre approche est en fait en trois temps, avec une première approche qui est de répondre à l'urgence effectivement que la Ville se substitue – on en a conscience et on l'assume – et en revanche, d'appuyer pour un recours en responsabilité auprès de l'État. Et en dernière instance, puisque c'est ce qui prendra le plus de temps vraisemblablement, de clarifier la législation.

C'est une proposition qui nous semble être commune et acceptable pour la majorité municipale. »

M. le Maire : « Je pense que notre assemblée est désormais pleinement éclairée. Juste un dernier mot : j'adhère pleinement à ce qu'ont dit aussi bien Lucie SOLEM et Florent HUBERT, mais largement aussi à ce que vous avez pu dire. On est face à une question de stratégie qui se pose pour la Ville, qui est de savoir si on agit sans attendre l'État ou en attendant l'État. L'option, ce n'est pas d'attendre l'État, ce qu'a indiqué Lucie SOLEM, peut-être trop rapidement tout à l'heure. Mais j'y insiste. Mme Dominique Versini a identifié un lieu qui va pouvoir être occupé. Il ne s'agit pas d'un gymnase, il s'agit d'un bâtiment qui est en cours d'expertise mais qui va pouvoir accueillir une bonne partie de ces personnes. La Ville a dégagé les moyens budgétaires pour permettre de cofinancer cela. Ce qui nous différencie au fond, ce ne sont pas des questions de principe sur une question aussi importante que celle-ci, et c'est quand même dommage que ce soit simplement une question de « stratégie » pour tordre le bras de l'État, pour l'obliger ou le contraindre à agir. Il me semble que nous avons la seule voie viable sur le long terme. On sait très

bien que dès qu'une collectivité se prend d'elle-même une nouvelle responsabilité qui coûte de l'argent ou entraîne des difficultés, l'État a vite fait de s'en dégager totalement.

C'est pour cette raison que j'ai écrit à tous les ministres concernés - je crois qu'il y en a six - dès les jours qui ont suivi l'installation, dans la nuit du 29 au 30 juin dernier, pour leur demander que l'État se mobilise. Je vois que notre collègue a sollicité les députés et c'est très bien, mais à l'heure qu'il est, alors que la Ville a mis des moyens sur la table, alors que des départements voisins sont prêts aussi à avancer, quelle est la réponse de l'État ? Rien. Et ils n'attendent qu'une chose, c'est que nous-mêmes, au sein de notre majorité, nous disions : « L'État n'est pas là, on va faire ». Parce que derrière, l'État ne fera plus rien en la matière.

Au fond, ce qui me choque dans cette situation - je sais que nous nous retrouvons sur ce point dans la majorité - c'est l'image que nous offrons à ces jeunes qui arrivent dans notre pays, qui ont galéré pour arriver jusqu'ici et qui, de mon point de vue, représentent une chance pour notre pays ? Certains d'entre eux ont pu avoir une scolarité, ils ont donc des compétences à faire valoir et des choses à apporter à notre pays, et tout ce que nous leur offrons c'est une tente sur un canal et des repas, la soupe populaire. Il est indigne que la France accueille de cette manière les gens et ce n'est pas la responsabilité de la Ville – merci de l'avoir souligné – qui a été très ambitieuse en la matière, ni même celle des départements, en tout cas de Gauche, parce qu'on ne peut pas dire la même chose des départements de Droite. Il faut que l'État change de pied sur le sujet.

En tout cas, si ce débat aura pu produire un message en direction de l'État qui soit clair et sans ambiguïté, retenons-en cette partie positive.

Je propose de passer au vote avec un avis favorable de l'exécutif sur le vœu des groupes Paris en Commun et Communiste. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les valeurs de solidarité, d'inclusion, et d'égalité de droits défendues par la Ville de Paris ;

Considérant la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui impose aux États de prendre toutes mesures pour respecter l'intérêt supérieur de l'enfant ;

Considérant qu'une des missions essentielles de la Ville de Paris, au titre de sa compétence de Département, est d'assurer la protection des enfants confiés et de les accompagner jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant le campement de jeunes isolés installé square Jules Ferry dans la nuit du 29 juin pour rendre visible leur situation, et que ces jeunes sont soutenus par les associations Comède (Comité pour la santé des exilé-e-s), Médecins sans Frontières, les Midis du MIE, TIMMY- Soutien aux mineurs isolés et Utopia 56 ;

Considérant le parcours d'exil traumatique traversé par ces jeunes non accompagnés qui arrivent en Europe et en France, et les mauvais traitements qu'ils ont pu subir lors de leur périple ;

Considérant que, de leur côté, la Mairie du 11^e arrondissement et la Ville de Paris ont tenu à immédiatement mettre à disposition des sanisettes, à permettre un accès au square sans entrave la nuit et ont proposé des paniers-repas ;

Considérant l'action volontariste du département de Paris dont le dispositif parisien d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes a attiré l'attention constante du Défenseur des Droits, qui a reconnu l'ampleur et de la qualité des efforts uniques en France conduits par la Ville de Paris en la matière, et ce dès 2016 ;

Considérant que tous les jeunes se déclarant comme mineurs non accompagnés sont mis à l'abri le temps de l'évaluation ;

Considérant l'augmentation significative du nombre de jeunes se déclarant mineurs non accompagnés (près de 7000 évaluations réalisées par le DEMIE en 2019, contre 1 500 en 2015) ;

Considérant ainsi les moyens substantiels engagés par la collectivité parisienne pour renforcer les capacités d'accueil, d'évaluation et de mise à l'abri de ces jeunes, à travers le Dispositif d'Évaluation de la Minorité et de l'isolement des jeunes (DEMIE) géré par la Croix Rouge ;

Considérant, ce faisant, que le Département de Paris et de la Seine-Saint-Denis participent à eux seuls à plus de 50% de l'effort national lié à l'accueil des jeunes migrants, certains autres départements n'assumant par les responsabilités qui leurs incombent, ce qui pose la nécessité d'une coordination et d'une répartition pilotée par l'État ;

Considérant par ailleurs que, durant la période du confinement, la Ville a suivi les recommandations ministérielles et que tous les jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés ont été pris en charge et mis à l'abri en hôtel, gymnase ou foyer, en fonction de leur situation et état de santé et qu'aucun d'entre eux, qu'il ait été évalué mineur ou majeur, n'a été sorti d'hébergement après évaluation ;

Considérant que selon les recommandations nationales publiées lors du déconfinement, les jeunes évalués majeurs relèvent du dispositif d'hébergement de droit commun géré par l'État ;

Considérant qu'il est impératif que les jeunes relevant des dispositifs de l'État puissent être pris en charge dans les meilleurs délais dans un dispositif adapté ;

Considérant que des jeunes, tout en étant majeurs, peuvent pour autant être vulnérables et avoir besoin d'une prise en charge adaptée à leur parcours et à leur âge ;

Considérant que l'Etat s'est engagé après demande de la Maire de Paris à mettre à disposition 70 places pour ces jeunes qui occupent le square Jules Ferry, et que 37 l'ont pour l'instant été ;

Considérant que la ville a proposé à de nombreuses reprises à l'État de co-crée un dispositif adapté pour ces jeunes qui contestent leur qualification de « majeurs » par l'État et a même proposé un site à cet effet durant le confinement ;

Considérant la demande des associations de rencontrer l'ensemble des départements franciliens et l'État, pour avancer sur cette question, demande appuyée par le Maire du 11^e arrondissement, qui a interpellé le nouveau premier ministre le 31 juin dernier ;

Sur proposition des élu-e-s des groupes Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, et Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

- Que l'État et la Ville de Paris prennent de toute urgence une initiative pour mettre à l'abri les jeunes installés dans le campement du square Jules Ferry
- Que dans cette perspective, une réunion tripartite soit organisée par l'État avec la Ville et les associations
- Que la Ville de Paris réitère sa proposition à l'État de participer à l'ouverture d'un lieu dédié à la prise en charge de ces jeunes.
- Que la Ville de Paris interpelle l'Assemblée des Départements de France et l'État pour obtenir une harmonisation des pratiques d'évaluation et de mise à l'abri des départements permettant une amélioration de la prise en charge de ces jeunes, ainsi qu'une évolution législative afin que la mise à l'abri soit maintenue pendant la durée du recours devant le juge
- Que la Ville de Paris interpelle à nouveau l'État sur l'urgence de mettre à l'abri les jeunes évalués majeurs et relevant de sa compétence dans un dispositif adapté ainsi que sur la création d'un lieu d'accueil de jour dédié. »

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du Groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Les élus des groupes Paris 11 en Commun, et Communiste et Citoyen. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu présenté par le Groupe Écologiste du 11^e. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les valeurs de solidarité, d'inclusion, de protection de l'enfance et d'égalité en droit défendues par la Ville de Paris ;

Considérant la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui impose aux États, dont la France fait partie, de prendre toutes mesures pour respecter l'intérêt supérieur de l'enfant ;

Considérant qu'une des missions essentielles de la Ville de Paris, en qualité de département, est d'assurer l'aide sociale à l'enfance et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi pris en charge ;

Considérant qu'un campement de jeunes isolés s'est installé square Jules Ferry, dans la nuit du 29 juin, pour rendre visible leur situation, les plaçant de fait en situation de rue, et que ces jeunes sont soutenus par le Comède, Médecins sans Frontières, les Midis du MIE, TIMMY- Soutien aux mineurs isolés et Utopia 56 ;

Considérant, de plus, que de nombreux jeunes évalués majeurs par le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) ont souhaité rejoindre ce campement du square Jules Ferry depuis son installation ;

Considérant le parcours d'exil, souvent traumatique, de ces mineurs non accompagnés depuis leur pays d'origine, en passant par leur traversée et jusqu'à leur arrivée en Europe et en France, ainsi que les sévices qu'ils ont pu subir lors de leur périple ;

Considérant la situation intolérable des jeunes évalués majeurs par le DEMIE, engageant un recours judiciaire, qui, de fait, ne sont pris en charge par aucune institution publique et restent uniquement hébergés et aidés par des associations et des collectifs d'habitants solidaires ;

Considérant que plus de la moitié de ces jeunes en recours, accompagnés par les associations, sont finalement reconnus mineurs par la décision définitive du juge judiciaire, après une période trop longue, qui peut durer plusieurs mois et durant laquelle la garantie de leurs droits n'est donc pas assurée ;

Considérant ainsi la nécessité de reconnaître le caractère suspensif du recours devant le juge judiciaire et le maintien de la prise en charge par la Ville de Paris jusqu'à la décision définitive dudit juge ;

Considérant que des jeunes, reconnus majeurs au terme de la procédure, se retrouvent en situation de vulnérabilité extrême, sans garantie de leurs droits pendant toute la durée de la procédure, du fait de l'insuffisance des moyens dédiés aux dispositifs d'hébergement de droit commun ;

Considérant l'augmentation significative du nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (près de 7000 évaluations réalisées par le DEMIE en 2019, contre 1 500 en 2015) et les moyens substantiels engagés par la collectivité parisienne pour soutenir les capacités d'accueil, d'évaluation et de mise à l'abri de ces jeunes, à travers le DEMIE géré par la Croix Rouge ;

Considérant que les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis participent à eux seuls à plus de 50 % de l'effort national, lié à l'accueil des jeunes migrants ; de nombreux autres départements n'assument pas les responsabilités qui leur incombent, ce qui pose la nécessité d'une solidarité financière territoriale plus

équitable, en particulier en Île-de-France ; la coordination et la répartition doivent être pilotées par l'État qui doit par ailleurs augmenter les dotations aux collectivités à cet effet ;

Considérant que la sanction financière visant à réduire la contribution de l'État pour les départements refusant l'orientation des jeunes vers la police pour prise d'empreinte avant évaluation, prévue par le décret du 23 juin 2020, va à l'encontre de l'effectivité des droits de l'enfant ;

Considérant enfin que les associations demandent à rencontrer l'ensemble des départements franciliens et l'Etat demande appuyée par le Maire du 11e arrondissement, qui a interpellé le nouveau Premier ministre le 3 juillet dernier ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe Écologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris prenne en charge de toute urgence, dans un lieu adapté, les jeunes installés au square Jules Ferry, actuellement en recours judiciaire, jusqu'à la décision de justice définitive ;
- Que la Ville de Paris engage la création pérenne d'un centre d'accueil et d'hébergement de jour et de nuit pour les jeunes déboutés par le Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE), en recours judiciaire, jusqu'à la décision de justice définitive ;
- Que la Ville de Paris demande à l'État de poursuivre et renforcer sa contribution au financement de la prise en charge des jeunes durant toute la durée de leur recours et jusqu'à la décision de justice définitive, et de garantir l'ouverture de places d'hébergement inconditionnel et pérenne pour les jeunes reconnus majeurs par décision de justice définitive ;
- Que la Ville de Paris engage des négociations avec les départements franciliens et la Métropole du Grand Paris visant à mettre en place une solidarité financière pour assurer équitablement l'évaluation et la prise en charge de ces jeunes ;
- Que la Ville de Paris sollicite à nouveau l'État pour l'organisation d'une rencontre aux côtés des départements franciliens avec les acteurs engagés dans l'accompagnement et la prise en charge des jeunes majeurs ;
- Que la Ville de Paris poursuive la non-application du décret du 23 juin 2020 orientant les jeunes vers la police.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Les élus du Groupe Écologiste du 11^e. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc repoussé. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202011 – Vœu relatif à l'affectation des élèves dans le secondaire et à l'algorithme Affelnet

M. le Maire : « Nous avons encore trois vœux avant la question orale. Je pense que le débat pourra être plus simple sur les vœux suivants, avec des positions peut-être plus faciles à expliquer. J'invite donc chaque orateur à faire preuve de brièveté et de synthèse. Mme Bénédicte DAGEVILLE présente le vœu relatif à l'affectation des élèves dans le secondaire et à l'algorithme Affelnet. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Nous connaissons les vacances reposantes, depuis les congés payés du Front populaire. Nous avons levé un sourcil sceptique à l'annonce de « vacances apprenantes » de M. Jean-Michel Blanquer.

Avec ce vœu, nous voulons protester contre les vacances stressantes imposées aux élèves de l'Académie de Paris qui attendent encore à ce jour une affectation dans le 2nd degré.

À Paris, le Rectorat a mis en place depuis quelques années une plateforme numérique, Affelnet, qui traite les demandes des élèves de 3^e qui veulent s'inscrire dans les lycées publics, en 2nde. Cette plateforme affecte maintenant aussi les élèves du CM2 à la 6^e. Chaque année, des problèmes d'affectation se font jour. Mais cette année la situation est particulièrement critique, puisque plus de 600 élèves à Paris se sont retrouvés sans affectation à l'issue du 1^{er} tour d'Affelnet. 319 élèves restent encore sans affectation après le 2^e tour. Nous sommes au mois de juillet et la rentrée aura lieu en septembre.

Dans le 11^e arrondissement, ce sont plusieurs dizaines de collégiens et de collégiennes qui n'ont pas de place en lycée à la rentrée prochaine. La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) du 11^e arrondissement a fait un important travail de recensement et d'accompagnement de ces familles. Vous imaginez aisément l'angoisse légitime de ces élèves et de leurs parents qui attendent une affectation pour la rentrée. Il est important pour notre groupe de porter ce sujet devant notre conseil d'arrondissement, afin de montrer notre soutien à ces élèves et à leurs familles devant cette situation aussi injuste qu'inacceptable.

À quoi est due cette situation ? Aux politiques d'austérité appliquées au service public d'éducation. J'ai ouvert ce Conseil en dénonçant les politiques d'austérité qui menaçaient les budgets des collectivités locales. Nous continuons dans la même veine puisque la baisse des moyens alloués aux collèges et aux lycées publics se traduit par un manque de place dans ces établissements. Ce sont bien évidemment les élèves qui sont les premiers à en pâtir et qui attendent avec inquiétude une affectation à laquelle ils ont pourtant droit.

Aussi, nous demandons que notre Conseil interpelle l'Académie de Paris afin que chaque élève du 11^e arrondissement qui a demandé une place en lycée puisse être affecté dans un établissement du 2nd degré de l'enseignement public. Et nous voulons aussi alerter une nouvelle fois sur la nécessité d'augmenter les moyens alloués au service public d'éducation afin que cette situation ne se reproduise pas.

Enfin, je termine avec le sujet de la mixité sociale et scolaire qui est cher à notre groupe et à la majorité municipale ; je pense que M. Patrick BLOCHE ne me démentira pas sur le sujet. Là encore, Affelnet est malheureusement défaillant et ne permet pas de garantir la mixité sociale et scolaire au sein des lycées, alors même que nous savons que c'est une condition de la réussite éducative de tous les enfants. Il est donc nécessaire d'interpeler une nouvelle fois le Rectorat sur ce sujet.

Je profite de ce vœu pour ajouter que, conformément à nos engagements de campagne, nous souhaitons que la carte scolaire du 11^e arrondissement soit retravaillée au cours de la mandature en ayant pour objectif de garantir cette mixité sociale et scolaire. Un des outils qui doit nous permettre d'y parvenir, c'est de travailler à la cohérence et la qualité de la liaison entre le CM2 et la 6^e. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jérôme MEYER pour la réponse de l'exécutif. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Chers collègues. Pour mémoire et par rapport au vœu que vous présentez, Affelnet est un logiciel permettant l'affectation des élèves dans les lycées parisiens, vous l'avez rappelé. Chaque élève y formule huit vœux. Le logiciel calcule ensuite un barème prenant en compte le lieu d'habitation, les résultats scolaires et le statut de boursier. Les

élèves sont ensuite incités à demander des établissements appartenant à leur district ; le 11^e fait partie du district Est avec les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 10^e, 12^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Concernant les collèges, la Ville de Paris est bien entendu responsable de l'élaboration de la sectorisation, mais c'est bien le Rectorat – et vous l'avez souligné – qui affecte et accorde ou non les dérogations.

Alors, chers collègues, chers camarades d'ailleurs, vous soulignez plusieurs défaillances notamment concernant les lycées. Ces défaillances sont les suivantes :

- les critères ne prendraient pas suffisamment en compte la catégorie sociale des familles et favoriseraient par la même occasion la ségrégation sociale des établissements. Vous savez que c'est un point que nous combattons collectivement ;
- le manque de transparence du dispositif qui susciterait de l'incompréhension de la part des familles ;
- l'incohérence de certaines orientations trop éloignées du domicile et qui ne prennent pas en compte le réseau de transport en commun ;
- le calendrier avec des affectations dans des établissements qui sont parfois tardives. D'ailleurs, l'information que vous nous transmettez selon laquelle une trentaine d'élèves issus des collèges Anne Franck et Alain Fournier n'auraient toujours pas d'affectation pour la rentrée prochaine, est en effet confirmée.

Concernant plus spécifiquement les collèges, le Rectorat gère de façon peu transparente et tardive les réaffectations lorsque l'établissement de secteur est plein et par conséquent, des élèves se retrouvent séparés de la cohorte ou de leurs camarades d'école élémentaire.

Ces différents points suscitent un double biais : d'une part, ces incertitudes inciteraient les familles, notamment les plus favorisées, à chercher une affectation dans le privé, et d'autre part, l'éloignement du lieu de vie et du lieu de scolarité augmenterait le décrochage scolaire, notamment pour les élèves issus des milieux modestes.

Par conséquent, votre vœu propose :

- d'interpeller le Rectorat sur les élèves de 3^e n'ayant toujours pas de solutions pour la rentrée ;
- d'interpeller le Rectorat sur les difficultés liées à Affelnet ;
- d'interpeller également le Rectorat sur les moyens insuffisants alloués aux collèges et aux lycées (je précise sur ce point que M. le Maire interpelle régulièrement le Recteur et notamment sur le collège Alain Fournier et les lycées Voltaire et Dorian, en appui des parents d'élèves et des équipes enseignantes) ;
- de prendre en compte la mixité sociale, la continuité CM2-6^e, vous savez que c'est un point sur lequel nous sommes très attachés. D'ailleurs, ce dernier point nous concerne plus directement, et je peux vous rassurer et vous indiquer que ces considérations seront bien prises en compte lorsque la carte scolaire sera révisée.

Par conséquent, en accord avec M. le Maire du 11^e et de M. l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la vie scolaire, l'exécutif émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu et le bureau municipal a par ailleurs acté un vote de l'ensemble des groupes majoritaires en faveur de ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. J'ai noté plusieurs inscriptions dont celle de M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Nous remercions le groupe Communiste et Citoyen pour ce vœu qui nous semble fondamental pour les jeunes scolarisés dans le 11^e arrondissement et leurs familles. Nous partageons les constats exprimés dans les considérants du vœu.

Nous souhaitons également manifester notre soutien aux élèves des collèges Alain Fournier et Anne Frank qui se sont retrouvés sans affectation après le 1^{er} tour d'Affelnet.

Nous partageons les attendus exprimés par le vœu et soutenons les interpellations auprès de l'Académie de Paris.

S'agissant de la révision de la carte scolaire et de la liaison CM2-6^e, celle-ci nous semble en effet indispensable dans le but de renforcer la mixité scolaire et sociale dans les établissements scolaires du 11^e et plus largement de Paris, voire du Grand Paris.

Nous appelons l'attention sur la nécessité de bien associer l'ensemble des parties prenantes pour bien réussir cette révision de la carte scolaire, et en particulier les familles et les associations de représentants de parents, justement dans le but d'éviter les départs précipités dans les établissements privés. Cette révision de la carte scolaire doit être bien préparée en amont de la rentrée scolaire et faire l'objet d'échanges approfondis avec les représentants des familles, pour éviter les tensions liées aux changements de dernière minute, comme cela a pu être le cas l'année dernière dans certains établissements.

Nous vous remercions à nouveau pour ce vœu et pour lequel nous voterons favorablement. »

M. le Maire : « Merci. J'ai une demande du groupe Changer Paris, avec Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Ce sera une intervention très brève. On voit bien le principe de votre vœu mais on s'interroge sur l'opportunité que ce sujet soit abordé et réglé ce soir en Conseil d'arrondissement.

L'algorithme dont vous parlez et la carte scolaire sont des sujets qui doivent être traités entre la Maire de Paris, le Rectorat et le Ministère de l'Éducation nationale, et on doute vraiment que la bonne instance soit celle dans laquelle nous siégeons ce soir. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur votre vœu. »

M. le Maire : « Merci. Je pense qu'il n'est jamais inutile de faire connaître sa position, y compris celle du Conseil d'arrondissement en la matière. Je pense que l'assemblée est informée. On peut procéder au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'algorithme Affelnet, gérant depuis plusieurs années l'affectation des élèves de collège au lycée, et qui gère également l'affectation des élèves de CM2 en 6^e :

Considérant que chaque année, des difficultés d'affectation en lycée sont signalées, par des représentant-e-s des parents d'élèves, notamment par un collectif de parents dans le district Nord-Est de la Capitale, qui ont lancé plusieurs alertes ;

Considérant que le district Nord-est, auquel appartient le 11^e arrondissement, concentre le plus grand nombre d'élèves de l'Académie (près de 40 % de l'effectif parisien) ainsi que le plus grand nombre d'élèves boursiers ;

Considérant que, malgré la volonté de la Ville de Paris d'intégrer des critères permettant de réaliser de la mixité sociale dans les lycées parisiens, notamment à travers des bonus distribués aux élèves boursiers ou aux élèves issus de l'éducation prioritaire, la compétition scolaire entre les lycées reste encore beaucoup trop forte, renforçant la ségrégation entre lycées ;

Considérant que, suite à ces difficultés, des pistes de réforme d'Affelnet ont été proposées pour améliorer l'efficacité de l'algorithme, comme l'assouplissement des districts, ou la prise en compte des réseaux de transport dans les critères d'affectation des élèves ;

Considérant que ces pistes d'amélioration n'ont pas résolu toutes les difficultés liées à Affelnet, et cette année, ce sont 668 élèves qui se sont retrouvés sans affectation au lendemain du 1^{er} tour d'Affelnet, 319 à l'issue du 2nd tour, soit des nombres en forte augmentation par rapport aux rentrées précédentes ;

Considérant que dans le 11^e arrondissement, une trentaine d'élèves des collèges Alain Fournier et Anne Frank se sont par exemple retrouvés sans affectation après le 1^{er} tour d'Affelnet pour leur rentrée en seconde ;

Considérant qu'au-delà de la mixité sociale à l'intérieur des établissements, il est important de créer de la mixité scolaire entre les établissements et en leur sein ;

Considérant que les élèves obtiennent une partie de leurs points en fonction croissante de leurs résultats scolaires, contribuant à renforcer l'existence de « lycées de niveaux » ;

Considérant qu'il existe également des tensions dans l'affectation des élèves du CM2 vers la 6^e, notamment pour l'entrée au collège Beaumarchais qui ne peut accueillir tous les élèves de son secteur, certain-e-s élèves se retrouvant alors affectés dans un établissement inconnu, séparés de la cohorte de leurs camarades ;

Considérant l'importance de la liaison CM2 – 6^e, d'une part pour la réussite éducative des élèves et d'autre part pour limiter la fuite vers l'enseignement privé et donc lutter contre la ségrégation scolaire ;

Considérant le rôle déterminant de la Mairie d'arrondissement dans la cartographie des secteurs de recrutement des collèges ;

Considérant que les difficultés d'affectation dans le secondaire, au collège comme au lycée, mettent les élèves et leurs familles dans des situations d'incertitude et d'incompréhension générant une angoisse légitime ;

Considérant que cette tension sur les affectations résulte notamment de la baisse des moyens alloués par le Rectorat aux établissements d'enseignement secondaire ;

Considérant que cette tension sur les affectations favorise la fuite des élèves vers l'enseignement privé et ce, alors que Paris est l'académie où la ségrégation scolaire est la plus forte, et que la Ville de Paris s'est engagée à favoriser la mixité sociale et scolaire ;

Sur proposition de Madame Bénédicte DAGEVILLE et des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

- Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'Académie de Paris afin que chaque élève de l'arrondissement puisse connaître son établissement d'affectation dans les plus brefs délais ;
- Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'Académie de Paris sur la nécessité d'augmenter les moyens alloués aux collèges et aux lycées de l'enseignement public de l'arrondissement dès la rentrée 2020 afin que toutes les demandes d'inscription puissent être satisfaites ;
- Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'Académie de Paris sur les difficultés d'affectation des élèves de 3^e au lycée, et notamment sur la nécessité de revoir l'algorithme Affelnet pour la rentrée 2021 afin de favoriser la mixité sociale et scolaire ;
- Que la carte scolaire du 11^e soit retravaillée dans la mandature en fonction de la liaison CM2-6^e et de favoriser la mixité sociale et scolaire dans les établissements du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. Le vœu est donc adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11202012 – Vœu relatif à l'aménagement du Jardin Truillot

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MARTIN a la parole pour présenter ce vœu et M. Florent HUBERT répondra. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. J'ai déjà abordé une partie des points donc je vais faire court.

J'ai rappelé notre attachement - je crois que nous le partageons tous - au jardin Truillot et aux espaces verts dans le 11^e arrondissement. Je vous ai déjà parlé des malfaçons et ratés sur ce jardin, comme la zone humide qui se transforme en mare de boue, ou comme certains bancs publics, dont certains sont toujours en place, qui n'ont pas résisté à l'assaut du temps, un temps très court.

Considérant de surcroît les signalements nombreux que nous avons reçus des riverains concernant différents trafics d'un côté, et/ou nuisances sonores d'un autre qui sont engendrés par l'ouverture 24h/24 de ce jardin. Ces signalements qui nous ont été faits sont complétés par des pétitions et une action en justice qui est en cours d'étude.

Donc nous proposons :

- que la Ville de Paris se saisisse des travaux actuels sur cet espace pour repenser l'intégralité des aménagements en lien avec les riverains dans la concertation. Je sais que c'est une valeur à laquelle vous êtes très attachés et nous aussi ;
- que le jardin réaménagé réserve une part significative de l'espace aux arbres et à la végétation durable, agrémenté de mobiliers urbains à l'épreuve du temps. Nous citons notamment les modèles de bancs typiquement parisiens qui font partie de l'identité visuelle et culturelle de Paris et qui sont robustes ;
- qu'à l'issue de ces travaux, les accès au jardin Truillot soient équipés de grilles hautes, ouvertes aux mêmes horaires que les autres parcs et jardins du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Cher collègue, merci pour cette interpellation. C'est effectivement l'opportunité d'apporter quelques éléments d'information à notre Conseil et aux habitants, éléments que le Maire a commencé à donner en réponse à votre interpellation sur le protocole transactionnel.

Vous avez eu l'élégance de souligner que l'ouverture de ce poumon vert dans la précédente mandature a été un élément fort dans la vie de notre arrondissement, donc je voudrais souligner l'importance du travail accompli par Joëlle MOREL et François VAUGLIN pour créer plus de 13 000 m² d'espaces verts dans la mandature précédente et accroître de près de 14 % les surfaces végétalisées dans l'arrondissement. C'est un challenge vu notre tissu urbain.

Après, je voudrais rebondir sur votre interpellation sur de soi-disant « malfaçons ». Je vais mettre beaucoup de guillemets, parce qu'on a un problème sémantique en fait. À notre connaissance, il n'y a pas de malfaçons. Il y a effectivement des désordres, il y a un mur qui s'est effondré, ça c'est incontestable. Ce mur était fragilisé depuis qu'on a démolé le garage. Alors, peut-être qu'il ne fallait pas démolir le garage et donc ne pas créer le jardin. Mais en tout cas, si on a fait ces travaux pour qu'il y ait le jardin, il arrive qu'il y ait des problèmes.

François VAUGLIN vous a réexpliqué l'intégralité du processus qui a fait que cette situation était parfaitement connue et parfaitement maîtrisée : il y avait des capteurs, un périmètre de sécurité, les travaux étaient prévus et programmés, il y a eu le Covid, puis une partie du mur est tombée un mois avant que les travaux démarrent. C'est la vie.

Une fois qu'on a dit et acté cela, on peut tous partager le fait que c'est un véritable crève-cœur de voir la moitié du jardin arasé. Aujourd'hui, c'est assez époustouflant à voir quand on passe devant. Mais c'était une nécessité technique. Quand vous voyez la taille de la grue qui est installée pour porter les piliers de fondation qui vont faire presque 15 m de long, sur laquelle on va construire le mur de 6 m de haut pour qu'il tienne, on était obligé d'araser cette partie du jardin. Mais c'est vrai que c'est assez dur de voir ça. Ces travaux devraient se terminer en novembre.

Après, vous avez parlé d'aménagements ratés. Alors c'est l'occasion pour nous de réexpliquer quelle était la philosophie des aménagements et on espère qu'on arrivera à vous convaincre qu'ils ne sont pas ratés. Il y a une zone humide effectivement. Vous avez peut-être en tête les plans d'eau à la française du jardin du Luxembourg ou des Tuileries où vous voudriez faire voguer votre petit bateau. En l'occurrence, ce n'est pas l'objectif de cette zone. Il s'agit bien d'une zone humide et non d'un plan d'eau. Une zone humide est parfois en eau, elle est parfois boueuse, elle est parfois sèche et les végétaux sont prévus pour supporter cette sécheresse. C'est le principe de cette zone humide à aménager sur une palette végétale semi-aquatique qui vise à renforcer la biodiversité de notre capitale. En l'occurrence, il n'y a là aucun ratage car c'est précisément ce qu'on voulait faire.

Vous parlez d'un déficit d'arbres. Il y a peut-être un chiffre intéressant à vous rappeler : 153 arbres ont été plantés dans le jardin et c'est beaucoup. Vous savez techniquement qu'on est obligé de planter des petits arbres, parce que si on veut planter un gros arbre, vu son système racinaire, on le tue en le déplaçant. Donc on plante des petits arbres et effectivement il va falloir attendre cinq ou dix ans que le jardin soit réellement et fortement ombragé. La temporalité des arbres n'est pas la temporalité des politiques ; c'est frustrant, mais on fait avec.

Concernant les bancs publics, j'avoue que je n'ai pas d'information donc je suis preneur de signalements plus précis. J'ai fait un diagnostic des assises qui restent et je n'ai pas vu les dégradations que vous évoquez, donc je suis preneur d'informations complémentaires.

La question des nuisances, qui est un sujet important évidemment et qui a fortement mobilisé le Maire et l'équipe sortante, est un point de vigilance constant. On a déjà eu l'occasion d'avoir le débat à de nombreuses reprises sur le fait que les grilles ne sont pas la solution. Il s'agit d'une philosophie d'aménagement de la Ville : nous allons continuer à aménager une place de la nature en ville qui sera accessible et qui sera ouverte, parce que c'est cette ville, ce Paris que nous voulons offrir à nos habitants. Une fois qu'on a dit ça, ça n'exclut évidemment pas le fait qu'on maintient un dialogue étroit avec le collectif des riverains qui est fortement mobilisé sur le sujet, et qu'on met tout en œuvre pour lutter contre les dérégulations. Il y a un gardiennage sur le chantier et si cela s'avère nécessaire, il y aura des gardiennages complémentaires avec des rondes de police, des passages de la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection)

et le recours à une société de gardiennage privée. On fera tout ce qui est nécessaire pour assurer la tranquillité nocturne estivale dans ce jardin.

Sur les attendus de votre vœu *stricto sensu*, vous demandez à ce que le jardin soit intégralement revu et repensé. La réponse est tout simplement négative. Non, nous n'allons pas réaménager et repenser le jardin. Il sera reconstruit, à l'issue des travaux, à l'identique. Cela n'exclut évidemment pas le fait que l'humilité nous amène à évaluer en permanence son fonctionnement et que des évolutions futures seront envisagées, mais pour l'instant, le projet de ce jardin a été concerté pendant des années avec les habitants, les riverains et le conseil de quartier. Il a été arbitré par les élus, il a été pensé et dessiné par des hommes et des femmes de l'art, des paysagistes, des jardiniers. Donc nous n'allons pas remettre l'intégralité du projet sur l'ouvrage pour réinventer un nouveau jardin.

Vous parliez des riverains, mais vous oubliez un élément important, une facette importante de l'intérêt général : ce sont les usagers. Il se trouve qu'il y a des usagers dans le jardin. Il y a des centaines, des milliers d'enfants et d'habitants du 11^e qui y passent tous les jours et qui en profitent. Il est important de les prendre aussi en compte dans votre réflexion sur le sujet parce qu'on peut peut-être considérer que leur présence massive est une forme d'approbation des partis pris qu'on a eu sur l'aménagement de ce jardin. Si je voulais être taquin, je dirais que le fait qu'ils nous ont renouvelé massivement leur confiance pour continuer à créer des espaces verts et à végétaliser dans l'arrondissement est une deuxième preuve de leur approbation. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. C'est vrai qu'en raison de la fissure dans le mur qui borde le jardin Truillot très vite repérée par les techniciens des services de la Direction de l'Urbanisme et de la chute brutale de ce même mur pendant le confinement, nous sommes aujourd'hui dans une situation exceptionnelle.

Les services de la Ville ont engagé une négociation avec le syndic de la copropriété concernée par la chute de ce mur mitoyen. La demande de la copropriété est de reconstruire un mur identique, voire même plus haut. Cela nécessite des fondations très profondes, des travaux très importants sur plusieurs semaines, voire pendant plusieurs mois. Les travaux ont débuté en juin et se termineront à la fin de l'année.

Pour engager ces travaux, les services et les entreprises missionnés sont intervenus de manière radicale, puisqu'aujourd'hui un tiers du jardin aménagé est de nouveau un chantier sans aucune végétation, puisque tous les végétaux ont été enlevés.

Le groupe des Écologistes partage, avec un certain nombre de riverains, ce sentiment de tristesse, de désolation et de gâchis, ainsi que les interrogations concernant le montant des dépenses publiques. Le groupe des Écologistes sera très vigilant sur la transmission des informations concernant la suite des travaux, la nécessité pour poursuivre une concertation concernant le réaménagement du jardin.

Pendant la mandature précédente, en tant qu'élue aux espaces verts, j'avais initié la création du jardin partagé ainsi que la création du Comité des usagers de Truillot. Le conseil de quartier, avec l'ensemble des usagers et les associations, a proposé un grand nombre d'initiatives citoyennes, de fêtes populaires. C'est aujourd'hui un quartier très dynamique et réactif. Le réaménagement de Truillot ne se fera pas sans eux, sans les riverains et sans les usagers.

Les demandes de plus de végétalisation, de vert, de plantations d'arbres pour apporter des îlots de fraîcheur s'expriment partout, avec l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement et avec les Parisiens. Il faut donc savoir tirer des leçons du premier aménagement, prendre en compte les changements climatiques et savoir évoluer pour plus de bien-être. Avec les pics de chaleur et la pollution, ces demandes sont légitimes et le groupe Écologiste sera très vigilant sur ces questions.

En revanche, notre point de désaccord est celui des méthodes pour réguler ce jardin. La régulation passe par la verbalisation des incivilités et des nuisances sonores. Le groupe Écologiste agira pour que les agents de la nouvelle direction de la DPSP soient présents de jour comme de nuit dans ce jardin. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Guillaume POTTOUX. »

M. POITOUX : « Je vais faire une intervention très courte. Je partage essentiellement ce qui vient d'être dit par Joëlle MOREL et je voudrais coupler mon intervention avec le dernier vœu qui a été fait par le groupe Les Républicains.

Sur le TEP Ménilmontant et sur ces vœux, si on partage tous évidemment le constat de notre arrondissement très dense et de la nécessité de créer plus d'espaces verts, je félicite la majorité actuelle d'avoir pu créer le jardin Truillot sous l'ancienne mandature. Effectivement, il est à regretter aujourd'hui son état et effectivement les dépenses sont liées au dommage qui a été créé.

Je ne peux pas m'associer à ce vœu qui appelle à la concertation, tout en proposant des choses définitives et non documentées. Je crois que sur ces deux jardins (jardin Truillot, TEP Ménilmontant), il faut qu'on travaille réellement en concertation avec les habitants, c'est ce qu'ils nous demandent et ce qu'ils attendent. Il y a effectivement des améliorations à apporter sur le jardin Truillot. Mais sur le TEP Ménilmontant – on va le voir dans le vœu suivant – il y a une espèce de collection de choses qui sont dites ici à droite par des collectifs d'associations qui ne représentent pas tous les riverains, toutes les associations et tous les usagers. Il faut réellement, en lien avec ces associations et ces collectifs, que nous travaillions ensemble pour la création dans ces deux espaces de lieux qui permettent à la fois des espaces de nature préservée, des espaces d'équipements sportifs, mais surtout qu'ils soient décidés de manière délibérative par les habitants, et non uniquement lors de consultation où finalement on ne tient pas réellement compte de leur souhait ; ce qui a entraîné, on le sait, pour le TEP Ménilmontant toutes les péripéties qui ont eu lieu et que je souhaite ne plus voir à l'avenir. J'espère qu'on pourra tous travailler ensemble pour l'éviter. Je vous remercie. Je n'interviendrai donc pas sur le prochain vœu. »

M. le Maire : « Merci. Pour conclure sur le jardin Truillot, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler et d'insister sur le fait que cet aménagement a été plébiscité – et je pèse mes mots – par les usagers.

Après, on peut toujours considérer qu'il est raté, qu'il aurait pu être mieux, que si c'était sous d'autres responsabilités, vous auriez fait mieux, etc. Je veux bien, mais j'assume totalement ce qui a été fait dans ce jardin. Je dois dire que quand je me promène dans le quartier, il ne se passe pas un jour sans que je rencontre un habitant qui me dise : « Quand même, c'est vachement bien ».

Je ne reviens pas sur les travaux actuels car on a expliqué longuement les circonstances qui conduisent à la réfection du mur qui est en question.

Pour ne pas être plus long, puisque l'essentiel des arguments a été échangé, j'ajoute un dernier point sur la prévention et la tranquillité des riverains : oui, les premières semaines, notamment estivales, après l'ouverture du jardin ont été compliquées à vivre pour les riverains. Grâce notamment au comité de suivi que nous avons mis en place dans la dernière mandature, nous avons tiré profit de ces remontées des riverains et nous avons mis en place un dispositif dès l'été dernier, qui est reconduit cette année. Ce dispositif assure une présence humaine toute la nuit missionnée par la DPSP, notamment lorsque des jeunes sortent des bars de la rue Oberkampf et trouvent rien de mieux que de jouer sur le pont de singe à 2h ou 3h du matin.

Avec cette présence humaine, il n'y a plus ce genre de problèmes. Donc c'est le temps de réaction de l'agent présent sur site qui fait qu'éventuellement, il peut y avoir un cri qui réveille un riverain, mais cette présence humaine a permis d'apaiser. L'été dernier s'est relativement bien passé, eu égard aux nuisances qui nous avaient été relatées par les riverains l'été précédent.

Cet été, ayant un gardiennage - pour tout vous dire - lié au chantier, j'ai proposé, à la demande de la DPSP, de ne pas reconduire le gardiennage spécifique mais de garder celui du chantier pour assurer la tranquillité. Cela n'a pas fonctionné. J'ai donc demandé au directeur de la DPSP de mobiliser à nouveau une présence humaine, ce qu'il a fait dans les jours qui ont suivi. Depuis, je n'ai pas eu de nouvelles plaintes de riverains.

Voilà les faits tels qu'ils sont sur ce jardin. La tranquillité est restaurée et l'aménagement est plébiscité. Donc tout cela me va bien et c'est l'essentiel des raisons qui font que nous n'allons pas voter ce vœu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'ouverture en juillet 2018 du jardin Truillot qui représente un poumon vert significatif dans un secteur qui en compte si peu,

Considérant les malfaçons ayant conduit la Ville de Paris à engager récemment des travaux d'urgence, ainsi que les aménagements ratés comme la zone humide se transformant en marre de boue, le déficit d'arbres ou certains bancs publics n'ayant pas résisté à l'assaut de leurs quelques mois d'existence,

Considérant les nombreux signalements par des riverains concernant les trafics et nuisances sonores engendrés par l'ouverture du jardin 24 heures sur 24, signalements complétés par des pétitions et des actions en justice;

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Qu'à l'occasion des travaux actuels, la Ville de Paris repense l'intégralité des aménagements du jardin Truillot, en lien avec les riverains,
- Que le jardin réaménagé réserve une part significative de l'espace aux arbres et à la végétation durable et soit agrémenté des modèles de bancs typiquement parisiens qui ont su montrer leur résistance à l'épreuve du temps,
- Qu'à l'issue des travaux en cours, les accès du jardin Truillot soient équipés de grilles hautes, ouvertes aux mêmes horaires que les autres parcs publics de notre arrondissement.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste du Conseil. Merci beaucoup. Il est donc repoussé. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202013 – Vœu relatif à l'avenir du TEP Ménilmontant

M. le Maire : « La présentation va être faite par Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Je vais être assez brève, parce que tout le monde connaît le sujet par cœur.

Considérant l'abandon du projet de construction porté par la Ville de Paris et annoncé en mai 2019, et qui ouvre de nouvelles opportunités quant à l'avenir du TEP Ménilmontant,

Considérant la très forte densité de notre arrondissement, le déficit en équipements sportifs de plein air, le désir partagé et répété des riverains de voir cet espace rendu à sa destination première qui est dédié au sport en plein air et à un espace de respiration,

Nous avons donc proposé un vœu et nous émettons le vœu :

- que la Ville de Paris rende les parcelles cadastrales 51 et 60 inconstructibles, à l'exception des aménagements explicités ci-après ;
- que la Ville de Paris mette en œuvre un véritable projet d'avenir pour ce site ;
- que les riverains et le conseil de quartier Léon Blum-Folie Regnault soient consultés, écoutés et impliqués dans la définition des spécifications de ces aménagements ;
- que cette parcelle soit ouverte au public aux mêmes horaires que les autres parcs publics du 11^e arrondissement et fermée en dehors de ces horaires. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Merci pour la présentation brève de ce vœu. Ma réponse le sera tout autant.

Vous reprenez dans votre vœu ce que vous avez porté durant la campagne électorale donc sans avoir modifié votre proposition pour l'avenir du TEP Ménilmontant. Entretemps, il y a eu un premier tour, puis un second tour et je n'ai pas besoin de vous rappeler les résultats qui amenaient à la réélection de François VAUGLIN qui, avec sa liste Paris en Commun, avait fait des propositions pour l'aménagement futur du TEP Ménilmontant. Donc merci de ce rappel, mais évidemment nous ne pouvons pas voter votre vœu, non pas par mauvaise volonté, mais parce que là nous sommes contraints par le suffrage universel. »

M. le Maire : « Merci. Voilà qui est clair. J'ai eu des demandes d'intervention. M. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Madame, vous parlez d'un espace dédié au sport en plein air et à la respiration. Si vous y êtes allée, c'est déjà le cas. L'espace de pleine terre, il est maintenu ; l'espace de biodiversité, il est maintenu. Mais vous semblez oublier que des associations et des riverains animent déjà ce lieu. Ce qui compte en fait et ce qui est engagé pour les années à venir, c'est que les associations et les riverains vont continuer à pouvoir animer ce lieu et le garder comme un lieu particulier.

J'ai beaucoup aimé votre expression de « projet d'avenir » alors qu'en fait vous demandez à ce que le projet d'avenir ressemble à ce qu'on a déjà vu. On l'a vu sur le tract de Mme Dati distribué

dans les boîtes aux lettres, le projet ressemblait quand même à un jardin à la française du XVIII^e siècle. Le projet d'avenir tel qu'il est en ce moment est plutôt un projet d'avenir au service des habitants et des riverains, et c'est très bien ainsi. Le TEP de Ménilmontant ne sera pas un parc conventionnel, et les Écologistes et la majorité s'en félicitent. »

M. le Maire : « Merci. M. Sofiane KADDOUR-BEY »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je vais reprendre certains éléments qui ont été abordés par Patrick BLOCHE et Nour DURAND-RAUCHER.

Le TEP est un projet qui, durant la précédente mandature, a donné lieu à un long débat démocratique auquel les Communistes ont activement participé, à un débat suspendu et soumis à l'arbitrage du suffrage universel. On peut effectivement toujours consulter les riverains, mais cet arbitrage-là était important.

Le TEP et son avenir figurent en bonne place au sein du projet de la majorité, projet qui prévoit la mise en place d'un espace vert, au nom de l'attachement à l'écologie, et d'un centre d'hébergement d'urgence pour les personnes vulnérables, et cela au nom de l'attachement à la solidarité et compte tenu du besoin très important en place d'hébergement sur Paris.

Aujourd'hui, et au lendemain de l'élection, dans le contexte que nous vivons actuellement, le vœu des élus du groupe Changer Paris met en avant l'écologie, le sport, le vivre ensemble, mais pour s'opposer indirectement à la mise en place de ce projet solidaire, au nom d'une écologie excluante et du repli sur soi. Je le dis ici : il n'est pas acceptable d'un côté, de s'indigner de la situation des plus précaires, de dénoncer l'inaction de la Mairie pour les campements dans les squares, et de l'autre, de déposer ce vœu aujourd'hui et de soutenir les politiques libérales d'austérité budgétaire des différents gouvernements de Droite dans les domaines de l'écologie et du sport.

Donc à mon tour, je vous invite à être plus cohérent. Le groupe Communiste rappelle ici solennellement son soutien et son attachement au projet solidaire de mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence sur le TEP Ménilmontant, un TEP qui sera le symbole des valeurs d'écologie et de sport qui sont intrinsèquement liées au devoir de solidarité et d'accueil des plus vulnérables dans des conditions dignes. C'est pourquoi les Communistes voteront contre ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Je me suis déjà exprimé sur le sujet lors du vœu précédent, je ne poursuivrai pas plus, si ce n'est pour dire que je connais très bien le lieu et les deux associations, qui ne sont pas d'accord sur les aménagements à venir et ni même d'ailleurs sur le projet de la majorité. Ce projet est légitime aujourd'hui compte tenu du vote des Parisiens, mais malgré ce vote qui vous a légitimés en tant que majorité, n'oubliez pas une nouvelle fois les riverains, ne créez pas à nouveau une situation de blocage, une situation conflictuelle qui serait vraiment dommageable à tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour vos conseils. M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je vais faire très court, juste pour quelques points de détails. Je pense qu'entre un terrain vague et un jardin à la française, il y a beaucoup de nuances sur lesquelles les Parisiens pourraient se prononcer. Il y a beaucoup de types de jardins donc ne

tombons pas forcément dans la caricature. Les jardins à la française ont un certain charme aussi, il en faut aussi, et fort heureusement, il ne faut pas que ça.

Deuxième point de précision : je vous remercie, M. BLOCHE, de nous avoir rappelé les résultats des municipales dont je me souvenais, néanmoins victoire électorale ne veut pas forcément dire approbation à 100 % du programme présenté. Je ne vous demande pas de me répondre, le vote est secret en France, mais j'imagine qu'au deuxième tour de la présidentielle de 2002, vous avez dû voter pour le candidat de Droite. Je ne suis pas sûr que ça vaille pour votre soutien plein et entier à l'intégralité de ce qu'a pu faire le Président Jacques Chirac pendant les cinq années qui ont suivi. »

M. le Maire : « L'ensemble des têtes de liste présentes au second tour étant présentes dans cette salle, je pense qu'on pourra se mettre d'accord pour dire que comparaison n'est pas raison et que la situation n'est pas franchement comparable. Je crois que l'ensemble des arguments sur le vœu ont été exposés. Patrick BLOCHE a dit tout ce qu'il y avait à dire à ce stade, donc je vous propose de passer au vote. »

Le conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'abandon du projet de construction porté par la Ville de Paris annoncé en mai 2019 et qui ouvre de nouvelles opportunités quant à l'avenir du TEP Ménilmontant,

Considérant la très forte densité de notre arrondissement qui fait de chaque construction sur un site inoccupé un non-sens en termes de développement urbain,

Considérant le déficit criant de notre arrondissement quant aux équipements sportifs de plein air, ainsi que l'urgence climatique qui nous impose d'agir de façon responsable en préservant les espaces verts en pleine terre au sein de notre Cité,

Considérant le désir partagé et répété des riverains de voir cet espace rendu à sa destination première d'espace dédié au sport en plein air et à la respiration ;

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris rende les parcelles cadastrales 51 et 60 inconstructibles, à l'exception des aménagements explicités ci-après,
- Que la Ville de Paris mette en œuvre un véritable projet d'avenir pour ce site, articulé autour :
 - D'un terrain multisports doté de tous les apports des techniques modernes en matière de perméabilité des surfaces, de diminution du bruit et de maximisation de l'effet albédo. Ce terrain ayant vocation à être réservé aux établissements scolaires pour leurs cours d'éducation physique et ouvert au public en dehors de ces créneaux.
 - D'un jardin public doté d'arbres et de végétation en pleine terre, et équipé des modèles de bancs publics qui font l'identité et le charme de Paris.
 - D'un jardin partagé ouvert à tous et dédié aux passionnés d'agriculture urbaine.
- Que les riverains et le conseil de quartier Léon Blum Folie-Regnault soient consultés, écoutés et impliqués dans la définition des spécifications de ces aménagements.
- Que cette parcelle nouvellement aménagée soit ouverte au public aux mêmes horaires que les autres parcs publics du 11^e arrondissement, et fermée en dehors de ces horaires.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ce vœu ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Il est repoussé. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202002 – Question orale relative aux moyens alloués à la tranquillité du secteur Sedaine

M. le Maire : « Pour terminer ce conseil, une question orale relative aux moyens alloués à la tranquillité du secteur Sedaine. Mme Nelly GARNIER a la parole. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire.

M. le Maire, comme vous le savez, avec Rachida Dati pendant cette campagne électorale, nous avons rencontré à plusieurs reprises les riverains de la rue Sedaine qui nous ont fait part de leur exaspération à l'égard de la tenue de l'établissement Le Clara, qui est situé 8 rue Sedaine. Nous avons immédiatement saisi le Préfet de police de la situation afin de lui demander d'exercer les contrôles les plus stricts quant à la nouvelle gérance.

Le cabinet du Préfet de police nous a confirmé que le nouveau gérant serait soumis à un contrôle afin de vérifier l'absence de lien avec les anciens gérants, de droit ou de fait. Nous demandons également que la nouvelle gérance ne puisse pas bénéficier de licence IV, autorisant la vente de boissons alcoolisées.

Ces dernières semaines, nous avons été de nouveau alertés par les riverains quant à la tenue, au sein de cet établissement, de soirées prétendument privées les 3 et 4 juillet derniers ayant de nouveau généré des troubles importants jusqu'à après l'heure légale de fermeture.

Considérant cependant que le caractère privé de la soirée peut être remis en cause par la publicité qui lui a été donnée sur les réseaux sociaux, et que l'établissement n'est toujours pas aux normes applicables aux établissements recevant du public, à l'aune de ces nouveaux éléments, nous avons de nouveau sollicité la Préfecture de police afin que l'établissement Le Clara fasse l'objet d'un suivi rapproché de la part des services compétents et que des sanctions soient prises sans délai en cas de manquement à la réglementation.

Toutefois, nous considérons que dans cette affaire, la Ville ne peut pas rester simple observatrice. C'est pourquoi nous souhaiterions savoir, M. le Maire, quels sont les moyens que la municipalité compte mettre en œuvre, en lien avec la Préfecture de police, afin de prévenir la reprise des troubles liés au Clara, et plus généralement, afin d'assurer de façon pérenne la tranquillité et la régulation de l'espace public la nuit dans le secteur de la rue Sedaine. »

M. le Maire : « Merci Madame pour votre question qui concerne un sujet qui a, dans la dernière mandature et à plusieurs reprises, intéressé notre Conseil et qui va me permettre de faire le point sur l'évolution de cette situation.

Depuis maintenant plus de deux ans, le Clara nous pose de graves difficultés. J'ai alerté les différents préfets successifs sur ce sujet. Je dois dire que depuis 2014, nous en sommes à quatre préfets, et si j'en crois Le Canard Enchaîné qui paraît demain, le cinquième est pour très bientôt...

(Propos hors micro)

C'est démenti ? D'accord. Ce sera peut-être dans pas très longtemps quand même, on verra.

Cette succession de quatre préfets ne nous a pas facilité les choses parce qu'à chaque fois, il a fallu repartir de zéro pour ré-argumenter sur ce dossier vraiment compliqué et problématique.

Je rappelle que le Préfet de police à Paris a seul l'autorité pour émettre des sanctions administratives, qui vont d'un rappel à l'ordre jusqu'à des mesures de fermeture plus ou moins longues. Je l'ai saisi à de nombreuses reprises pour demander des sanctions fermes, y compris des fermetures les plus longues possible, suite à des rixes ; les plus violentes étaient intervenues dès septembre 2018.

Le 12 décembre 2018, le Préfet a donné une suite favorable à ma demande de fermeture et à ma demande d'extension du périmètre de la zone protégée de transfert de la licence IV. En effet, suite à la transformation du quartier, avec un passage de la monoactivité textile vers une zone dans laquelle il y aurait plus de débits de boissons, j'ai demandé au Préfet d'étendre le périmètre de la zone protégée de transfert d'une licence IV dans ce secteur. Et le 18 décembre 2018, il a donné une suite favorable à cette demande en intégrant la rue Sedaine à un arrêté. Je vais y revenir d'ailleurs dans un instant.

Malgré une première fermeture administrative du Clara d'un mois en octobre 2018, la situation ne s'est pas améliorée. Donc j'ai, à de nombreuses reprises, saisi de nouveau le Préfet, M. Didier Lallement (précédemment M. Michel Delpuech) par divers courriers pour lui demander de bien vouloir rencontrer les riverains, à défaut de prendre des mesures.

Après avoir insisté pendant plus de six mois, cette rencontre a pu avoir lieu le 16 juillet 2019 en présence de sa directrice adjointe de cabinet, de ses services, de ceux de la Ville, des représentants des habitants et de moi-même. Lors de cette audience, la Préfecture s'est engagée à procéder au contrôle de l'établissement au regard de toutes les réglementations qui sont en vigueur pour permettre de le sanctionner en cas d'irrespect.

Par ailleurs, la Préfecture a mis en place un renforcement de la présence policière aux abords de l'établissement à ses heures d'ouverture. Vu la nature, la violence des rixes et la présence de sang sur le trottoir quasiment tous les weekends devant cet établissement, il s'agit évidemment de problèmes qui relèvent de la police nationale et non pas de la DPSP ni de la future police municipale.

La situation est restée malgré tout très préoccupante et nous avons voté un vœu que j'ai porté ici même dans ce Conseil d'arrondissement, le 19 septembre 2019, par lequel je lui demandais de mobiliser tous les moyens dont il dispose pour pouvoir prononcer une fermeture définitive au Clara. Ce vœu a été voté, et grâce à l'ensemble des témoignages des riverains, à cette mobilisation collective et au travail engagé par les services de la Ville et par la police nationale, la fermeture de six mois a été prononcée le 24 octobre 2019.

Pour prévenir la réouverture du Clara, dès début 2020, j'ai à nouveau mobilisé tous les acteurs compétents, en particulier le Préfet de police, pour prévenir le cas où cet établissement poursuivrait un mode d'exploitation générant de graves nuisances.

Quand j'évoque tous ces courriers, je les tiens à votre disposition, bien évidemment.

Durant la fermeture administrative de six mois, le gérant en titre du Clara a perdu son permis d'exploiter une licence IV car il ne payait plus sa location. Elle a donc été récupérée et revendue par son propriétaire à un autre établissement qui est situé dans le 16^e arrondissement.

Je vous indiquais tout à l'heure que l'arrêté d'interdiction de transfert de licence IV dans la rue Sedaine était désormais en vigueur. À ma demande, cette rue ne permet plus maintenant ni transfert ni translation de licence IV et donc - c'est l'information essentielle - il n'est plus possible à l'actuel gérant ou à un quelconque futur gérant d'exploiter une licence IV au 8 rue Sedaine, la reprise d'une activité de débits de boissons dans ces locaux ne pouvant se faire qu'accompagnée d'une licence restaurant. Autrement dit, on ne peut plus y boire de l'alcool sans y manger. Cela change donc complètement la nature de l'établissement. Le propriétaire des lieux a indiqué aux services de police sa volonté de vendre son établissement, mais le commissaire m'indique que cette vente n'a pas encore été concrétisée.

Dans cette attente, le commissaire m'a confirmé aussi que le propriétaire loue son établissement pour des soirées privées ponctuelles. Vous mettez en cause ces soirées privées, et on peut effectivement s'interroger, les dernières remontant aux 3 et 4 juillet, de 18h à 2h du matin, où des dîners ont été organisés par un traiteur qui avait sa propre licence restaurant, lui permettant ainsi de servir de l'alcool. Le commissaire m'a informé avoir envoyé des équipages à plusieurs reprises au cours de ces deux soirées. Aucun tapage lié à cette exploitation n'a été constaté par la police lors de ses passages qui, je répète, ont été multiples lors de ces soirées.

J'ai néanmoins demandé au commissaire de rester particulièrement vigilant sur cette adresse, d'y maintenir des passages réguliers afin de surveiller et relever toutes nuisances sonores ou une éventuelle exploitation non autorisée d'une licence IV si de nouvelles soirées venaient à être organisées.

En parallèle, et suite aux investigations des riverains, j'ai saisi à nouveau la Préfecture pour que les contrôles de l'isolation acoustique de l'établissement et des normes de sécurité à respecter en tant qu'ERP soient effectués. À ce jour, mon dernier courrier datant du 18 juin n'a pas encore reçu de réponses de la part du Préfet, mais je ne doute pas que cela ne saurait tarder.

Voici, Madame, les éléments de réponse que je peux vous apporter qui, je l'espère, devraient être de nature à vous rassurer. Mais c'est avant tout très important de rassurer les riverains qui ont vécu ces dernières années de manière beaucoup trop compliquée. Nous resterons entièrement déterminés et mobilisés sur ce sujet. Merci beaucoup.

Pour rappel aux nouveaux élus, le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ne prévoit pas de débat à l'issue d'une question orale.

Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite un très bon été et vous donne rendez-vous à la rentrée. Merci et bonne soirée à tous. »

À 23h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.